

## Sommaire

	Page
Préface.	5
I. Le déroulement du 20e Chapitre général.	9
II. Le document officiel du 20e Chapitre général : « Choisissons la vie »	21
III. 20e Chapitre général : autres textes et décisions :	41
1. Lettre à toute la Famille mariste	41
2. Constitutions et Statuts : changements	44
3. Animation et Gouvernement	54
4. Recommandation sur la Restructuration	57
5. Recommandation sur la Maison générale	57
6. Rapport de la Commission capitulaire des finances et ses recommandations	57
7. Document « Mission éducative mariste »	65
8. Rapport du Comité de vérification.	65
9. Méthodes d'élections du 20e Chapitre général	69
10. Plan de travail du 20e Chapitre général	74
IV. Le Chapitre général : Statuts et Règlement	81
V. Annexes	109
1. Allocution d'ouverture du 20e Chapitre général (Fr. Benito Arbués, Supérieur général)	109
2. Salutation des quatre Supérieurs Généraux maristes à S.S. Jean Paul II	134
3. Adresse du pape Jean Paul II aux religieux et religieuses des Instituts de la Famille mariste	136
4. Message des observateurs laï cs	139
5. Allocution de clôture : Vitalité de l'Institut (Fr. Seán Sammon, Supérieur général)	141
6. Listes des membres du Chapitre	157
6.1 Capitulants	
6.2 Observateurs laï cs	
6.3 Commission préparatoire	
6.4 Comité de vérification	
6.5 Bureau provisoire	
6.6 Commission centrale	
6.7 Commission des finances	
6.8 Comité de rédaction	
6.9 Comité de la communication	
6.10 Commission Spiritualité Apostolique Mariste	
6.11 Commission Communauté	
6.12 Commission Mission et Solidarité	
6.13 Commission Identité Mariste et Laï cat	
6.14 Commission d'Animation et de Gouvernement	
6.15 Conseil général	

## P réface

En session plénière, le 13 octobre 2001, les Délégués au Chapitre ont voté et approuvé les propositions suivantes :

*Le Chapitre général confie au Fr. Supérieur général et à son Conseil la responsabilité d'établir la version définitive et officielle des documents du 20e Chapitre général dans les langues officielles de l'Institut, ce qui implique :*

- la révision des textes pour éviter les incorrections de style ou les contradictions ;*
- la publication des documents, une fois approuvée la version définitive.*

Ces Actes, sous la responsabilité du Frère Supérieur général et de son Conseil, sont l'expression concrète du mandat de ce 20<sup>e</sup> Chapitre général.

Nous publions les Actes du Chapitre pour fournir des textes de référence qui aideront le Conseil général, les Conseils Provinciaux et tous les Frères à comprendre le processus du Chapitre et à concrétiser sa vision.

Les Actes sont présentés en cinq parties :

- 1. Le déroulement du 20e Chapitre général.** C'est un résumé de la manière dont est né le Chapitre général, de ses objectifs et des différentes étapes de son travail. Cette partie retrace le contexte pour une meilleure compréhension de la façon dont le document officiel a été écrit.
- 2. Le Document Officiel du 20e Chapitre général : *Choisissons la vie.*** Ce Chapitre a décidé de ne produire qu'un seul document qui transmettra son esprit, sa vision et les grandes lignes d'action de l'Institut.
- 3. 20e Chapitre général : autres textes et décisions.** Le critère retenu pour les inclure dans cette partie, est que ces textes et recommandations ont été présentés au Chapitre, approuvés par un vote par les capitulants.

Outre l'unique Document produit par le Chapitre, les délégués ont élaboré et approuvé un texte particulier intitulé « Lettre à toute la famille Mariste », surtout à l'intention du nombre croissant de laïcs attirés par le charisme Mariste. Il y a d'autres textes résultant de l'approbation de diverses propositions, dont certaines en lien avec les sujets que tout Chapitre doit aborder comme l'indiquent les articles 138 et 139 de nos Constitutions.

- 4. Le Chapitre général : Statuts et Règlement.** Ces deux documents ont été approuvés par le 20<sup>e</sup> Chapitre général. Ils sont d'une grande importance, car ils déterminent l'organisation et le déroulement du Chapitre général suivant tant qu'ils n'auront pas été modifiés par le Chapitre lui-même.
- 5. Annexes.** Leur but est de fournir une documentation supplémentaire qui aidera à la compréhension du contexte et du travail du Chapitre. Cette documentation est très variée quant au contenu ; elle va des listes de noms de capitulants et des membres de commissions jusqu'aux interventions qui ont pu influencer le déroulement du Chapitre. Ces documents ne sont pas officiels, au sens où leur

contenu n'a pas été formellement voté par le Chapitre. Ils sont cependant présentés ici parce qu'ils ont eu un impact sur son déroulement.

Ce Chapitre a suivi l'exemple du précédent en acceptant quatre langues, l'anglais, le français, le portugais et l'espagnol comme langues officielles de travail. Cela signifie que la langue d'origine de chaque texte présent dans ces Actes peut être l'une de ces quatre langues officielles. Dans chaque texte, une note indique la langue de l'original.

Il est important de noter que le Supérieur général et son Conseil ont pris la responsabilité de la rédaction définitive de ces textes. Cela explique quelques légères variantes entre le texte présenté ici et d'éventuelles versions qui pourraient déjà avoir été diffusées.

*Rome, le 1er mai 2002*

## I. Le déroulement du 20e Chapitre Général

*Voici un résumé sur la façon dont le Chapitre a été constitué, sur ses objectifs et sur les étapes importantes de son travail. Le propos de cette partie est d'évoquer le contexte du Chapitre général pour assurer une meilleure compréhension de la manière dont les textes capitulaires ont été écrits.*

*Ce texte a été écrit par le Conseil général.*

### **1.1 Le 20<sup>e</sup> Chapitre général s'est déroulé à Rome, à la Maison générale, du 4 septembre au 13 octobre 2001.**

Il a réuni 117 capitulants. Le 9 octobre, l'élection du Frère Théoneste Kalisa comme Conseiller général a porté le nombre des capitulants à 118 (*Annexe 6.1*). Les capitulants, de 41 nationalités, représentaient les communautés maristes de 76 pays différents.

Les capitulants ont approuvé la participation d'observateurs au Chapitre, avec droit de parole mais sans droit de vote :

- a) 18 laïcs, hommes et femmes, invités, du 15 au 25 septembre, par la Commission préparatoire ;
- b) le Frère Yvon Bédard, Econome général, pour la durée du chapitre ;
- c) les frères élus Provinciaux après la publication de la Circulaire de convocation au 20<sup>e</sup> Chapitre général et qui n'ont pas été élus comme délégués au Chapitre. L'invitation concernait les Frères André Déculty (Beaucamps-Saint-Genis), Sylvain Ramandimbarisoa (Madagascar) et Paul Gilchrist (Melbourne), ce dernier n'a pu venir en raison d'engagements contractés auparavant.

Pour la première fois dans l'histoire de l'Institut, des laïcs ont participé à toutes les activités du Chapitre : petits groupes, commissions et assemblées plénières. (*Annexe 6.2.*)

L'un des laïcs invités, M. Steve Murphy, de New York, a fait part de son regret de ne pouvoir participer au Chapitre général. Directeur d'un lycée à New York, quelques membres des familles d'élèves et du personnel de son lycée sont morts victimes de la catastrophe des tours jumelles du World Trade Center le 11 septembre.

La Commission préparatoire, après avoir consulté les capitulants, a déterminé le nombre de laïcs et leur répartition géographique en six régions : Afrique et Madagascar, Asie, Europe, Amérique Latine, Amérique du Nord et Pacifique. Il a été décidé que chaque région devait choisir un laïc observateur pour six frères capitulants ou fraction de six.

Cela a conduit aux résultats suivants :

– Afrique et Madagascar :	2
– Asie :	1
– Europe :	5
– Amérique Latine :	6
– Amérique du Nord :	2
– Pacifique :	2

La Conférence des Provinciaux de chacune de ces régions était invitée à fixer la méthode la mieux adaptée pour choisir les laïcs maristes de leur région. Elle devait faire parvenir les noms des personnes choisies à la Commission préparatoire pour que celle-ci envoie les invitations

## 1.2 Nos Constitutions

Nos Constitutions disent que : « Le Chapitre général est une assemblée représentative de l'ensemble de l'Institut. Il exprime la participation de tous les Frères à la vie et à la mission de l'Institut, ainsi que leur coresponsabilité dans son gouvernement. Il exerce l'autorité suprême extraordinaire. » (Const. 138).

Le Chapitre général ordinaire a pour fonctions : (Const. 139)

- de procéder à l'élection du Frère Supérieur général, du Frère Vicaire général et des membres du Conseil général, selon le droit propre (*Annexe 6.5*) ;
- de traiter les affaires majeures qui touchent la nature, le but et l'esprit de l'Institut, et d'en promouvoir la rénovation et l'adaptation, tout en sauvegardant le patrimoine spirituel de l'Institut ;
- d'établir les Statuts concernant tout l'Institut ;
- de proposer au Saint-Siège des modifications éventuelles sur quelques points des Constitutions.

## 1.3 La Commission préparatoire

En préparation au 20<sup>e</sup> Chapitre général et selon les Constitutions (C 137.4.7), le Frère Supérieur général et son Conseil ont nommé la Commission préparatoire deux ans avant l'ouverture officielle du Chapitre (*Annexe 6.3.*).

Les fonctions de la Commission préparatoire sont définies par les Statuts du Chapitre général, numéro 2. (*Actes du 19<sup>e</sup> Chapitre général*) :

- Elle organise la collation des documents venant du Conseil général
- Elle veille à la préparation matérielle
- Elle procède à la révision des Statuts et Règlement
- Elle organise des sondages dans tout l'Institut
- Elle prépare un document de travail à l'usage des capitulants
- Elle prévoit le plan général du déroulement du Chapitre
- Elle propose la date de clôture du Chapitre

Les membres de la Commission préparatoire se sont réunis au complet à quatre reprises : novembre 1999, mai 2000, novembre 2000, avril-mai 2001.

La Commission préparatoire au 20<sup>e</sup> Chapitre général a publié des documents de travail à l'usage des capitulants :

- *Résultats du Premier Sondage* (octobre 2000), imprimés à la Maison générale à Rome et distribués aux frères et aux laïcs dans l'Institut ; cette publication présentait la réflexion de la Commission, à partir de la synthèse de 3.467 réponses de frères et laïcs ;
- *Rapport du Frère Supérieur général et de son Conseil au 20e Chapitre général*. Il a été intégralement publié dans le numéro 29 de FMS Message (décembre 2000) qui a été distribué à tous les frères de l'Institut ;
- *Résultats du Deuxième Sondage* (Juin 2001). Ce sondage était une suite du premier. Cette publication a été imprimée à la Maison générale de Rome et envoyée aux frères et laïcs de l'Institut ; elle présentait la réflexion de la Commission à partir des 3.600 réponses des frères et laïcs.
- *Annexes au Rapport du Frère Supérieur général et de son Conseil* (juillet 2001). C'était un document interne imprimé à la Maison générale à Rome ; il n'a été distribué qu'aux capitulants.

A ces textes de travail, nous devons ajouter le document du Conseil général sur la « Mission Educative Mariste ». Ce document a été publié en août 1998. Le Chapitre général a demandé à la Commission sur la Mission et la Solidarité de préparer une proposition sur la nature de ce texte, proposition qui serait discutée et votée en Assemblée plénière. La version finale de la proposition qui a été votée et approuvée par ce Chapitre apparaît également dans ces Actes (*Partie III. n°7*).

Tous les frères de l'Institut ont eu la possibilité d'écrire directement aux délégués capitulaires.

Deux Commissions internationales : la Commission Internationale des Affaires Economiques et la Commission de la Spiritualité Apostolique Mariste, ont présenté au Chapitre des propositions de changement pour quelques articles des Constitutions et des Statuts (*Partie III. n°2*).

#### **1.4 Circulaire de convocation au 20e Chapitre général.**

Le 1<sup>er</sup> septembre 2000, le Frère Benito Arbués a publié la circulaire intitulée : « Convocation au Chapitre général », lequel s'ouvrirait le 4 septembre 2001. La Circulaire attirait l'attention des frères sur la signification d'un Chapitre général pour la vie de l'Institut et de l'Eglise. Elle rappelait les apports des précédents Chapitres à la marche de l'Institut. Elle rappelait aussi les règles d'élection des délégués au Chapitre.

#### **1.5 Le Comité de vérification et le Bureau provisoire**

En juin 2001, le Frère Supérieur général et son Conseil ont nommé les capitulants qui ont constitué le Comité de vérification (*Annexe 6.4.*) et le Bureau provisoire (*Annexe 6.5.*).

Le 1<sup>er</sup> septembre 2001, le Comité de vérification a préparé un rapport au Chapitre général sur l'authenticité des pouvoirs de chaque délégué élu. (*Partie III. n°8*)

Le Bureau provisoire, composé de frères (*annexe 6.5*), a pris le relais de la Commission préparatoire qui a terminé son travail ; il s'est chargé de prendre les décisions relatives au programme initial du Chapitre, dans le respect de la coordination et de la présidence du Frère Supérieur général. Le 28 août, il a commencé ses travaux. Il a élu le Frère Seán Sammon comme président et le

Frère Juan Miguel Anaya comme secrétaire. Il a assumé ses travaux jusqu'à l'élection de la Commission centrale par le Chapitre, le 11 septembre.

#### **1.6 Le travail de la première semaine :**

Comme ce fut le cas dans les précédents Chapitres, la première semaine a été consacrée à discuter et voter les quatre sujets prévus :

- Les Statuts du Chapitre général ;
- Le Règlement et les procédures du Chapitre général ;
- Le Plan de travail du Chapitre, y compris la décision sur la date de clôture ;
- La méthode d'élection du Commissaire, du vice-Commissaire, du Secrétaire général et des autres membres de la Commission centrale. (*Partie III, n°9.1*)

La Commission préparatoire a réalisé un travail sur les trois premiers thèmes de cette liste pour servir de base à la réflexion, sur les amendements que le Chapitre pourrait voter et approuver, sur la modification des Statuts du Chapitre général, sur les nouvelles Règles de procédure (*Partie IV*), et sur le plan de travail du 20<sup>e</sup> Chapitre général (*Partie III, n°10*).

#### **1.7 La contribution des laïcs :**

Comme il a été déjà dit, la Commission préparatoire, après avoir consulté les capitulants, a invité 18 laïcs au Chapitre. Les capitulants ont approuvé cette présence comme observateurs.

Leur séjour a débuté par deux jours de présentation : le 15 septembre a été plus particulièrement consacré à un travail d'orientation autour de l'organisation et du fonctionnement du Chapitre, ainsi qu'à une présentation aux capitulants. Pour cela, la Commission centrale a fait appel à plusieurs volontaires parmi les capitulants. Le dimanche 16 septembre, les laïcs ont participé à la sortie commune aux quatre branches de la Famille mariste.

Les observateurs laïcs ont commencé leur travail le 17 septembre, au début de l'étape de discernement du VOIR-JUGER, et ils sont repartis le 25, à la fin de cette même étape. Ce sont eux qui ont surtout parlé dans les forums ouverts sur « le laïc mariste » et leur impact a été particulièrement évident dans la « Lettre à toute la famille mariste » que le Chapitre a écrite et approuvée.

Avant de quitter le Chapitre les laïcs ont écrit un Message aux délégués du Chapitre qui a été lu et distribué à tous (*Annexe 4*)

#### **1.8 Rencontre des quatre branches de la Famille Mariste et audience papale**

La rencontre du 12 septembre 2001 reste comme une référence historique dans la vie de nos quatre Instituts religieux et dans la mémoire de notre 20<sup>e</sup> Chapitre général en particulier. Elle a rassemblé tous les capitulants des quatre Chapitres respectifs.

La rencontre a commencé à Ergife Hotel, Via Aurelia, par un mot de bienvenue de la part de chacun des Supérieurs : P. Joaquín Fernández, S.M., Sr. Gail Reneker, S.M., Sr. Patricia Stowers, SMSM et Fr. Benito Arbués, FMS.

Le Père Craig Larkin, SM, a ensuite développé pendant une heure le thème de « Marie dans l'Eglise – charisme Mariste », exposé suivi d'une réflexion et d'un échange sur place.

Les délégués se sont ensuite rendus à la Maison générale des Frères des Ecoles Chrétiennes pour l'Eucharistie activement préparée par des représentants de chacune des quatre branches et pour prendre un repas fraternel..

L'après-midi, jusqu'au repas du soir, a été un long et fructueux partage en groupes. Des représentants des quatre branches étaient répartis selon les thèmes retenus.

Bien que les délégués des quatre Chapitres généraux se soient rencontrés pour la première fois dans l'histoire, il n'y a eu aucune déclaration officielle enregistrée dans les Actes du Chapitre.

La rencontre entre les délégués des quatre Chapitres a permis d'organiser, le 16 septembre, des sorties communes dans trois directions : Assise, Pompéi et Subiaco.

Le 17 septembre a été une occasion extraordinaire de nous réunir à nouveau à Castel Gandolfo pour l'audience accordée aux quatre Chapitres par le pape Jean Paul II. Le Père Joaquin Fernández s'est adressé au Saint Père au nom de tous, dans une allocution préparée et signée par les quatre Supérieurs généraux. (*Annexe 2*)

Les paroles significatives du Saint Père s'adressaient aux représentants de la famille mariste en référence à Marie comme présence inspiratrice de la vie et de la mission de notre famille. (*Annexe 3*)

### **1.9 Méthode de travail et Document « Choisissons la vie ».**

En décidant de travailler avec la méthode de discernement de groupe, le 20<sup>e</sup> Chapitre général s'est déroulé en deux étapes :

– *La première étape était le temps du VOIR et JUGER :*

Les capitulants du Chapitre ont passé deux semaines, du 13 au 25 septembre, à travailler en groupes, à partager leurs idées et leurs sentiments, dans la prière et la réflexion, à écouter les appels de Dieu.

Les groupes ont été organisés par la Commission centrale, avec le souci de réunir des capitulants de diverses langues et de diverses cultures. De façon équilibrée, cette méthode de discernement a fait alterner les travaux en petits groupes et les temps de discernement en assemblée générale.

Ces travaux interactifs en petits groupes et la réflexion partagée en assemblée générale ont été renforcés par trois « Forums ouverts » sur la *communion pluricentrique et interculturelle, la restructuration et les structures d'animation et de gouvernement*.

Outre ceux évoqués ci-dessus, il y a eu d'autres textes et documents de référence fournis aux délégués pour les aider à voir et à juger :

- « *Allocution d'ouverture du 20e Chapitre général* » (par le Frère Benito, Supérieur général) (*Annexe 1*),
- « *Vers une communion pluricentrique et interculturelle* » par la Commission théologique de l'Union des Supérieurs généraux de Rome,
- « *L'image du Frère aujourd'hui* », par le Frère Alvaro Rodriguez, Supérieur général des Frères des Ecoles Chrétiennes.

Cette première étape s'est terminée par l'approbation et le vote en Assemblée plénière de cinq appels. Ces cinq appels sont perçus par les capitulants comme

ce que Dieu demande à l'Institut pour assurer sa vitalité au cours des huit prochaines années. Ils explicitent les différentes dimensions de l'UNIQUE THEME du Chapitre : La Vitalité de l'Institut. Ils expriment l'esprit du slogan « Choisissons la vie ».

Voici les cinq appels :

- Centrer passionnément nos vies et nos communautés sur Jésus-Christ, comme Marie. Et, pour cela, mettre en œuvre des processus de croissance humaine et de conversion ;
- Revitaliser nos communautés pour qu'elles soient des foyers de fraternité, de simplicité et de vie évangélique au service de la mission ;
- Nous nous sentons appelés à approfondir notre identité spécifique de Frères et de Laïcs, dans le partage de la vie : spiritualité, mission, formation...
- Aller de l'avant ensemble, Frères et Laïcs, de façon résolue et manifeste, en nous rapprochant davantage des enfants et des jeunes plus pauvres et exclus, à travers de nouveaux chemins d'éducation, d'évangélisation et de solidarité ;
- Créer à tous les niveaux, des structures d'animation et de gouvernement, qui favorisent la vitalité dans notre Institut.

- La **deuxième étape**, du 26 septembre jusqu'à la fin du Chapitre, le 13 octobre, a été un temps pour définir les lignes d'action.

Les capitulants au Chapitre, sous la direction de la Commission centrale, ont décidé de travailler en Commissions pendant cette seconde étape du Chapitre.

En continuant leur discernement sur les cinq appels qui ont été définis, les capitulants ont choisi de travailler dans l'une des cinq Commissions suivantes : (Annexes 6.10 à 6.14) :

- Spiritualité Apostolique Mariste
- Communauté
- Identité Mariste et Laïcité
- Mission et Solidarité
- Animation et Gouvernement

Les capitulants ont également décidé de ne produire qu'UN SEUL DOCUMENT. Dans ce but, les capitulants, en assemblée plénière, ont choisi quatre Frères représentant les quatre groupes de langues de l'Institut (Annexe 6.8.). Ces quatre Frères ont constitué le Comité chargé d'écrire et de soumettre l'unique document proposé au vote des délégués et publié comme *Document du 20e Chapitre général. (Partie II)*

Chacune des Commissions a travaillé sur l'appel déjà approuvé en assemblée plénière selon le schéma proposé par la Commission centrale :

- Premièrement, définir l'APPEL dans le contexte d'aujourd'hui ;
- Deuxièmement, déterminer les SIGNES de vitalité / OBJECTIFS vers lesquels nous avancerons au cours de huit prochaines années ;
- Troisièmement, proposer des RECOMMANDATIONS / DÉCISIONS qui, selon le contexte, les objectifs et les signes définis, assureront la vitalité de notre Institut.

Les recommandations et décisions proposées ont été ensuite discutées et votées en assemblée plénière avant d'être soumises au Comité de rédaction pour être intégrées dans le Document du Chapitre. Ce Document a été voté et approuvé par les délégués en séance plénière sous le titre de « Choisissons la vie ».



## II. Le document officiel du 20<sup>e</sup> Chapitre Général

:

### « Choisissons la Vie »

*Ce document est le seul message du Chapitre.  
(Texte original en Français)*

Frère,

- 1 Nous nous adressons à toi avec affection. A toi qui débutes dans la vie mariste, à toi qui es en pleine activité, à toi qui as déjà parcouru un long chemin.
- 2 Nous voulons te remercier pour l'intérêt mis dans ce 20<sup>e</sup> Chapitre général, pour ta proximité, ton soutien dans la prière, et pour ta collaboration dans les sondages préparatoires.
- 3 Nous, les 118 capitulants venus de 40 pays, les 17 laïcs présents durant une douzaine de jours, ainsi que les divers collaborateurs, avons vécu une expérience fraternelle exceptionnelle. L'intégration de cette diversité linguistique et culturelle a été un don continu et a demandé un effort patient d'ouverture. Aux côtés de Marie, nous avons vécu une vraie Pentecôte : beaucoup de langues, un seul cœur.
- 4 Ensemble, nous sommes entrés dans une démarche de discernement. Nous avons discerné 5 appels qui nous poussent à agir et qui se concrétisent dans des lignes d'action pratiques. Ces appels sont en continuité avec le 19<sup>e</sup> Chapitre général.
- 5 Oui, nous avons tant de choses à accueillir, à partager, à célébrer ! La vie est en chaque personne, en chaque communauté, en chaque groupe ! Nous l'avons expérimentée, et nous la proclamons avec joie !

*En fidélité créative  
à notre charisme et au monde*

#### **A - Regardons le monde d'aujourd'hui**

- 6 Pendant notre Chapitre, ont eu lieu les attentats terroristes aux Etats Unis, et la guerre a commencé en Afghanistan. Cette situation nous a frappés et nous a fait réfléchir sur le terrorisme, l'injustice de l'ordre économique international, la peur, l'insécurité, l'intolérance religieuse et leurs conséquences sur les jeunes, et surtout sur le grand défi de la paix.
- 7 Notre Dieu incarné nous interpelle aujourd'hui, à travers les contradictions du monde moderne. D'une part,
  - la croissance économique et technologique offre beaucoup de possibilités à un groupe réduit de personnes alors que des millions vivent bien en deçà des conditions requises par la dignité humaine ;
  - l'exploitation effrénée des ressources est en train de nous conduire à une crise écologique sans précédent ;

- la sécularisation, la violence, l'individualisme, la crise de la famille et des valeurs, la corruption, la fragmentation sociale s'étendent partout ;
- 110 millions d'enfants sont exclus de l'éducation de base et 880 millions d'hommes et de femmes dans le monde sont analphabètes...

8 D'autre part, nous percevons des signes de vie qui donnent beaucoup d'espérance, car nous y voyons la main de Dieu qui crée à partir de rien (cf. Gn 1, 1-4) et recrée à partir du chaos (cf. Is 65, 17-25) :

- de plus en plus d'individus et de groupes sont en quête de Dieu ;
- de nouvelles relations s'établissent entre hommes et femmes ;
- il existe de plus en plus de volontaires et d'organisations engagés dans la solidarité internationale, la défense de la vie et de l'environnement ;
- une conscience planétaire est en train de naître, articulant pensée globale et action locale.

9 Si la connaissance devient la grande source de richesse et de pouvoir, il est urgent de démocratiser l'information et d'offrir l'éducation aux plus pauvres. Cette urgence souligne l'actualité de notre mission d'éducateurs.

## **B - Regardons notre réalité mariste**

10 Nous percevons chez nous de nombreux signes de vie :

- Nous comprenons mieux la Spiritualité Apostolique Mariste et en vivons.
- Ces dernières années, de nouvelles communautés ont été créées, fraternelles, flexibles, ouvertes, et sensibles aux appels de l'Église.
- L'Esprit répand le charisme de Marcellin chez beaucoup de laïcs qui se sentent attirés par son projet et qui partagent notre mission, notre spiritualité et notre vie.
- Un bon nombre de frères et de laïcs vivent avec enthousiasme la Mission Éducative Mariste dans les écoles et dans de nouvelles présences aux côtés des plus délaissés. Il y a des avancées importantes dans le domaine de la solidarité.
- Dans l'Institut, la collaboration s'est accrue, au niveau inter-Provincial et régional, spécialement pour la mission et la formation. La plupart des provinces sont en cours de restructuration.

11 Mais, il y a aussi des aspects préoccupants :

- Nous n'avons pas toujours une vraie passion pour Jésus et son Évangile. Notre foi n'est pas suffisante pour soutenir notre vie et notre mission.
- Nous ne trouvons pas toujours dans nos communautés un milieu pour épanouir notre affectivité et favoriser notre croissance humaine et spirituelle.
- Avec la perte de leurs fonctions traditionnelles, plusieurs frères s'interrogent sur le sens de leur vocation et remettent même en cause le choix qu'ils avaient fait.
- Nous n'avons pas réussi à faire un discernement évangélique sur la fécondité de nos œuvres. L'option préférentielle pour les plus pauvres est encore une tâche inachevée.
- Les structures d'animation et de gouvernement ne répondent pas toujours à la complexité de la situation actuelle. Et nous avons des difficultés à former nos responsables.

## **C - Suivons Jésus comme Marie et avec elle**

- 12 Jésus Christ est notre Maître et Seigneur. Il nous révèle un Dieu Père, avec un visage maternel de miséricorde, source de toute vie et il nous donne l'Esprit-Saint. Quand Jésus nous rejoint sur la route, il transforme nos existences. En le suivant, nous vivons les attitudes des personnes qu'il a rencontrées comme :
- Le jeune riche, qui perçoit le regard pénétrant et amoureux de Jésus. Et nous avons, nous aussi, des difficultés à renoncer aux biens de ce monde. Comme les disciples d'Emmaüs, nous sentons notre cœur brûler d'amour quand Jésus marche avec nous.
  - Les douze, Marie, et les autres femmes qui l'ont accompagné. Nous appartenons à la communauté de Jésus, à ses amis et à ses disciples.
  - Jean Baptiste, le précurseur. Nous reconnaissons que nous ne sommes que des messagers qui préparons les chemins du Seigneur. Et des témoins de Jésus qui guérit les malades, pardonne les péchés et annonce la Bonne Nouvelle aux pauvres.
  - Les premiers disciples, qui sont tentés par le pouvoir et les honneurs. Le Seigneur nous dit comme à eux : « Celui qui veut être le plus grand, qu'il se fasse le serviteur de tous » (Mt 20, 26).
- 13 En Marie nous reconnaissons les traits de notre identité mariste :
- Elle nous enseigne à donner à Dieu un oui généreux. A être pèlerins dans la foi et disciples de Jésus. A développer l'attitude de l'écoute. A discerner les appels de Dieu en méditant les événements et en les gardant dans notre cœur. A nous réjouir et reconnaître avec gratitude les merveilles que le Seigneur fait en nous.
  - Marie nous invite à cultiver la simplicité et la transparence dans nos rapports, à bâtir des communautés priantes comme au Cénacle, chaleureuses comme à Nazareth.
  - A la manière de Marie, nous sommes membres d'une Église Communion, en établissant avec les laïcs des relations plus fraternelles que hiérarchiques.
  - Marie nous apprend
    - à être proches des enfants et des jeunes comme elle l'a fait avec Jésus.
    - à proclamer de façon courageuse et prophétique la préférence de Dieu pour les petits.
    - à développer les sentiments maternels d'affection et de tendresse.
- 14 En ce moment de notre histoire, nous nous tournons vers Marie. Nous lui demandons la grâce nécessaire pour réaliser la refondation de notre Institut. Nous lui confions, une fois de plus, l'œuvre mariste dont nous sommes les pierres vivantes.

## **D – Regardons notre Fondateur**

- 15 Nous regardons Marcellin, comme l'enfant regarde son père, et apprend de lui les valeurs essentielles. En lui nous voyons :
- Un homme de foi qui vit dans la présence de Dieu et qui regarde le monde en Lui. Un homme épris par Jésus et par Marie. Un homme de prière. Un pèlerin de la foi. **Un cœur passionné pour Dieu.**
  - Un père qui prend soin des Frères, comme de ses enfants. Un homme plein de vigueur et de tendresse, qui sait cultiver la joie et la bonne humeur. **Un cœur paternel et maternel.**
  - Un pasteur qui écoute et accueille les personnes. Un apôtre au cœur brûlant pour annoncer la Bonne Nouvelle de Jésus. Un ami des enfants et des jeunes. Un éducateur qui sait être miséricordieux et exigeant. Une personne créative et audacieuse. **Un cœur d'apôtre.**

- Un homme qui voit au-delà de son époque. Un homme qui embrasse le monde entier dans ses vues et prépare des missionnaires. Quelqu'un qui vit son idéal avec une telle intensité que beaucoup d'autres veulent lui ressembler et vivre avec lui. **Un cœur sans frontières.**

16 La canonisation de notre Fondateur nous a comblés de joie. Elle a confirmé que le Père Champagnat avait choisi un chemin de vie. Nous sommes encore plus heureux de voir que des milliers d'hommes et de femmes, sont passionnés par sa personne. Marcellin interpelle également des membres d'autres Eglises chrétiennes et d'autres religions et même des non croyants. L'appel du prophète Isaïe s'adresse aussi à chacun de nous : « Elargis l'espace de ta tente... car à droite et à gauche tu vas déborder » (Is 54, 2-3). Le Père Champagnat est un saint pour l'Eglise et pour le monde.

### *Appelés à choisir la vie*

17 Choisissons la vie : tel a été le critère de notre discernement et de nos choix. Nous sommes consacrés pour la vie du monde afin que la vie grandisse de plus en plus et que nous l'ayons en abondance. (cf. Jn 10, 10)

#### **A – Centrés sur Jésus Christ : à la source de l'eau vive**

18 Parce que nous avons construit des citernes lézardées (cf. Jr 2, 13), parce que nous sommes comme une terre aride, assoiffée, sans eau (cf. Ps 63), nous allons vers la source d'eau vive pour devenir des sources qui jaillissent pour la vie éternelle (cf. Jn 4, 1-14). Pour cela, nous nous sentons appelés à :

**Centrer passionnément nos vies et nos communautés sur Jésus Christ, comme Marie. Et, pour cela, mettre en œuvre des processus de croissance humaine et de conversion.**

19 Nous voulons être des frères qui vivent et témoignent de l'amour inconditionnel de Dieu pour nous. Pas à pas, jour après jour, nous nous laissons conduire pour devenir adultes dans le Christ. Nous sentons un besoin de croissance et de conversion, afin d'intégrer les différentes dimensions de notre personne et d'accueillir cet amour.

20 Nous sommes des pèlerins à la recherche de Dieu et du sens de la vie, dans un monde aux merveilleuses conquêtes, mais qui déconcerte par ses contradictions et sa fragilité. En tant que frères, nous voulons nous aider dans cette recherche passionnante, en faisant de nos communautés des écoles de foi pour nous-mêmes, pour les jeunes et pour ceux qui ont soif de Dieu. Nous faisons de notre expérience de Dieu, un pain partagé.

21 Marie accompagne notre recherche et notre parcours, comme elle a accompagné l'Eglise. Avec les autres branches de la famille mariste, nous cherchons à incarner de manière renouvelée sa présence dans l'Eglise et dans le monde, en nous inspirant de ses attitudes.

#### **B – Des communautés renouvelées : qu'il est bon de vivre ensemble !**

22 Dans des communautés renouvelées, la fraternité est évidente. Là, la joie rayonnante de nos cœurs vivant l'amour réciproque peut devenir une brise nouvelle pour un monde individualiste et divisé. Pour cela, nous nous sentons appelés à :

**Revitaliser nos communautés pour qu'elles soient des foyers de fraternité, de simplicité et de vie évangélique, au service de la mission.**

- 23 Nos communautés deviendront des foyers si elles aident chaque frère à centrer sa vie en Jésus, à intégrer la foi et la vie, à découvrir Dieu dans les événements de chaque jour, et à grandir dans la communion.
- 24 Nous avons un grand désir de construire des communautés humanisantes qui vivent dans un climat de confiance, de saines relations interpersonnelles, empreintes d'esprit de famille. Des foyers où l'on aide les jeunes frères à grandir, où l'on prend soin des frères aînés, où l'on manifeste une affection spéciale pour les plus faibles. Des foyers où abonde l'huile du pardon pour soigner les blessures et le vin de la fête pour célébrer tant de vie partagée. Nous élargissons notre cœur pour qu'aucun ne se trouve exclu, pour que tous trouvent le soutien dont ils ont besoin et pour que ceux qui viennent soient les bienvenus.
- 25 Nous formons des communautés pour la mission, ouvertes au service du monde. Nous cherchons à être attentifs aux besoins de notre entourage et à prendre notre place dans l'Eglise locale. Notre témoignage devient plus crédible quand notre style de vie est simple et pauvre.

**C – Avec les laïcs : élargir l'espace de la tente**

- 26 Nous découvrons combien il est enrichissant de partager entre frères et laïcs en cheminant ensemble. Nous expérimentons la richesse du soutien mutuel et la force du charisme mariste qui s'incarne en nos diverses vocations dans l'Eglise. C'est pourquoi :

**Nous nous sentons appelés à approfondir notre identité spécifique de Frères et de Laïcs, dans le partage de la vie : spiritualité, mission, formation...**

- 27 Nous voyons de nouveaux signes de vie dans le partenariat avec les laïcs. Nous nous trouvons de plus en plus dans des situations de coresponsabilité et de réciprocité. La présence féminine apporte une nouvelle sensibilité dans la mission commune.
- 28 Diverses formes d'association de laïcs maristes telles que le Mouvement Champagnat sont en train de se développer. Nous vivons les uns et les autres cette réalité de différentes façons. Depuis ceux qui partagent le travail jusqu'à ceux qui partagent la vie. Depuis ceux qui découvrent quelques traits de la spiritualité mariste, jusqu'à ceux qui se sentent en communion beaucoup plus profonde. Nous apprécions aussi la présence de laïcs qui, tout en appartenant à d'autres religions, partagent activement notre mission.
- 29 Convaincus que l'Esprit de vie nous conduit sur ce chemin commun, et tout en respectant nos différences et les rythmes de chacun, nous nous engageons à œuvrer ensemble dans des expériences et une réflexion qui nous amèneront à approfondir notre identité mariste et à clarifier les différentes formes d'appartenance à l'Institut. Cela implique des processus de formation conjointe, Frères et Laïcs.

30 Nous encourageons une plus grande coresponsabilité et réciprocité entre Frères et Laïcs dans les apostolats existants et dans de nouvelles présences. Il nous faut aussi promouvoir l'engagement des Laïcs dans la prise de décisions y compris leur participation dans certaines structures de gouvernement. Si cela convient, nous encourageons aussi la création de communautés, ouvertes aux Laïcs ou avec leur présence, et travaillant auprès des jeunes, surtout les plus défavorisés.

#### **D – Mission et Solidarité : Un feu qui embrase et consume**

31 Dieu nous a donné les dons nécessaires pour mettre le feu à notre monde et à ceux qui nous entourent. Nous sommes semeurs d'espérance. Nous côtoyons des jeunes et, de leurs existences fragmentées, nous les aidons à faire une belle mosaïque et à découvrir le sens de la vie. C'est pourquoi nous sentons qu'il nous faut :

**Aller de l'avant ensemble, Frères et Laïcs, de façon résolue et manifeste, en nous rapprochant davantage des enfants et des jeunes plus pauvres et exclus, à travers de nouveaux chemins d'éducation, d'évangélisation et de solidarité.**

32 Nous avons déjà fait des pas dans ce sens, mais il reste encore beaucoup de chemin à faire. Nous nous interrogeons sur les nouvelles formes et les lieux de notre mission.

33 Nous sommes convaincus que l'éducation est un lieu privilégié de l'évangélisation et de la promotion humaine. Nous exprimons notre reconnaissance à tous les acteurs (Laïcs et Frères) dans nos écoles et les autres œuvres maristes. Mais en même temps, nous brûlons du désir que nos institutions soient plus porteuses d'évangile et promotrices de justice. Nous proclamons le droit à une éducation pour tous et nous voulons impliquer notre mission mariste dans cet engagement.

34 Et nous cherchons de nouvelles présences qui pourront exprimer notre option préférentielle pour les pauvres. L'ouverture aux plus pauvres est un appel à une vie prophétique personnelle et communautaire. La formation initiale et permanente des Frères et des Laïcs sera attentive en permanence au monde des exclus. Cela nous appelle à réfléchir à un déplacement de nos lieux de vie et de travail.

35 Dans un monde chaque fois plus fragmenté et individualiste, nous nous sentons fortement appelés à vivre la prophétie de la fraternité, en réalisant notre « être » de frères des enfants et des jeunes dans des gestes concrets d'attention et d'accueil, d'écoute et de dialogue.

36 Le feu de Pentecôte nous pousse à avancer dans la mission « ad gentes » de toute l'Eglise.

#### **E – Service d'animation et de gouvernement : lavez-vous les pieds les uns les autres**

37 Le défi de la vitalité est le fil conducteur de la restructuration de l'Institut. Nous avons créé de nouvelles provinces. Il faut en profiter pour créer des provinces « nouvelles ». D'où l'appel à :

**Créer à tous les niveaux, des structures d'animation et de gouvernement, qui favorisent la vitalité dans notre Institut.**

- 38 Cela signifie un service **créatif** d'animation et de gouvernement **pastoral** qui donne priorité à la coresponsabilité et à la subsidiarité, qui favorise la **communio**n entre les frères. Cette animation, tout en exécutant ce qui est demandé par les Constitutions, se met au **service de la vie**, en réalisant les transformations souhaitées par le 20<sup>e</sup> Chapitre général.
- 39 Cela signifie encore une animation flexible pour répondre à la diversité des besoins et des contextes locaux, et, en même temps, dynamique pour impulser la collaboration régionale, interprovinciale et internationale. La vitalité de chaque unité administrative devient une préoccupation de tous (cf. C 165).
- 40 Cela signifie enfin, un service d'animation qui se préoccupe d'acquérir les compétences requises pour les responsabilités qui lui sont confiées.

*Pour avancer ensemble*

- 41 Les appels présentés dans la 2<sup>e</sup> partie de ce document ont suscité toute une réflexion afin de proposer maintenant des moyens pour pouvoir les mettre en œuvre dès aujourd'hui. Certaines idées sont des recommandations, et d'autres sont des décisions du Chapitre. Elles s'adressent aux frères et aux communautés. D'autres sont adressées aux Unités Administratives. D'autres enfin touchent la responsabilité du Conseil général.

**A – Aux frères et aux communautés**

- 42 **Le Chapitre général s'adresse à toi, Frère, pour :**
1. t'encourager à la pratique personnelle du discernement ;
  2. intensifier dans ta communauté le partage de ta vie, spécialement ta pauvreté et ta vulnérabilité ;
  3. être créatif dans l'annonce de la Bonne Nouvelle ;
  4. renouveler ton engagement auprès des jeunes. Il est important :  
de vivre dans leur monde et dans leur culture,  
de t'engager dans la catéchèse et les mouvements des jeunes,  
de leur offrir le service de l'accompagnement, spécialement pour les aider à découvrir leur vocation personnelle,  
de développer une pédagogie de la présence parmi les jeunes en évitant le danger de privilégier l'administratif.
  5. Promouvoir les vocations maristes de frères et de laïcs.
- 43 **Le Chapitre général recommande à chaque communauté :**
1. d'être créative dans l'organisation de ses moments de partage de vie et de foi et d'inviter les jeunes et les laïcs à y participer ;
  2. de continuer l'approfondissement et la pratique de la spiritualité apostolique mariste, en s'appuyant sur des structures Provinciales ;
  3. de vivre plus profondément les attitudes mariales d'écoute, de disponibilité, d'accueil, de service, de solidarité et de prière à la suite de Jésus ;
  4. de transmettre son caractère marial dans sa collaboration avec l'Eglise locale ;
  5. de travailler à l'amélioration de la relation entre les Catholiques et les autres religions, avec une attitude mariale d'écoute ;
  6. de préparer d'une manière créative le Projet de Vie personnel et le Projet de Vie communautaire afin d'assurer des rythmes de vie sains et équilibrés ;

7. de s'engager, en collaboration avec les associations locales et en communion avec l'Eglise, dans des projets qui promeuvent la justice sociale, la paix et la protection de l'environnement ;
8. d'adopter un style de vie simple : maison, voyages, loisirs, usage de l'argent, travaux domestiques... (cf. C 32.1, 2, 3 et C 34.1, 2) ;
9. de se déplacer vers les milieux pauvres et vivre en cohérence avec ces milieux ;
10. de promouvoir la constitution de Fraternités du Mouvement Champagnat, signe de vitalité reconnu par l'Institut, ou d'accueillir d'autres formes possibles d'association de Laïcs.

## **B – Aux Unités Administratives**

### **44 Le Chapitre général recommande au Frère Provincial et à son Conseil :**

1. d'offrir à chaque frère, au cours de la formation initiale et permanente, la chance d'une meilleure compréhension de toute sa personne afin qu'il soit plus en mesure de faire l'expérience de Jésus comme centre de sa vie ;
2. d'encourager, dans les quatre prochaines années, l'accompagnement personnel des frères et de faciliter l'accompagnement communautaire par des personnes qualifiées pour favoriser la croissance humaine des frères et les relations interpersonnelles ;
3. de former des supérieurs, des formateurs et d'autres frères pour le service d'accompagnement des frères et des communautés ;
4. d'aider les communautés à développer l'attitude du discernement communautaire en promouvant des processus concrets qui les habituent à écouter Dieu dans les événements de chaque jour et à partager cette expérience ;
5. de promouvoir des communautés qui permettent l'affermissement de la vocation des jeunes frères, l'accueil des jeunes et des laïcs et l'accompagnement de ceux qui sont en recherche de vocation ;
6. de mettre en place ou de poursuivre des programmes de formation pour Frères et Laïcs. Ils viseront en priorité à approfondir l'identité mariste dans toutes ses dimensions (anthropologie, mission, spiritualité, solidarité...). Ces programmes seront élaborés conjointement par des Frères et des Laïcs. Ils comprendront des moyens tels que cours de spiritualité, retraites, séminaires, ateliers et jours de recollection. Ils veilleront à promouvoir la spécificité et la complémentarité de chaque vocation dans une Eglise de communion. Certaines Unités administratives pourraient envisager une formation commune avec d'autres Unités administratives ou avec les autres branches de la Famille Mariste ;
7. d'établir les structures nécessaires pour que la coresponsabilité entre Frères et Laïcs soit effective au niveau de la planification, de l'animation et de la gestion des œuvres où nous travaillons. Ceci sera particulièrement le cas dans la réalisation de projets apostoliques nouveaux ;
8. de promouvoir des expériences qui exigent de partager la mission, la spiritualité et la vie avec les Laïcs ;
9. d'accueillir favorablement la création de communautés avec la présence des Laïcs dans le but de répondre aux besoins de la jeunesse, surtout la plus délaissée ;
10. d'aider chaque œuvre à faire l'option préférentielle pour les pauvres. Et que la formation à la justice sociale et à la solidarité continue à être, dans la formation initiale et permanente, comme un moyen de développer la sensibilité, l'esprit de compassion et les capacités professionnelles. De tels programmes doivent inclure la réalisation d'expériences d'engagement avec et pour les pauvres ;



11. de veiller à ce que les projets éducatifs des écoles et des œuvres maristes soulignent les aspects suivants :
  - l'esprit de famille et de fraternité, comme une alternative à l'individualisme ;
  - l'harmonie entre foi, culture et vie ;
  - l'ouverture à tous, ainsi que le dialogue pluriculturel et interreligieux ;
  - la lutte contre la pauvreté et les situations d'injustice ;
  - l'éducation pour la justice, la paix et la solidarité ;
  - la formation de personnes libres, justes et engagées dans la transformation de la société.

#### **45 Le Chapitre général demande aux responsables des Unités Administratives**

1. que dans tous les milieux de la mission de l'Institut, l'étude, la réflexion, et l'application du document « Mission Educative Mariste » soient effectives ;
2. que soit évaluées les œuvres apostoliques et, si c'est nécessaire, qu'elles soient réorientées de manière qu'elles se situent dans la ligne de l'évangélisation et de l'option préférentielle pour les pauvres et les exclus. Dans certaines situations, avoir l'audace d'abandonner une œuvre existante qui ne répond pas à cet appel.

### **C – Aux ensembles de Provinces**

#### **46 Le Chapitre général recommande**

1. que des Provinces s'unissent pour commencer ou continuer un projet missionnaire « Ad Gentes » ;
2. que des groupes de Provinces, en commun accord avec le Conseil général, puissent lancer des projets de mission mariste avec des structures propres ;
3. qu'on facilite la mobilité de Frères d'une Province à une autre dans le but d'impulser des projets de solidarité, d'évangélisation et d'éducation.

### **D – Au Conseil général**

#### **47 Le Chapitre général recommande au Conseil général de**

1. s'assurer que la formation initiale et permanente favorise l'intégration personnelle, le sens communautaire et la formation pour l'animation d'une communauté ;
2. mettre en place, dans les années prochaines, un processus et des structures nécessaires (études, rencontres, réseaux, Secrétariat, Commission Internationale...) qui amènent Frères et Laïcs à expliciter notre identité mariste : ce qui est commun, ce qui est spécifique, ce qui est complémentaire dans notre vocation propre, et à clarifier les formes différentes d'être Laïc Mariste ;
3. envisager l'étude de diverses formes d'appartenance à l'Institut et de permettre à des laïcs, en concertation avec les Provinceux et leur Conseil, de vivre (ad experimentum) diverses formes d'engagement mariste. A partir de ces expériences, le Conseil général veillera à mettre en place le cadre juridique qui permettra, éventuellement, de prendre une décision à ce sujet, au 21<sup>e</sup> Chapitre général ;
4. créer, au besoin, des structures pour aider les Unités administratives qui auraient plus de difficulté dans la réalisation des programmes de formation pour Frères et Laïcs (cf. n° 44.6). Pour cela, il pourra ouvrir ses centres de spiritualité existants à la participation des Laïcs ;

5. proposer des lignes d'action et continuer à créer des structures pour que des Laïcs puissent participer de façon appropriée dans des instances de l'Institut telles que Commissions, Assemblées, Chapitres ;
6. utiliser les moyens de communication existants ou en créer de nouveaux pour permettre l'échange d'expériences significatives de partage entre Frères et Laïcs en vue de stimuler la création de nouveaux groupes.

#### 48 Le Chapitre général demande au Conseil général de

1. Continuer à encourager la réflexion au sujet de notre spiritualité, au niveau de tout l'Institut, et d'envisager l'élaboration d'un document, dans la forme de « Mission Educative Mariste », en tenant compte des deux caractéristiques principales de notre spiritualité : l'aspect marial et l'aspect apostolique.
2. Continuer d'encourager, au niveau de tout l'Institut, les quatre réseaux linguistiques de la spiritualité apostolique mariste (SAM) dans le but de la préciser et de la développer davantage.
3. Faciliter et établir, au début de son mandat, en dialogue avec les Provinciaux, un programme de formation au leadership afin d'aider les responsables à acquérir les qualités requises pour l'animation, le discernement et l'accompagnement personnel et communautaire.
4. Commencer un processus de révision du chapitre 4 – La vie de prière – de nos Constitutions, en vue du prochain Chapitre général, tenant compte du cheminement de l'Institut au sujet de la spiritualité apostolique mariste. Cette révision pourrait s'appliquer à tout le texte des Constitutions.
5. Etablir un plan de discernement sur l'usage évangélique des biens dans l'Institut et accompagner sa mise en œuvre dans chaque unité administrative.
6. Créer les structures qu'il considérera nécessaires pour appuyer au niveau de l'Institut la mission partagée entre Frères et Laïcs et le service éducatif et évangélisateur parmi les enfants et les jeunes les plus pauvres et exclus :
  - le soutien aux Unités administratives,
  - la coordination d'activités communes,
  - la promotion d'activités de formation,
  - la promotion des objectifs et des activités du BIS,
  - la mise en marche de forums internationaux sur la mission Mariste,
  - la représentation auprès des organismes internationaux d'éducation et de solidarité.
7. Favoriser de nouvelles présences et le déplacement des frères, des communautés et des œuvres vers les pauvres de manière que
  - le Conseil général et les Conseils des Unités Administratives, prenant en compte les appels de ce Chapitre, discernent à partir de quel milieu social et avec quels moyens ils doivent promouvoir respectivement l'animation de l'Institut et de leurs Unités Administratives ;
  - les maisons de formation, en respectant les objectifs de chaque étape, soient placées dans des milieux qui facilitent un style de vie simple, de communion et de coopération avec l'Eglise locale ;
  - dans chaque unité administrative soient créées de nouvelles présences parmi les pauvres en nombre tel que nous puissions reconnaître que notre option préférentielle pour les pauvres est effective ;
  - les nouvelles présences favorisent un nouveau style de vie religieuse mariste en vivant avec et comme les gens simples et pauvres ;

la mission de ces nouvelles présences soit assumée avec les pauvres et avec d'autres institutions civiles ou religieuses en tenant compte des vrais besoins des enfants et des jeunes.

## CONCLUSION

- 49 Frère, nous entendons l'appel que nous lance Jean Paul II : « Allons de l'avant dans l'espérance !... Le Fils de Dieu qui s'est incarné il y a deux mille ans par amour pour les hommes, accomplit son œuvre encore aujourd'hui : nous devons avoir un regard pénétrant pour la voir et surtout nous devons avoir le cœur large pour en devenir nous-mêmes les artisans... Maintenant, le Christ contemplé et aimé nous invite une nouvelle fois à nous mettre en marche : « Allez donc, de toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père, et du Fils et du Saint Esprit » (Mt 28, 19) ». (Novo Millennio Ineunte, 58)
- 50 Mettons-nous chaque jour dans une attitude de discernement de ce que le Seigneur attend de nous. Nos derniers frères martyrs nous aident puissamment à vivre une fidélité créative au message de Marcellin en nous donnant sans réserve à ceux que le Seigneur met sur notre chemin, particulièrement les plus petits.
- 51 Et avec toi, rendons grâce à Dieu pour l'appel à choisir la vie, et pour l'invitation à « avancer en eau profonde » (Lc 5, 4). Allons de l'avant dans la foi et dans l'espérance. Notre espérance ne sera point déçue (cf. Rm 5, 5).

Frère, en hâte, allons au large, jetons nos filets.

*Les Frères capitulants du 20<sup>e</sup> Chapitre général  
Rome, le 13 octobre 2001*

## III. 20<sup>e</sup> Chapitre Général : Autres textes et décisions

*Le critère retenu pour les inclure dans cette section, est que ces textes et recommandations ont été présentés au Chapitre général et approuvés par un vote des délégués au Chapitre.*

### 1. Lettre du 20<sup>e</sup> Chapitre général à toute la Famille mariste (Texte original en espagnol)

Chers amis et amies,

Nous adressons un salut cordial à tout le monde mariste. C'est pour nous un message et d'espérance.

Nombreuses sont les personnes, de tous pays et de toutes cultures, qui forment avec nous une vaste famille. Éducateurs et collaborateurs, catéchistes et animateurs, élèves et anciens élèves, parents et familles, membres de fraternités et bien d'autres groupes maristes... Quelle vie généreuse !

Notre Chapitre général a été une expérience profonde et dynamisante ; c'est pourquoi nous écrivons cette lettre, convaincus que toi, ami ou amie, et chacun

de nous, avons reçu la vie en abondance (Jn 10, 10) et que, à travers elle, se manifeste la présence du Dieu incarné.

Par les yeux grand ouverts des enfants, par le frais sourire des jeunes, par les mains offertes des adultes, par la chaleureuse accolade des anciens, ... le Seigneur nous parle avec force. Et il nous appelle à ouvrir des chemins et entreprendre des démarches qui soient sources de vitalité.

Nous nous souvenons surtout de ceux qui se sentent faibles, malades, dans le besoin, découragés, seuls, pauvres, ... parce que nous leur sommes très proches. Et parce que nous sommes sûrs que dans la petitesse et la fragilité, la vie devient miracle et prophétie, comme dans la semence. Dans la souffrance des petits et des pauvres c'est le Père de la vie qui crie sa douleur.

Pendant six semaines, nous, les 118 Frères réunis à Rome, avons vécu le Chapitre général comme une expérience intense, enrichie de la participation de 17 laïcs qui ont été avec nous pendant quelques jours. Mais nous savons que le monde mariste tout entier nous a accompagnés durant le Chapitre. Toi aussi tu nous as accompagnés et nous t'en remercions.

Nous vous remercions, toi et chacun de vous, de votre intérêt et de votre foi dans ce Chapitre, de votre proximité dans la prière et de vos nombreux signes d'affection.

Et nous vous demandons de continuer à marcher sur nos futurs chemins de ressourcement, de croissance personnelle, communautaire et institutionnelle.

Notre réflexion commune, notre discernement, nous ont permis de voir et d'apprécier les réalités des jeunes et du monde, notre réalité mariste et celle de l'Église... et nous avons découvert bien des ombres et des lumières comme aussi beaucoup de signes de vie. Nous en avons choisis cinq pour stimuler notre action et nous les traduisons en lignes pratiques :

- *Des sources d'eau vive* (Jn 4, 10) Nous nous sentons appelés à centrer passionnément nos vies et nos communautés sur Jésus Christ, comme Marie, et pour cela, nous lançons des démarches de croissance humaine et de conversion.
- *En goûtant le bonheur de vivre unis en frères* ( Ps 133 ). Nous nous sentons appelés à redonner vie à nos communautés pour qu'elles deviennent des lieux de fraternité, de simplicité, de vie évangélique, au service de la mission.
- *Elargissant la tente* ( Is, 54, 2 ). Nous nous sentons appelés à approfondir notre identité propre de frères et de laïcs en partageant la vie, la spiritualité, la mission, la formation...
- *Comme un feu qui flambe et qui brûle* ... Nous nous sentons appelés à avancer ensemble, frères et laïcs, de manière décidée et sans équivoque, vers les enfants et les jeunes les plus pauvres et les exclus, au moyen de l'éducation, de l'évangélisation, de la solidarité.
- Tout cela, avec un style de gouvernement et d'animation que nous voulons de plus en plus au service de la vie...

Comme vous le voyez, l'Esprit qui vivifie (Gal. 5, 25) continue à féconder nos horizons et à les remplir d'espérance. Il ne sera pas facile de mettre cela en pratique. Comment ouvrir des chemins pour avancer dans notre spiritualité apostolique mariste ? Comment faire grandir l'esprit fraternel ? Comment rendre aujourd'hui plus proche et plus vivante notre mission, notre solidarité ? Comment faire de nouveaux pas sur le chemin du partage entre frères et laïcs ? Chers amis, vous nous connaissez et nous appréciez ; c'est pourquoi nous vous demandons de nous communiquer aussi votre élan. En partageant avec vous les appels que nous avons découverts, nous aimerions que vous les fassiez vôtres. Spécialement parce que, comme vous l'avez constaté, le cheminement des

Frères et des Laïcs ensemble est une de nos préoccupations et un défi où votre rôle sera décisif.

Beaucoup de nos défis devront être relevés ensemble, en promouvant des expériences et des démarches de réflexion qui nous amèneront à approfondir notre identité ; en lançant des sessions de formation communes qui viseront la spécificité de chaque vocation ; en grandissant dans la coresponsabilité et la réciprocité dans les œuvres existantes et dans les nouvelles présences ; en avançant dans la création de communautés ouvertes, pour travailler avec les jeunes, spécialement les plus abandonnés.

Qu'en regardant Marie, nous puissions réapprendre à écouter, à accueillir, à trouver de nouvelles formes de présence où s'affirment les attitudes de fond de notre spiritualité apostolique. Que Marie inspire notre travail d'éducation et d'évangélisation, afin que nous sachions privilégier les plus nécessiteux, ceux qui « n'ont pas de vin » ( Jn 2, 3 ), qui n'ont ni éducation, ni sens de la vie, ni amour...

Avec Marcellin Champagnat, homme au cœur profond et sans frontières, regardons le monde d'aujourd'hui avec les yeux de la foi et avec amour. Il nous redit, à tous et à chacun, : « Que de bien tu peux faire, cher ami ».

Merci d'être présents avec votre amitié et votre estime. Et merci aussi à Jésus qui nous invite à « avancer en eaux profondes » (Lc. 5, 4). La vie ne s'épuise pas, car Dieu est le Dieu des vivants et les raisons de croire, d'espérer et d'aimer sont nombreuses. Nous sommes assurés que « notre espérance ne sera pas vaine » (Rom. 5, 5)

En union avec vous, choisissons la vie !

*Vos Frères capitulants  
20<sup>e</sup> Chapitre général.  
Rome, le 13 octobre 2001.*

## **2. Constitutions et Statuts : Changements**

*Note : Les changements introduits par le 20<sup>e</sup> Chapitre général dans le texte des Constitutions et Statuts de l'Institut se réfèrent à trois chapitres : « Vie de prière » au chapitre 4 ; « Gouvernement de l'Institut » au chapitre 9, et « Administration des biens » au chapitre 10. Le Chapitre général a approuvé la modification de l'article 70 par une majorité de plus des deux tiers, minimum exigé pour modifier un texte des Constitutions. Le Saint Siège a ratifié la modification par le Décret Protocole numéro L. 35-1/2002, de la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et des Sociétés de Vie Apostolique, le 26 janvier 2002.*

*Les changements au chapitre 4 ont été proposés par la Commission Internationale de la Spiritualité Apostolique Mariste. Ils veulent adapter notre législation à la dynamique et aux besoins des frères et des communautés à partir d'une nouvelle compréhension de notre spiritualité.*

*Les modifications concernant les chapitres 9 et 10 se réfèrent uniquement aux Statuts. Dans le chapitre 9 elles cherchent à adapter notre législation aux nouveaux besoins apportés par les processus de restructuration ( C 123.1 ; 143.7 et 149.2 ) et à la diminution des membres du Conseil général ( C 137.3 ; 137.5 et 137.6 ).*

*Les changements au chapitre 10 cherchent à adapter notre législation à la nouvelle réalité économique du monde et de l'Eglise.*

*Ces changements qui apparaissent dans les Actes de notre 20<sup>e</sup> Chapitre général prennent comme référence les Constitutions et Statuts tels qu'ils se trouvaient après les changements déjà introduits par le 19<sup>e</sup> Chapitre général de 1993.*

## **2.1 Chapitre 4 des Constitutions : notre vie de prière.**

*Article 70 et Statuts 70.1, 70.2 et 70.3 modifiés :*

*(Texte original en espagnol)*

70. Le Christ assure sa présence à ceux qui sont réunis en son nom.  
En célébrant la liturgie des heures, nous accordons notre prière à celle de Jésus, spécialement par les psaumes avec lesquels il a prié. En Eglise, nous exprimons à Dieu la louange au nom de toute la création, et nous entrons dans l'intercession que le Fils présente au Père.  
Cette liturgie, faite en communauté, soutient et renouvelle notre prière personnelle. Bien célébrée, elle comporte une valeur de témoignage pour ceux qui prient avec nous.
- 70.1 La communauté organise de manière responsable et créative sa vie de prière. Pour la prière du matin et du soir, elle peut utiliser la Liturgie des Heures ou une autre forme de prière.
- 70.2 Nous invitons à notre prière ceux qui partagent avec nous la vie et la mission.
- 70.3 Fidèles à la tradition mariste, nous commençons habituellement la journée par le Salve Regina ou une autre salutation mariale, suivie des invocations en usage dans l'Institut et de l'offrande de la journée.

## **2.2 Chapitre 9 des Constitutions : Gouvernement de l'Institut**

*Nouveaux Statuts et Statuts modifiés*

*(Texte original en anglais)*

- 123.1 Dans les Provinces qui en ont reçu l'approbation explicite du Frère Supérieur général (cf 143.7), les Frères Vicaires Provinciaux et les Frères Supérieurs de District avec juridiction ordinaire comme vicaires sont aussi Supérieurs majeurs. (c 620)
- 137.3 Le Frère Supérieur général ne peut agir sans le consentement de son Conseil, dont trois membres constituent le quorum, pour : *(le reste du Statut 137.3 reste inchangé)*
- 137.5 Le Frère Supérieur général agit comme précédemment (137.4), avec au moins trois membres du Conseil, pour :
- 1 La nomination des Frères Provinciaux, ainsi que des Supérieurs de Districts dépendant du Frère Supérieur général ;
  - 2 La démission, ou la déposition des Frères nommés ci-dessus.
  - 3 La prolongation du mandat d'un Supérieur Provincial ou de District dépendant du Frère Supérieur général pour une durée inférieure à six mois.
  - 4 La nomination des Frères affectés aux services généraux.
- 137.6 Le Frère Supérieur général agit conformément au Statut 137.4, avec au moins quatre membres de son Conseil, quand il s'agit du

renvoi d'un Frère de l'Institut, conformément au droit canonique (c 699)

### **Services généraux**

137.7 Le Frère Procureur général est le chargé d'affaires reconnu auprès du Saint-Siège. Il fournit au Frère Supérieur général et à son Conseil les informations venant de l'Église et concernant le droit des religieux.

137.8 Le Frère Postulateur général est le préposé aux causes de béatification et de canonisation de l'Institut. Il prépare les documents relatifs à ces causes et organise la diffusion de ce qui peut les faire aboutir.

137.9 Le Frère Secrétaire général assure le secrétariat du Conseil général. Il est responsable des procès-verbaux des séances du Conseil et de la correspondance officielle au nom de l'Institut.

137.10 Le Frère Econome général est chargé du service des finances et de l'administration des biens de l'Institut. Si le Frère Econome général n'est pas Conseiller général, il est appelé au Conseil lorsque celui-ci traite d'affaires économiques.

137.11 D'autres Frères sont chargés des services rattachés à l'Administration générale, notamment, les archives, les statistiques, les recherches sur l'histoire de l'Institut, les publications périodiques.

143.7 Là où l'animation et le gouvernement de la Province requièrent l'aide d'autres Supérieurs majeurs, le Frère Supérieur général, avec le consentement de son Conseil (cf 137.3.13), peut autoriser leur nomination et la méthode de leur désignation, à la demande du Frère Provincial.

149.2 Le Frère Provincial convoque son Conseil, en principe, une fois par mois, mais au moins six fois par an. Les questions à traiter sont adressées aux Conseillers, autant que possible quelques jours avant la réunion. Les procès-verbaux sont relevés sur un registre, approuvés, et signés par tous. Pour la validité des décisions, le nombre des Conseillers présents doit atteindre au moins la moitié plus un des membres du Conseil.

2.3 Chapitre 10 des Constitutions : l'Administration des Biens temporels.

#### **Nouveaux Statuts et Statuts modifiés**

*(Original en anglais)*

155.1 Afin de mieux protéger les intérêts de l'Institut, il serait souhaitable que l'Institut, les Provinces et les Districts, ainsi que leurs œuvres, soient personnes juridiques selon les lois en vigueur, quand les lois du pays l'obligent ou le permettent. L'approbation relève de l'autorité compétente du niveau supérieur. (cf. 137.4.12)

En créant ces personnes juridiques civiles, aucune aliénation ou transactions qui pourraient affecter le patrimoine de l'Institut ne doit avoir lieu. (c 1295 ; 638 § 3)

- 155.2 Les actifs de l'Institut comprennent les actifs à court terme, les investissements et les immobilisations.  
Le Frère Économiste administre les actifs à court terme et les investissements, selon la politique adoptée par le Frère Supérieur général, ou par le Frère Provincial, suivant le cas. Cela constitue l'administration ordinaire.  
L'administration de ce qui constitue le patrimoine stable de l'Institut relève du Frère Provincial, dans les limites du droit canonique et du plafond autorisé pour une Province. L'Administration générale demandera au Saint-Siège les permissions, si nécessaire. Cela constitue l'administration extraordinaire. Un registre de ce qui constitue le patrimoine stable doit être gardé au bureau de la Province. (c 638 ; cf 137.3.11 ; 150.2.8)
- 156.1 Pour permettre au Frère Économiste de remplir adéquatement sa tâche, une étroite collaboration est essentielle entre le Frère Économiste et le Frère Provincial.
- 156.2 Les Frères chargés d'administrer les biens de l'Institut veillent à ce que tous nos employés reçoivent un salaire en accord avec les lois du pays et qu'ils bénéficient et soient couverts par les avantages sociaux, dans le respect de la justice. (c 1286.2 ; cf 88.3)
- 157.1 Les contrôles internes doivent s'appliquer pour toutes les transactions financières. Ces contrôles doivent être faits et régulièrement revus par les commissions des finances respectives. L'approbation finale revient à l'autorité compétente.  
Les procédures et les méthodes de ces transactions sont approuvées par l'autorité appropriée.  
Les divers comptes de banque, que ce soit les comptes courants ou d'épargne, doivent être accessibles à plus d'une personne.
- 158.2 Les surplus d'une communauté et le fruit du travail des Frères appartiennent à l'Institut. Les surplus des œuvres apostoliques appartiennent également à l'Institut sauf si un contrat le mentionne différemment. (c 681 §2)
- 158.3 Une maison ou une Province ne peut, sans autorisation, distraire du fonds commun aucune ressource financière, quelque que soit sa provenance, vers un compte non déclaré.
- 159.1 Tous les trois ans, le Frère Provincial et son Conseil doivent réviser l'état des actifs à court terme, les investissements et les immobilisations de la Province. Le Frère Provincial et son Conseil discerneront si les sources de ces actifs, la manière de produire les revenus générés et l'usage de ces derniers sont en accord avec l'appel de l'Institut à la Solidarité et sont le témoignage de la pauvreté évangélique.
- 159.2 Si l'examen des actifs à court terme, des investissements et des immobilisations révèle que ces actifs sont capables de générer un excédent de revenus sur les besoins actuels et futurs de la Province, le Frère Provincial et son Conseil, déterminera, en consultation avec le Frère Économiste général<sup>1</sup>, comment et où attribuer ces surplus ou aliéner certains actifs en faveur des Provinces dans le besoin.



- 160.1 Chaque année, le Frère Econome général présente le rapport financier de l'Administration générale au Frère Supérieur général, pour approbation.  
À la même période, il présente l'information concernant la situation financière des Provinces et Districts de l'Institut. (c 636 ; cf 137.4.11)
- 160.2 Le Frère Econome général a droit d'accès aux comptes des Provinces, des Districts, des communautés et des œuvres.
- 160.3 Si, selon le Frère Économe général, des situations dans les Provinces ou les Districts le demandent, celui-ci peut demander une copie notariée des titres de propriétés de l'Institut. (cf 161.6)
- 160.4 Le Frère Supérieur général nomme un Conseil International des Affaires Économiques d'au moins quatre Frères pour aider le Frère Econome général dans l'application de la politique financière de l'Institut. Le mandat des membres du Conseil suit le mandat du Frère Econome général. Le Frère Econome général en est le Président. Ce Conseil se réunira aussi souvent que nécessaire, mais au moins une fois par an.
- 160.5 Le Frère Supérieur général nomme trois Frères, ou plus, qui, avec le Frère Econome général, constituent la Commission des Affaires Economiques. Celle-ci aide le Frère Econome général dans sa tâche et étudie les demandes d'autorisation à caractère économique soumises au Frère Supérieur général pour approbation. Ce dernier, avant de décider, prend connaissance des conclusions de la commission. (c 1280 ; cf. 137.4.5)
- 161.2a Des professionnels externes peuvent être nommés pour aider le Frère Econome Provincial à remplir sa tâche.  
Pour un meilleur fonctionnement du bureau de l'économe Provincial, il est essentiel que le rôle et les attentes de toutes les personnes impliquées soient clairement définis pour assurer une étroite collaboration entre le Frère Provincial et le bureau de l'économe Provincial.  
C'est la responsabilité du Frère Provincial de nommer un vérificateur externe aux comptes de la Province. (cf 150.2.17)
- 161.4 Chaque année, le Frère Econome Provincial présente au Frère Provincial, pour approbation, le rapport financier de la Province, incluant la situation financière des maisons, des œuvres, des prêts et des polices d'assurance de la province.  
Le Rapport Financier de la Province est envoyé à l'Économe général selon le format qu'il recommande. (c 636.2 ; cf. 150.2.9)
- 161.5 En consultation avec le Frère Provincial, le Frère Econome Provincial détermine le système comptable, les rapports à utiliser dans les maisons et la date à laquelle ces rapports doivent être envoyés au bureau de l'Économe Provincial.  
Le Frère Provincial et le Frère Économe Provincial ont droit d'accès aux comptes et divers documents comptables des maisons, des écoles et des autres œuvres appartenant à la Province.

- 161.6 Le Frère Econome Provincial s'assurera que les documents suivants sont gardés, en un endroit sûr :
1. tous les titres de propriétés et documents connexes tels que : hypothèques, procurations, délégation de pouvoir, testaments, baux et polices d'assurance. (cf. 160.3)
  2. les documents relatifs à la fondation des diverses maisons, dans le cas où celles-ci ne seraient pas la propriété de l'Institut. (c.681.2)
- 161.7 Les ressources de la caisse Provinciale seront employées principalement à soutenir les maisons de formation et d'études, les infirmeries et maisons de repos, à fonder des œuvres d'éducation et à les développer, à promouvoir les activités apostoliques, à créer un fonds de prévoyance s'il y a lieu.
- 161.10 Si une Province gère une entreprise particulière, le Frère Econome Provincial a soin d'en suivre la comptabilité.
- 162.7 Le rapport financier est envoyé au Frère Econome Provincial, selon le modèle fourni et les indications données par ce dernier. Le rapport financier annuel est contrôlé et signé par le Frère Supérieur et les membres de son Conseil. Dans le cas où le Conseil n'existe pas, tous les membres de la communauté signeront le rapport. (cf 152.6.3)

### **3. Animation et Gouvernement**

*(Texte original en anglais)*

#### **3.1 Aspects du leadership à encourager à tous les niveaux de gouvernement ( Général, Provincial, local ) pour les 8 prochaines années.**

1. Un leadership qui promeuve la transformation demandée par les appels du 20<sup>e</sup> chapitre général.
2. Un leadership qui encourage un esprit de communion parmi les Frères.
3. Un leadership qui donne la priorité à la co-responsabilité et à la subsidiarité.
4. Un leadership qui soit créatif.
5. Un leadership qui soit pastoral.

#### **3.2 Gouvernement général**

##### **A. Objectifs**

1. Mettre en application les appels du 20<sup>e</sup> Chapitre général.
2. Accomplir les responsabilités constitutionnelles d'animation et de gouvernement.

##### **B. Attentes globales**

1. Qu'un esprit de communion caractérise le CG et qu'il impulse l'unité dans la diversité de l'Institut.
2. Que le Conseil soit créateur et audacieux dans la promotion de la vitalité de l'Institut.
3. Que l'action du Conseil prenne en compte notre caractère multiculturel et international.

##### **C. Animation**

1. Qu'il y ait une approche souple, c'est-à-dire capable de répondre aux besoins divers selon les contextes différents.
2. Que le Supérieur général et le Provincial dialoguent sur les objectifs et le style de visite approprié pour la Province.
3. Que le Conseil général puisse faire appel à d'autres collaborateurs pour l'assister dans l'animation de l'Institut et pour être membres de commissions.
4. Que le Conseil général prenne en compte l'ouverture du Chapitre à l'idée de Conseillers responsables de thèmes particuliers.
5. Que le Conseil général prenne en compte l'ouverture du Chapitre est à l'idée de Conseillers particuliers en lien avec des groupes de Provinces.

#### **D. Quelques critères pour le choix des membres du Conseil général**

Entre autres ;

1. Capacité d'écouter et de discerner.
2. Capacité de leadership.
3. Capacité à travailler en équipe.
4. Capacité à accompagner des groupes, des personnes, des processus.
5. Capacité à faire face à la réalité et à relever des défis.
6. Sensibilité aux défis suscités par notre caractère multiculturel.

Le Chapitre doit assurer des compétences et des complémentarités au sein du Conseil qui doit aussi refléter notre caractère multiculturel et international.

#### **E. Composition du Conseil général**

1. Le Supérieur général aura un Conseil composé d'un VG et de six Conseillers.
2. Le Supérieur général et son Conseil peuvent élire un ou deux Conseillers supplémentaires, s'il le juge opportun (cf 136.1)
3. Le Conseil général aura pleine autonomie pour s'organiser en tenant compte des objectifs déjà établis au point A.

#### **F. Recommandations au Conseil général**

1. Que l'accompagnement des Provinciaux et de leur Conseil soit une priorité.
2. Que le Conseil général poursuive l'accompagnement des différents processus de restructuration récemment commencés.

#### **G. Recommandations au Conseil et aux Conférences des Provinciaux**

Que le Conseil général et les Conférences des Provinciaux puissent ensemble,

- Promouvoir les processus de collaboration entre les Provinces (touchant l'animation, la spiritualité, la mission, la pastorale des jeunes, la formation, le laïc mariste, la vie communautaire, la solidarité, la communication, le volontariat, les nouvelles présences, l'éducation, l'administration des Institutions...).
- Étudier le rôle du Conseil général dans ces processus et prendre toute initiative appropriée à chaque contexte.
- Étudier la relation et la coordination qui pourrait exister entre le Conseil général et les groupes de Provinces et prendre toute initiative appropriée à chaque contexte.

#### **4. Recommandation sur la Restructuration**

*(Texte original en anglais)*

Le Chapitre général appuie la restructuration des unités administratives dans l'Institut et encourage le Conseil général à continuer le dialogue sur la restructuration avec et dans les Provinces où elle n'a pas encore été réalisée.

#### **5. Recommandation sur la Maison générale**

*(Texte original en anglais)*

Le Frère Supérieur général et son Conseil sont invités à continuer les efforts déjà faits pour réduire les coûts de fonctionnement de l'actuelle Maison générale.

#### **6. Rapport de la Commission capitulaire des finances et ses recommandations**

*(Texte original en anglais)*

##### **6.1 Notre tâche**

Il était demandé à la Commission :

- a) D'étudier en détail le rapport de l'Économe général
- b) De revoir et évaluer les finances de l'Institut
- c) D'étudier le fonctionnement du bureau de l'Économe général
- d) De lire les notes écrites envoyées au Chapitre, sur les finances
- e) De consulter, si nécessaire, toute personne compétente, et
- f) De préparer un rapport au Chapitre.

##### **6.2 Ce que nous avons fait**

La Commission

- a) a examiné le Rapport de l'Économe général, avec un certain nombre d'autres documents fournis par l'Économe général, parmi lesquels plusieurs bilans et états des revenus et dépenses des Provinces ;
- b) a parcouru le Manuel de Fonctionnement de l'Administration générale ;
- c) a rencontré l'Économe général ;
- d) a rencontré le Secrétaire général ;
- e) a rencontré le Directeur du Bureau de Solidarité (BIS) ;
- f) a rencontré un Conseiller général qui faisait partie de la Commission des Finances du Conseil général ;
- g) a visité les bureaux de l'Économe général pour en connaître l'organisation ;
- h) a examiné les notes écrites au Chapitre général en rapport avec les finances de l'Institut.

##### **6.3 Nos observations et commentaires**

Nous voulons, tout d'abord, remercier ceux qui nous ont aidés dans notre examen des finances de l'Institut, spécialement le Frère Yvon Bédard, Économe général.

En second lieu, nous ne voulons pas répéter ce qui a été dit par l'Économe général dans son Rapport au Chapitre ou par le Conseil général dans la partie de son Rapport relative au Bureau de l'Économe général (page 20-22). Cependant, nous aborderons certains domaines qui nous paraissent demander des remarques complémentaires.

De plus, nous signalons que notre tâche n'était pas de faire un audit des finances, mais simplement de les examiner et d'en faire le rapport au Chapitre général.

**a) Transparence, Professionnalisme, Formation et Collaboration :**

Nous faisons remarquer que l'Économe général a réalisé d'énormes progrès en développant de bonnes relations entre le Bureau de l'Économe général et les Provinces, spécialement avec les Économistes Provinciaux. Sa transparence, son ouverture et sa volonté d'aider ont été clairement évidentes et ont développé un climat de confiance. On a confiance dans l'Économe général et beaucoup de Provinces ont bénéficié de son aide, d'une manière ou d'une autre..

Le Frère Yvon a déployé une énergie considérable pour travailler avec les Économistes provinciaux, soit en groupes, soit individuellement, et il a contribué à relever le niveau de leur professionnalisme. Cela a favorisé le développement d'une collaboration inter-Provinciale. Nous encourageons l'Économe général à continuer son plan de visites aux Provinces et aux conférences d'Économistes provinciaux dans les années à venir.

**b) Organisation du Bureau :**

Le Bureau de l'Économe général est dirigé avec efficacité. Au cours des huit dernières années, le Bureau a amélioré sa technologie en informatisant les comptes et il a beaucoup augmenté son système de communication. Ceci a permis aux Économistes provinciaux et à l'Économe général de faire affaire entre eux beaucoup plus efficacement et plus rapidement. La décision prise en 1994 d'employer une monnaie commune (U.S. dollar) pour l'Institut a beaucoup facilité les transactions avec les Provinces.

**c) Vérificateur des comptes :**

C'était une recommandation du dernier Chapitre. Elle n'a pas été réalisée pour de bonnes raisons. Un audit total est une tâche lourde qui aurait coûté beaucoup d'argent. Cependant, un contrôle extérieur est nécessaire pour protéger la probité du Bureau de l'Économe général et un rapport vérifié tel que celui présenté au Chapitre est opportun. Nous croyons que le Bureau est maintenant dans une situation telle qu'il peut engager un professionnel externe pour aider l'Économe général à préparer le rapport financier annuel.. (Voir **Recommandation 1**)

Pareillement, il nous paraît important pour chaque Province de faire un audit annuel de ses finances. (Voir **Recommandation 5**)

**d) Assistant de l'Économe général :**

L'Économe général a parlé de l'avenir de la gestion financière des Provinces, impliquant l'organisation d'une équipe dans les Provinces pour assurer la stabilité économique, une plus grande transparence et plus de facilité dans la succession des responsables.

Nous croyons que les mêmes critères peuvent être appliqués dans l'organisation du Bureau de l'Économe général pour les raisons suivantes

:

- pour garantir que l'expertise est bien transmise à ses successeurs ;
- pour une meilleure compréhension des complexités qui regardent le Bureau dans le cas de transactions inter-provinciales ;
- pour éviter le danger de n'avoir qu'une seule personne vraiment compétente ;

- pour assurer la continuité des services dans le cas d'une maladie ou d'un accident affectant l'Économe général ;
- pour faciliter un échange d'idées quand des situations difficiles se présentent.

Cette personne ajoutée au Bureau, en plus de celle assurant la tenue des livres, donnera à l'Économe général plus de liberté pour organiser des rencontres au niveau des régions et pour aider les économes Provinciaux, là où c'est nécessaire. Cette personne devra avoir une expérience dans la gestion et dans les finances.

*Note : cette suggestion n'a pas été retenue par le Chapitre générale*

**e) Rapport commun des Opérations Economiques des Provinces :**

La plupart des Provinces emploient maintenant un formulaire de deux pages indiqué par l'Économe général pour la présentation de leur rapport financier. Cependant, quelques Provinces ne l'utilisent pas encore. Ce serait bien plus facile pour le Bureau si toutes les Provinces employaient le même formulaire afin de donner une vision générale de la situation financière des Provinces.

Le statut 160.1 demande à l'Économe général de présenter chaque année au Supérieur général les informations financières concernant les Provinces et les Districts. Un formulaire commun facilitera ce rapport au Supérieur général.

**f) Protection des biens de l'Institut :**

La formation de l'association, « Alma Settlement » a pour but de protéger les avoirs des Provinces et de l'Institut contre la saisie de ces biens dans des cas litigieux. Cette association a été fondée conformément au Droit Canon et à la loi civile. Nous croyons que ce fut une décision sage.

**g) Maison generale :**

La Commission est heureuse du développement de « VILLA-EUR » et y voit un meilleur usage de nos ressources. Son développement nous aidera à réduire les frais ordinaires du fonctionnement de la Maison générale, soulageant ainsi les finances de l'Administration générale pour répondre à d'autres besoins de l'Institut.

Dans le même temps, les dépenses de fonctionnement de la Maison générale semblent élevées. Nous nous demandons s'il n'y aurait pas des moyens de rationaliser les dépenses de la Maison générale sans réduire son efficacité fonctionnelle.

**h) Maisons de spiritualité de l'Institut :**

L'entretien des propriétés et les cours offerts à l'Escorial, Manziana et l'Hermitage sont sous la responsabilité du Conseil général. L'Escorial et surtout Manziana sont sous-utilisés. Nous pensons qu'une recherche pour trouver des manières d'augmenter leur taux de fréquentation en dehors des temps nécessaires au cours offerts à nos propres Frères doit être menée (*Voir **Recommandation 2***)

**i) Paiements Per Capita :**

Le « per capita » de \$500 US a aidé à l'augmentation des entrées pour l'Administration générale. Nous encourageons les Provinces à continuer leur engagement dans ce domaine.

**j) Autonomie des Provinces :**

Aucune unité administrative financièrement dépendante du Conseil général n'a acquis son autonomie complète depuis 1993, bien que ce fut l'objectif fixé par le dernier Chapitre général. Nous croyons que si un *Fond de Formation* était établi, un certain nombre d'unités administratives atteindraient leur autonomie à travers le soutien de ce Fonds pour leurs dépenses de formation. (Voir **Recommandation 3**)

**k) Solidarité de l'Institut :**

Environ la moitié des Provinces de l'Institut contribuent au Fonds de Solidarité établi après le Chapitre général de 1993. Cette participation est reçue avec gratitude et quelques Provinces font des sacrifices considérables pour verser leur contribution. Cependant, les sommes reçues ne sont pas suffisantes pour répondre aux appels urgents envoyés à l'Administration générale. L'Économe général a indiqué les « besoins » dans son rapport et il a suggéré des niveaux cibles à atteindre pour les fonds, de manière à faire face à nos obligations dans les années à venir.. Ces niveaux peuvent être atteints si les Provinces qui dégagent des bénéfices (surplus) annuels ont la volonté de donner une partie de leur surplus à l'Institut. (Voir **Recommandation 3**)

Une 'Caisse' de Solidarité a été établie lors de la rencontre des Provinciaux à la Conférence générale de 1997. Elle doit être maintenue. Son existence aide le Bureau de Solidarité (BIS) de l'Institut à trouver des aides financières extérieures pour des projets de solidarité dans l'Institut.

Pour conclure, à notre avis, les comptes de l'Administration générale sont bien tenus et en ordre et nous recommandons à l'Assemblée générale du Chapitre d'approuver le Rapport de l'Économe général.

**6.4 Recommandations**

Le Chapitre général recommande :

**Au Frère Supérieur général et à son Conseil**

- 1. L'engagement d'un vérificateur externe pour procéder à une vérification annuelle des livres comptables de l'administration générale.**
2. De chercher des moyens pour dégager des revenus de nos maisons de formation, l'Escorial et particulièrement Manziana, quand elles ne sont pas utilisées pour les cours donnés aux frères.

**Au Frère Supérieur général et à son Conseil, aux Provinciaux**

3. Que pendant les 4 prochaines années (2002- 2005) les Provinces fassent don de 30-40% de leur bénéfice annuel aux fonds de Solidarité de l'Institut, en dialogue avec l'Économe général<sup>2</sup>. La somme visée est de 9 millions US\$ chaque année. La Conférence générale en 2005 reverra cette disposition.

**Au Frère Provincial et à son Conseil**

4. L'engagement d'un vérificateur externe, chaque année, pour procéder à une vérification des livres comptables de l'administration de la Province ou du District. Une copie de ce rapport sera envoyée au Frère Économe général.

**7. Document « Mission Éducative Mariste »**

(Texte original en espagnol)

Le 20<sup>e</sup> Chapitre général approuve comme texte de référence et d'orientation pour l'Institut le document « Mission Éducative Mariste ».

## **8. Rapport du Comité de vérification**

(Texte original en anglais)

### **8.1 Préambule**

La Commission s'est réunie le samedi 01/09/2001. Elle a commencé par considérer les directives reçues du Conseil général à la rencontre du 03/01/2001 : *En application de l'article 22 des Statuts et Règlements du Chapitre général, le Frère Supérieur général et son Conseil trouvent que l'élection des délégués au Chapitre dans toutes les unités administratives est valide, même si nous avons constaté quelques petites irrégularités dans certaines unités administratives, et dont nous rendrons compte au Chapitre général.*

### **8.2 Procédure**

La Commission a eu à sa disposition toute la documentation venant des unités administratives. Cette documentation avaient été communiquées au Secrétariat général ainsi que le résumé des conclusions du Conseil général du 14 décembre 2000.

[NB – Toute la documentation est disponible pour vérification ou demandes.]

### **8.3 Résultats**

- a) La Commission n'a pas trouvé de raison de désaccord avec l'avis du Conseil général donné ci-dessus.
- b) Il n'a été trouvé dans les procédures des unités administratives suivantes ni irrégularités ni observations devant être soulignées : les Provinces d'Afrique Australe, du Brésil Nord, de Castilla, de Catalogne, de Chine, de Colombie, de Córdoba, d'Equateur, d'Esopus, d'Italie, de Madrid, du Mexique Occidental, du Nigeria, de M.C.O l'Hermitage, de Norte, de Nouvelle Zélande, du Pérou, de Porto Alegre, du Québec, de Rio de Janeiro, de Rio de la Plata, de Santa Maria, du Sri-Lanka, de Sydney et du Venezuela et aussi du District d'Afrique de l'Ouest, de Fidji, de Corée, de Nouvelle Calédonie/Vanuatu, de Papousasie Nouvelle Guinée / Iles Salomon, du Paraguay, du Ruanda et de Samoa.
- c) Dans les unités administratives suivantes, un délégué a été nommé en référence à la règle n° 17 qui dit que, en cas d'égalité de voix, le plus âgé des deux est déclaré élu : les Provinces de Beaucamps-Saint-Genis, de Levante, de Melbourne et des Philippines.
- d) Dans les unités administratives suivantes, on a appliqué la Règle n° 23 concernant la désignation d'un remplaçant comme délégué : Amérique Centrale et Santa Catarina ; Europe Centre Ouest a appliqué la même règle pour désigner le troisième remplaçant. Dans chacun des cas, un membre élu (ou remplaçant) a donné sa démission selon les procédures appropriées.



e) Dans les unités administratives suivantes, quelques légères irrégularités ont été constatées. Après examen des données mises à sa disposition, la Commission de vérification affirme n'avoir pas relevé d'irrégularités qui entraîneraient l'invalidité des résultats. Dans chacun des cas, nous avons essayé de discerner la VOLONTÉ des frères concernés. Il est important de noter qu'aucune plainte n'a été reçue d'aucune des unités administratives concernées, ni sur les procédures, ni sur les résultats.

*Bética* : le rapport du second tour n'a donné des résultats que pour cinq Frères au lieu des douze requis.

*Bolivie* : Le rapport n'a pas indiqué le nombre total de votes émis. Cependant, étant donné que les délégués élus ont obtenu 19 voix sur 24 possibles, il n'y a pas de difficulté pour accepter le résultat. Il n'y a pas eu de 2<sup>ème</sup> tour. Il n'y a pas de remplaçant élu.

*Chili* : le rapport n'indique pas le nombre total de votes émis. Cependant, étant donné que les délégués élus ont obtenu 44 voix sur les 78 possibles, il n'y a pas de difficulté pour accepter le résultat.

*Congo* : il est clair, en examinant les noms, que chaque Frère n'a voté que pour un nom alors qu'il aurait dû y avoir deux noms sur chaque bulletin. Cependant, le délégué élu a obtenu 23 voix sur les 34 possibles, il n'y a donc pas de problème pour accepter le résultat.

*Iberville* : le rapport n'indique pas le nombre total de votes émis. Cependant, étant donné que les délégués élus ont obtenu respectivement 75 et 69 voix sur les 134 possibles, il n'y a pas de problème à accepter le résultat.

*León* : trois noms seulement ont été proposés au second tour au lieu des neuf requis. Le délégué élu au second tour a donc donné sa démission et c'est le premier remplaçant qui a pris sa place.

*Madagascar* : sept noms ont été proposés au second tour alors qu'il en aurait suffi de six.

*Melbourne* : le rapport sur le premier tour ne parle que des six premiers frères au lieu de donner tous les votes émis.

*Mexique Central* : pour le second tour, quatre noms seulement ont été proposés au lieu des six requis.

*Philippines* : pour le second tour, trois noms seulement ont été proposés au lieu des six requis.

*Portugal* : le rapport n'indique pas le nombre total de votes émis. Cependant, étant donné que le délégué élu a obtenu 24 voix sur les 40 possibles, il n'y a pas de problème à accepter le résultat.

*Poughkeepsie* : pour le second tour, trois noms seulement ont été proposés au lieu des six requis.

#### **8.4 Conclusion**

Le 20<sup>e</sup> Chapitre général est composé comme suit :

- Le Frère Supérieur général,  
le Vicaire général et le Conseil..... 09
- L'Ancien Frère Supérieur général ..... 01
- Les Frères Provinciaux..... 41  
[soit 51 membres de droit]
- 66 délégués élus [41 des Provinces + 15 par proportionnalité ; 1 délégué  
pour chacun des 10 (dix) Districts de l'Institut ]
- TOTAL = 117

La Commission de vérification, ayant examiné toutes les données mises à sa disposition, demande aux membres du 20<sup>e</sup> Chapitre général que tous les Frères élus comme membres soient acceptés comme validement élus.

Tous les documents et matériaux utilisés pour réaliser ce rapport peuvent être obtenus sur demande adressée au Secrétaire général.

## 9. Méthodes d'élections du 20<sup>e</sup> Chapitre général

*(Texte original en anglais)*

*Note : Les règles de procédure interdisent la publication du résultat des scrutins de chaque élection. Nous ne parlons ici que des méthodes utilisées dans les trois principales élections au cours du Chapitre général. Par ordre chronologique : l'élection des membres de la Commission Centrale, l'élection du Frère Supérieur général et du Vicaire général et l'élection des membres du Conseil général.*

### 9.1 Election des membres et des « officiers » de la Commission Centrale

#### a) Compétences

Le rôle de la Commission Centrale est de guider le travail du Chapitre général conformément aux souhaits des capitulants. Le travail de cette Commission a un impact important sur le succès du Chapitre. On demande donc aux membres de la Commission centrale certaines compétences et parmi les plus importantes :

- la sensibilité à la diversité des cultures et richesses de l'Institut.
- la capacité d'organisation.
- La capacité de travailler en équipe.
- La capacité d'écoute objective.
- La capacité à communiquer
- La capacité à travailler avec souplesse.
- La capacité à conduire un processus de discernement en groupe.

#### b) Nomination

- Les capitulants ont constitué neuf groupes de Province et Districts :

#### **Afrique**

(10 capitulants / 380 Fr.)

Afrique Australe

Madagascar

Nigeria

Congo

Rwanda

Afrique de l'Ouest

#### **Cono Sur**

(11 capitulants / 385 Fr.)

Córdoba

Chili

Pérou

Río de la Plata

Bolivie

Paraguay

#### **Amérique du Nord**

(12 capitulants / 463 Fr.)

#### **Asie**

(7 capitulants / 149 Fr.)

Esopus	Chine
Iberville	Philippines
Poughkeepsie	Sri Lanka
Québec	Corée

**Brésil**

(14 capitulants / 537 Fr.)

Porto Alegre  
Rio de Janeiro  
Santa Catarina  
Santa María  
Sao Paolo

**Espagne**

(19 capitulants / 959 Fr.)

Castilla  
Catalogne  
León  
Levante  
Madrid  
Norte

Brésil Nord

Bética

**Arco Norte**

(15 capitulants / 623 Fr.)

Amérique Centrale  
Colombie  
Equateur  
Mexique Central  
Mexique Occidental  
Venezuela

**Resto de Europa**

(15 capitulants / 711 Fr.)

Beaucamps-St. Genis  
Europe Centre-Ouest  
Italie  
M.C.O. - N.D. de l'Hermitage  
Portugal

**Océanie - Pacifique**

(14 capitulants / 549 Fr.)

Melbourne  
Nouvelle Zélande  
Sydney  
*Nouvelle Calédonie*  
*Fiji*  
*PNG / SI*  
*Samoa*

- Chaque groupe propose 2 ou 3 Frères de son propre groupe pour faire partie de la Commission centrale
  - On demande à chaque Frère son consentement avant de le proposer à l'Assemblée pour l'élection.
  - Chaque groupe présente au Secrétaire du Bureau provisoire les noms par liste alphabétique.
  - La liste complète des noms est imprimée et distribuée aux délégués pour qu'ils prennent connaissance des candidats.
- c) Election des membres de la Commission centrale.
- En Assemblée plénière, l'Assemblée élit à la Commission centrale un représentant de chaque groupe .
  - Après l'élection des neuf membres de la Commission Centrale, il y a une pause pour que les capitulants considèrent les compétences des neuf membres élus pour assurer les fonctions de Commissaire, de Vice-Commissaire et de Secrétaire du Chapitre.
- d) Election des « officiers »
- En Assemblée plénière, les capitulants élisent les trois « officiers » de la Commission centrale, en commençant par l'élection du Commissaire, puis du Vice-Commissaire et ensuite du Secrétaire.

- Quand ces élections sont terminées, la Nouvelle Commission centrale prend immédiatement la place du Bureau provisoire pour guider le déroulement du Chapitre général.

## 9.2 Election du Frère Supérieur général et du Frère Vicaire général

### **PREMIER JOUR**

- *Après-midi* :

**15h30:** Temps personnel : dans un climat de prière et de recueillement, gardant à l'esprit ce que l'on attend du prochain Conseil général pour l'animation et le gouvernement de l'Institut, et dans l'esprit des appels qui ont émergé pendant ce 20<sup>e</sup> Chapitre général, chaque capitulant :

- a) discerne sur les Frères qui seraient capables de servir comme Supérieur général et comme Vicaire général (cf C 130)
- b) écrit les noms de DEUX personnes au plus.

*Note : les capitulants sont libres d'échanger entre eux sur le sujet.*

**17h00:** Pendant l'Eucharistie, à l'Offertoire, les capitulants déposent leur billet de la façon qui sera indiquée.

- Les Frères Charles HOWARD et Benito ARBUES procèdent au dépouillement de ce sondage. Ils consulteront les Frères qui ont été le plus cités en vue d'obtenir leur acceptation en vue d'une possible élection. Ils donneront par ordre alphabétique la liste de ces Frères nommés (entre 8 et 12) sans mentionner le nombre de voix obtenues.

### **DEUXIEME JOUR**

- *Matin* :

**7h00:** Chaque capitulant reçoit une copie de cette liste. Prière personnelle.

*Note : les Capitulants peuvent, s'ils le souhaitent, consulter les frères au sujet des noms figurant sur la liste.*

**10h00:** Election du Frère Supérieur général

- *Après-midi* :

**15h30:** Temps de prière personnelle et de discernement.

**17h00:** Election du Frère Vicaire général en utilisant la même liste que pour l'élection du Supérieur général sans le nom du Supérieur général.

**18h30:** Messe d'action de grâces.

## 9.3 Election des membres du Conseil général.

### **a) Proposition de candidats.**

Une liste de seize (16) candidats sera établie en tenant compte des noms proposés par les groupes de Provinces et de Districts

- ∪ Afrique et Madagascar: 3 noms;
- ∪ Les Amériques: 6 noms;
- ∪ Asie - Pacifique: 3 noms;
- ∪ Europe: 4 noms.

*Note : Chacun de ces groupes de provinces et Districts se retrouvera pour désigner ses propres candidats. Des Frères qui ne sont pas capitulants peuvent aussi être désignés.*

*La Commission centrale se chargera de l'impression de la liste des 16 noms, en indiquant le groupe de Provinces et Districts qui les a désignés. La Commission distribuera la liste au moins une demi-journée avant les élections.*

### **b) Election**

- Des 16 noms de la liste, 6 conseillers seront librement élus.
- Les Conseillers sont élus un par un, avec un temps raisonnable de pause après chaque deux élections ; cependant la Commission centrale peut diriger les opérations.

### c) Processus d'Élection

Les conseillers sont élus à bulletin secret et à la majorité absolue des membres présents.

Après deux tours sans effets, le vote aura lieu entre les deux candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix dans les scrutins précédents et, s'il y en a plus de deux, entre les deux plus âgés.

Si, après un troisième tour, les deux candidats sont encore à égalité, le plus âgé sera considéré élu.

## 10. Plan de Travail du 20<sup>e</sup> Chapitre général

*(Texte original en espagnol)*

*Note : on a considéré 4 étapes dans le déroulement du 20<sup>e</sup> Chapitre général. La première étape a été une étape d'introduction conduite par le Bureau provisoire. Cette étape s'est terminée par l'élection de la Commission centrale, le 11 septembre 2001.*

*Le 12 septembre a été la journée de rencontre des quatre branches de la famille mariste avec son programme particulier déjà fixé à l'avance.*

*Le 13 septembre, la Commission centrale a pris la responsabilité de diriger les trois étapes suivantes.*

### 10.1 Introduction

- Thème de notre Chapitre : La vitalité de l'Institut
- Notre slogan : Choisissons la Vie
- Processus et méthode de travail : Nous adoptons un processus de discernement selon la méthode « VOIR-JUGER et AGIR ». Nous appliquerons la procédure parlementaire pour les thèmes quand nous le jugerons opportun.
- Quand nous parlons de DISCERNEMENT : Nous comprenons le processus par lequel, à partir des données de la réalité concrète, nous essayons de connaître la volonté de Dieu qui se manifeste par ces médiations. Cette volonté de Dieu pourrait être décrite, en d'autres termes, comme le choix du bien supérieur (choix entre plusieurs biens possibles). Autrement dit, ce qui semble le meilleur, ce qui répond à l'amour (de Dieu et du prochain). Dans notre cas, il s'agirait de ce qui donnera le plus de vitalité à l'Institut.
- Critère de SOUPLESSE : Nous comprenons le Plan de travail du Chapitre dans un processus de discernement, et donc avec la possibilité de changer les rythmes et les dates, en en conformité avec le processus.
- Nous considérons la SPIRITUALITÉ APOSTOLIQUE MARISTE, LA MISSION MARISTE ET LA SOLIDARITÉ comme trois éléments essentiels de la vitalité de l'Institut pour ce moment de notre histoire.
- Résultat attendu : Que les capitulants discernent ce qui peut apporter une plus grande vitalité à l'Institut dans les huit prochaines années, et qu'ils puissent l'exprimer dans un Message qu'ils donneront à l'Institut.

### 10.2 La deuxième étape : VOIR - JUGER

La seconde étape s'étend du 13 septembre 2001 au 24 septembre 2001.

- a) Description du processus :
- Il s'agit d'un exercice spirituel qui rassemble en un même temps le VOIR et le JUGER.
- Il s'agit de faire des lectures de foi. Voir la réalité à partir de la foi, à partir de Dieu. Dieu nous parle à partir des réalités concrètes que nous VOYONS. Ce serait l'authentique illumination qu'apporterait le JUGER.
- Cette étape se terminerait avec les appels de Dieu qui nous ont apportés des lectures de foi et qui susciteraient des actions concrètes en faveur de la vitalité.
- b) Méthode :
- Intégration de temps personnels, de prière, d'écoute en groupes, en assemblée. Chercher la forme de réflexion la plus adéquate pour chacun des contenus. Introduire la dimension de célébration dans le processus.
- c) Objectifs :
- Faire des lectures de foi sur la situation où se trouve l'Institut dans le contexte actuel de l'Eglise, des sociétés et des cultures.
- Arriver à un consensus sur les appels de Dieu que le Chapitre doit aborder pour la Vitalité de l'Institut.
- Vivre une expérience de communion avec les laïcs invités, et chercher ensemble ces appels de Dieu.
- d) Contenus :
- Premier temps*  
Ecoute des Frères et des Laïcs : *Les résultats des sondages, la documentation envoyée au Chapitre.*
- Deuxième temps*  
Ecoute du Frère Supérieur général et de son Conseil : *Le Rapport du Frère Supérieur général et de son Conseil, les annexes au Rapport du Frère Supérieur général et de son Conseil, le rapport du Frère Econome général, les statistiques de l'Institut.*
- Troisième temps*  
Propositions de changements dans les Constitutions et/ou Statuts.
- Quatrième temps*  
Réalité du monde.
- Cinquième temps*  
Système de gouvernement : *Restructuration et type de Gouvernement.*
- Sixième temps*  
L'allocution du Frère Benito à l'ouverture du Chapitre.
- Septième temps*  
Rencontre avec le Frère Alvaro Rodríguez, Supérieur général des Frères des Ecoles Chrétiennes.
- e) Calendrier des activités prévues :
- Présence des Laïcs : les laïcs arriveront le 14/09. Le 15 ils auront un jour d'orientation sur le Chapitre : leur travail, leur programme et la meilleure manière d'agir. Le 16, ils participeront à la journée d'excursion et ils se

joindront au Chapitre le lundi 17, au matin, dans leur rôle d'observateurs / consultants.

Audience papale : Lundi 17 septembre

Le samedi 22 septembre : Rencontre avec le Frère Alvaro Rodríguez Echeverría, Supérieur général des Frères des Ecoles Chrésiennes et Président de l'Union des Supérieurs généraux sur la question : Identité et Vitalité.

Invitation au Collège San Leone Magno : le 22, 18h30

- f) Conclusion de la deuxième étape  
Synthèse et évaluation de l'étape. Jour de retraite. : lundi 24 septembre.

### 10.3 La troisième étape : AGIR

*La troisième étape s'étend du 25 septembre au 11 octobre 2001*

- a) Description du processus  
Approfondissement des appels de Dieu que nous avons entendus dans l'étape VOIR-JUGER.  
Constitution de Commissions ou groupes de travail pour chercher dans un climat de discernement, les décisions qui répondront à ces appels de Dieu en promouvant la VITALITE de l'Institut.
- b) Objectifs :  
Répondre aux appels de Dieu que nous avons discernés pour générer plus de vitalité dans l'Institut.  
Prendre quelques décisions conformément à nos Constitutions.  
Elaborer un Message pour tout l'Institut.  
Etudier la manière de transmettre le Chapitre à l'Institut.
- c) Contenus :  
Les décisions que le Chapitre doit prendre : Constitutions (Art. 139). *Fixer le nombre de **Conseillers généraux** et élire une Administration générale pour l'Institut. Etudier et décider les changements dans les **Statuts** et les propositions de changements dans les **Constitutions**.*  
Les décisions découlant de l'approfondissement des appels de Dieu découverts dans l'étape antérieure.  
Le Message comme résultat du Chapitre. Il doit comprendre un plan d'actions concrètes en réponse aux appels de Dieu que nous avons identifiés tout au long du processus. Ces activités devraient considérer les changements qu'il faudrait réaliser dans l'Institut pour assurer la croissance de la Vitalité. Le MESSAGE sera adressé aux frères et à tous ceux qui aiment et vivent le rêve de Marcellin Champagnat.  
La manière de transmettre le Chapitre à l'Institut.  
La participation d'invités (frères et laïcs) au prochain Chapitre.  
Le document « Mission éducative mariste » : Décision sur le fait de savoir si l'on veut le ratifier comme document officiel de l'Institut et en faire la révision.  
Les Statuts du Chapitre général, qui réglementent la préparation du 21<sup>e</sup> Chapitre général, doivent être examinés et approuvés.
- d) Conclusion de la troisième étape  
Synthèse et évaluation de l'étape. Journée de retraite : jeudi 11 octobre 2001.

### 10.4 La quatrième étape : conclusion du Chapitre

*La quatrième étape est la dernière du Chapitre. Elle se déroule les 12 et 13 octobre 2001. Le 14 octobre, les capitulants peuvent commencer à rejoindre leur Unité Administrative*

a) Objectifs

Donner aux capitulants la possibilité de réviser les Actes du Chapitre.  
Permettre aux Capitulants de clôturer officiellement le Chapitre.

b) Contenus :

Il faut faire une évaluation du Chapitre, de son organisation et de son travail.

Cérémonie de clôture qui comprend une allocution du nouveau Supérieur général.

La lecture, la discussion et la ratification des Actes du Chapitre général.

Une proposition formelle, avec vote, clôturera officiellement le Chapitre.

## IV. Le Chapitre Général :

# Statuts et Règlement

*Note : Au début du 20<sup>e</sup> Chapitre général, la Commission préparatoire a soumis aux capitulants une édition revue des Statuts et des Règles de procédure pour le Chapitre général.*

*Cette édition revue a été discutée et votée au cours de la première semaine du Chapitre. Plus tard, en suivant les mêmes Règles et Statuts, certains capitulants ont soumis à l'Assemblée plusieurs amendements discutés et votés avant la fin du Chapitre.*

*Les textes que nous publions ici sont ceux qui ont été votés et approuvés par les capitulants lors de la séance plénière du 13 octobre 2001.*

*Ces documents déterminent l'action du 21<sup>e</sup> Chapitre général jusqu'à ce qu'un Chapitre décide de les amender.*

## 1. Statuts du Chapitre général

*(Texte original en Anglais)*

### Table des matières

#### Introduction

1. Le Chapitre général
2. La Commission préparatoire
3. Convocation du Chapitre général
4. Suggestions pour le Chapitre général
5. Les fonctions du Chapitre général
6. Election du Fr. Supérieur général
7. Election du Fr. Vicaire général
8. Election des membres du Conseil général
9. Composition du Chapitre général
10. Membres de droit
11. Membres élus
12. Membres additionnels
13. Frères éligibles comme délégués
14. Frères qui ont le droit de vote
15. Nombre de délégués par Province



16. Date de l'élection des délégués
17. Conditions de l'élection
18. Procédure du vote
19. Vote par procuration
20. Dépouillement des votes
21. Destruction des bulletins de vote
22. Procès-verbal des élections
23. Obligation d'assister au Chapitre
24. Suppléant d'un Frère Provincial
25. Prorogation du mandat du Frère Provincial
26. Vérification de l'élection des délégués
27. Bureau provisoire
28. Ouverture du Chapitre général
29. Obligation de rester au Chapitre
30. Clôture du Chapitre général

## **INTRODUCTION**

Le canon 587, § 1, stipule que... « les constitutions de chaque institut doivent contenir les règles fondamentales du gouvernement de l'institut... », et le même canon, § 4, spécifie que « les autres règles établies par l'autorité compétente de l'institut doivent être réunies de façon appropriée dans d'autres codes. »

Le canon 631, § 2, traitant spécifiquement du chapitre général, indique que « la composition et l'étendue du pouvoir du chapitre seront définies dans les constitutions ; le droit propre déterminera en outre le règlement de la célébration du chapitre surtout en ce qui concerne les élections et l'ordre du jour des questions à traiter. »

On trouve ce qui a trait au Chapitre général dans les Constitutions aux articles 138 à 142 avec les statuts 138.1 et 140.1,2,3. Il y a, cependant, d'autres articles votés par le Chapitre général qui apparaîtront dans le présent texte. Pour que les Frères puissent trouver tout ce qui concerne le Chapitre général dans un seul texte, ce qui est contenu dans les Constitutions sera répété ici.

Il faut rappeler que personne n'a le pouvoir de dispenser de ces articles, (c 86). Ils ne peuvent être modifiés qu'avec l'autorisation du Saint-Siège s'il s'agit des Constitutions ou par le Chapitre général s'il s'agit des autres articles. (C 169) Le Chapitre général peut de même modifier les articles du Règlement qui ne font pas partie du Code de Droit canonique.

### **1. Le Chapitre général**

Le Chapitre général est une assemblée représentative de l'ensemble de l'Institut. Il exprime la participation de tous les Frères à la vie et à la mission de l'Institut, ainsi que leur coresponsabilité dans son gouvernement. Il exerce l'autorité suprême extraordinaire. Il est convoqué et présidé par le Frère Supérieur général. Celui-ci convoque le Chapitre général ordinaire tous les huit ans. Il peut aussi convoquer un Chapitre général extraordinaire pour des raisons graves, avec le consentement de son Conseil. (C 138)

### **2. La Commission préparatoire**

Deux ans avant l'ouverture du Chapitre général ordinaire, le Frère Supérieur général, avec son Conseil, nomme une commission préparatoire (C 137.4.7). Cette commission pourvoit à tout ce qui est nécessaire au travail du Chapitre. Elle organise entre autres la collation des documents venant du

Conseil général, la consultation des Frères, la préparation matérielle, la révision du Règlement du Chapitre. Après avoir fait un sondage dans tout l'Institut, elle prépare un « document de base », en prenant en compte les sujets d'intérêt majeur, afin qu'il soit utilisé pour le travail des Capitulants. La Commission prévoit le plan général du déroulement du Chapitre, après consultation des unités administratives. Ce plan, qui indiquera aussi la date de la fin des travaux, sera soumis à l'Assemblée capitulaire pour discussion et approbation dans les premiers jours du Chapitre général.

### **3. Convocation du Chapitre général**

Une année avant l'ouverture officielle du Chapitre général, le Frère Supérieur général et son Conseil envoient à tous les Frères la Circulaire de convocation. Cette circulaire contient la date d'ouverture et donne les directives pratiques pour l'élection des délégués et l'ouverture du Chapitre. (C 137.4.6)

### **4. Suggestions pour le Chapitre général**

Non seulement les Provinces et les communautés locales, mais aussi tout Frère ou groupe de Frères, peuvent librement adresser leurs souhaits et leurs suggestions au Chapitre général. Ces apports sont signés et envoyés à la commission préparatoire qui les transmet aux Capitulants. (c 631.3 ; C 138.1)

### **5. Fonctions du Chapitre général**

Le Chapitre général ordinaire a pour fonctions ;

- 1° de procéder à l'élection du Frère Supérieur général, du Frère Vicaire général et des membres du Conseil général, selon le droit propre ;
- 2° de traiter les affaires majeures qui touchent la nature, le but et l'esprit de l'Institut, et d'en promouvoir la rénovation et l'adaptation, tout en sauvegardant le patrimoine spirituel de l'Institut ;
- 3° d'établir les Statuts concernant tout l'Institut ;
- 4° de proposer au Saint-Siège des modifications éventuelles sur quelques points des Constitutions. (C 139)

### **6. Election du Frère Supérieur général**

Le Frère Supérieur général est élu par le Chapitre général, selon le droit canonique, par vote secret et à la majorité absolue des Frères présents.

Au moment de son élection, il doit avoir au moins dix ans de profession perpétuelle. Son mandat est de huit ans. Il ne peut être réélu qu'une fois consécutive. Sa démission ou sa déposition relève du Saint-Siège.

L'élection se fait de la manière suivante : après trois scrutins sans effet, le vote portera sur les deux candidats qui ont obtenu le plus de voix ou, s'ils sont plus nombreux, sur les deux plus âgés ; si, après le quatrième scrutin, les candidats restent à égalité, le plus âgé sera considéré comme élu. (C 131)

### **7. Election du Frère Vicaire général**

Le Frère Vicaire général est élu ou réélu par le Chapitre général aux mêmes conditions et de la même manière que le Frère Supérieur général. (C 133)

### **8. Election des membres du Conseil général**

Le Chapitre général fixe le nombre de Conseillers généraux qu'il doit élire, quatre au moins, et la manière de les élire. Au moment de leur élection, ils

doivent avoir au moins dix ans de profession perpétuelle. Leur mandat s'étend d'un Chapitre général ordinaire à l'autre. (C 136)

**9. Composition du Chapitre général**

Le Chapitre général se compose de membres de droit et de membres élus par les Provinces et les Districts. Le nombre des membres élus doit être supérieur à celui des membres de droit. Le droit propre détermine quels sont les membres de droit et fixe les modalités des élections. (C 140)

**10. Membres de droit**

Sont membres de droit du Chapitre général :

1. le Frère Supérieur général ;
2. le Frère Supérieur général précédent ;
3. le Frère Vicaire général et les Conseillers généraux en fonction à l'ouverture du Chapitre ;
4. les Frères Provinciaux. (C 140.1)

**11. Membres élus**

L'ensemble des Frères élus délégués au Chapitre général comportera 15 Frères de plus que l'ensemble des membres de droit.

Parmi les délégués élus, il y aura :

- 1° Un élu dans chaque unité administrative. Le nombre des Frères profès d'un District dépendant d'une Province est soustrait de celui de la Province pour le calcul des délégués de cette dernière ;
- 2° D'autres Frères élus dans les unités où l'effectif est le plus élevé. Les élections à faire pour cela seront ainsi précisées : On calculera le coefficient de représentativité de chaque unité administrative, c'est-à-dire le rapport entre le nombre de capitulants déjà déterminé et le nombre de Frères de cette unité. Parmi les membres de droit comptabilisés dans ce calcul, seuls sont retenus les Frères Provinciaux. On classera les unités administratives dans l'ordre croissant de leurs coefficients respectifs. On augmentera de 1 le nombre de délégués à élire dans l'unité qui vient en tête. On referra alors le classement et on recommencera ainsi jusqu'à ce que le nombre de délégués ait la valeur voulue. (C 140.2)

**12. Membres additionnels**

Les Frères élus comme Supérieur général, Vicaire général ou Conseillers généraux au cours du Chapitre, en deviendraient membres, s'ils ne l'étaient pas déjà. Si le Frère Supérieur général élu n'était pas présent, il faudrait attendre son arrivée avant de poursuivre les travaux du Chapitre. (C 140.3)

**13. Frères éligibles comme délégués**

Sont éligibles comme délégués au Chapitre général, tous les Frères profès perpétuels, sauf ceux qui se trouvent en situation d'exclaustration ou de passage à un autre institut. (C 141)

**14. Frères qui ont droit de vote**

Sont électeurs des délégués au Chapitre général, tous les Frères profès temporaires et profès perpétuels, sauf ceux qui se trouvent en situation d'exclaustration ou de passage à un autre institut. (C 142)

**15. Nombre de délégués d'une Province**

La fixation du nombre de délégués par Province se fait d'après les effectifs à la date de parution de la circulaire de convocation. La commission préparatoire veillera à ce que les statistiques soient établies de façon précise à cette date.

#### **16. Date d'élection des délégués au Chapitre**

Dès réception de la circulaire d'indiction, les Frères des communautés procèdent à l'élection des délégués au jour fixé par le Frère Provincial. Ils suivent les règlements indiqués aux articles suivants.

#### **17. Conditions de l'élection**

Les délégués au Chapitre sont élus directement par les Frères. L'élection se fait par vote secret et à la majorité absolue. La majorité absolue est calculée sur le nombre de bulletins reçus.

Pour remplacer les délégués qui ne pourraient pas se rendre au Chapitre, il y aura des suppléants : un suppléant par délégué élu.

Pour l'élection des représentants des unités administratives au Chapitre général, on considérera que les postes à pourvoir sont les postes des délégués et ceux des suppléants. La procédure sera la suivante.

##### *Premier tour de scrutin :*

Puisant dans la liste des éligibles, chaque électeur porte sur son bulletin autant de noms qu'il y a de postes à pourvoir c'est -à-dire : deux fois plus de noms qu'il y a de délégués à élire. La COMMISSION DE DÉPOUILLEMENT compte, pour chaque frère choisi, le TOTAL des voix obtenues. Elle constitue une liste des Frères qui ont obtenu des voix, rangés dans l'ordre décroissant du nombre des voix obtenues par chacun. Ceux qui sont en tête, en nombre égal à celui des délégués à élire, s'ils ont la majorité absolue, sont effectivement élus délégués. Si tous les délégués sont élus, les Frères venant à la suite, en nombre égal, s'ils ont au moins un tiers des voix, sont élus suppléants.

Si les délégués voulus et leurs suppléants ne sont pas tous élus au premier tour de scrutin, il est clair qu'un deuxième tour est nécessaire. Dans ce cas, la commission de dépouillement désigne les candidats à ce deuxième tour, en choisissant, sur la liste à la suite des élus, trois fois plus de Frères qu'il n'y a de postes restant à pourvoir.

##### *Deuxième tour de scrutin :*

Puisant dans la liste des éligibles établie à l'issue du premier tour, chaque électeur porte sur son bulletin autant de noms qu'il y a de postes à pourvoir. La COMMISSION DE DÉPOUILLEMENT compte, pour chaque Frère choisi, le TOTAL des voix obtenues. Elle constitue une liste des Frères qui ont obtenu des voix, rangés dans l'ordre décroissant du nombre des voix obtenues par chacun. Ceux qui sont en tête, en nombre égal à celui des délégués restant à élire sont effectivement élus délégués. Ceux qui viennent à la suite, en nombre égal à celui des suppléants restant à élire, sont élus suppléants. À chaque scrutin, en cas d'égalité de voix, le plus âgé (ou les plus âgés) est (sont) élu(s)

#### **18. Manière de voter**

Chaque électeur indique sur une feuille ou sur la liste des Frères, autant de noms de Frères éligibles qu'il y a de postes à pourvoir. Il insère la feuille dans une petite enveloppe qu'il cache. Les bulletins de vote sont mis dans

un second pli qui est cacheté et scellé en présence de tous, chaque électeur ayant signé sur ce pli, à côté de son nom déjà écrit. Ce second pli est placé dans un troisième qui est envoyé au Frère Provincial par courrier recommandé.

**19. Vote par procuration**

Si un Frère est absent de sa province et s'il est peu probable qu'il pourra faire parvenir son bulletin de vote au Frère Provincial par poste recommandée avant la date limite, il pourra voter par procuration. Dans ce cas, le Frère fera savoir au Frère Provincial par le moyen le plus sûr :

1. le fait qu'il votera par procuration ;
2. le nom du Frère qu'il désigne comme son mandataire. Le Frère fera aussi les arrangements nécessaires avec le Frère qu'il aura choisi comme mandataire. Le Frère Provincial informera le Supérieur de la communauté du Frère désigné comme mandataire.

Le Frère mandataire remplit deux bulletins de vote et signe l'enveloppe deux fois : en son propre nom et aussi comme « mandataire du Frère N. »

**20. Dépouillement des votes**

Une commission de dépouillement sera formée de quatre Frères choisis par le Frère Provincial et son Conseil. Les Frères choisis doivent être en dehors du Conseil Provincial. Le Frère Provincial fixe la date du dépouillement et préside la commission.

**21. Destruction des bulletins de vote**

Les bulletins de vote seront détruits après chaque élection.

**22. Procès-verbal des élections**

Le jour du dépouillement, le compte rendu de la séance doit être rédigé ; tous les Frères présents le signent. Le Frère Provincial envoie au Secrétariat général une copie des procès-verbaux signée par tous les membres de la commission. Il avise les délégués de leur élection et communique le résultat des élections aux Frères de la Province. Cet avis tient lieu de convocation au Chapitre général.

En cas d'irrégularité, le Frère Supérieur général et son Conseil peuvent annuler le vote et le faire refaire. Ils en informeront le Chapitre général.

**23. Obligation d'assister au Chapitre**

Un Frère capitulant doit considérer que son devoir de capitulant l'emporte sur toute autre obligation. Toutefois, s'il croyait avoir des raisons sérieuses de ne pas participer au Chapitre général ou de devoir quitter avant la fin, il les exposerait par écrit au Frère Provincial. Celui-ci, avec son Conseil, déciderait et, au besoin, aviserait le suppléant ainsi que le Frère Secrétaire général.

**24. Suppléant du Frère Provincial**

Si le Frère Provincial ne pouvait assister au Chapitre général, un suppléant prendrait sa place et il faudrait en avvertir le Frère Supérieur général.

**25. Prorogation du mandat du Frère Provincial**

Le mandat d'un Frère Provincial qui prendrait fin après la parution de la circulaire d'indiction, sera prorogé jusqu'à la fin du Chapitre général. Il reste en exercice jusqu'à l'élection du nouveau Provincial. Dans les cas exceptionnels, le Frère Supérieur général et son Conseil décident ce qu'il y a lieu de faire et en rendent compte au Chapitre général. (C 137.5)

## **26. Vérification de l'élection des délégués**

Un comité de vérification de l'élection de chaque délégué donne connaissance aux Capitulants des procès-verbaux de l'élection des délégués. Ce comité est composé de Frères Capitulants nommés au préalable par le Frère Supérieur général et son Conseil. (C 137.4.8) Si ces procès-verbaux laissent apparaître des irrégularités ou si, par d'autres voies, s'étaient manifestés des agissements pouvant infirmer une élection, le Chapitre en discuterait et en déciderait. Au besoin, celui-ci nommerait une commission pour faire un examen plus approfondi. La commission présenterait son rapport et les Capitulants prendraient une décision. La vérification des pouvoirs étant faite et le procès-verbal ayant été approuvé, le Frère Supérieur général déclare le Chapitre général régulièrement constitué.

## **27. Bureau provisoire**

Le Frère Supérieur général, avec son Conseil, nomme les membres du Bureau provisoire du Chapitre, avant l'ouverture de celui-ci, quand les noms des Capitulants sont connus. Il convoque ce bureau quelques jours avant l'ouverture pour établir avec lui le programme des premiers jours du Chapitre. Une fois le Chapitre ouvert, les ordres du jour doivent toujours être approuvés par l'Assemblée.

## **28. Ouverture du Chapitre général**

Il revient au Bureau provisoire d'organiser ce qui convient à cette cérémonie.

## **29. Obligation de rester au Chapitre**

Tous les Capitulants sont tenus d'être présents jusqu'à la fin des travaux du Chapitre. Aucun ne peut s'absenter définitivement à moins de raisons graves et avec la permission de la Commission centrale. La demande d'absence doit être faite par écrit et déposée au secrétariat du Chapitre qui la remettra au Commissaire du Chapitre.

## **30. Clôture du Chapitre**

Quand tous les sujets auront été traités, le procès-verbal final indiquera la durée du Chapitre et le nombre de sessions. Ce procès-verbal doit spécifier que tout ce qui a été discuté, accepté et voté a été fidèlement relevé dans le LIVRE du Chapitre général, destiné aux Archives ; qu'une copie des vœux et des décisions du Chapitre a été préparée pour la « Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique ». La signature de tous les Capitulants terminera ce dernier procès-verbal.

Un dernier vote déclarera que le Chapitre est terminé.

## **2. Règlement du Chapitre**

*(Texte original en français)*

### **Table des matières**

1. Le règlement
  - 1.1. Le règlement en vigueur
  - 1.2. Modifications du Règlement
  - 1.3. Articles ajoutés au Règlement.
  - 1.4. Modérateurs provisoires

## 2. Organisation

- 2.1. Admission à la salle capitulaire
- 2.2. Services auxiliaires pour le Chapitre
- 2.3. Présence d'experts
- 2.4. Discrétion
- 2.5. Prise de décisions
- 2.6. Témoin officiel des Actes du Chapitre
- 2.7. Commissions d'étude et groupes de travail
- 2.8. Inscription dans les Commissions
- 2.9. Commissions spéciales
- 2.10. Langues de travail au Chapitre

## 3. Fonctions

- 3.1. Le président du Chapitre
- 3.2. La Commission centrale
- 3.3. La Composition de la Commission centrale
- 3.4. L'élection des membres de la Commission centrale
- 3.5. Le Commissaire et Vice-Commissaire
- 3.6. Le Secrétaire général
- 3.7. Les Secrétares adjoints
- 3.8. Les services des Frères traducteurs dans les Commissions et les Groupes
- 3.9. Les Modérateurs
- 3.10. Les fonctions du Modérateur
- 3.11. Les scrutateurs

## 4. Le travail en Commissions

- 4.1. Election des officiers
- 4.2. Méthode de travail
- 4.3. Les sous-commissions
- 4.4. Participation des capitulants qui n'appartiennent pas à la Commission
- 4.5. Présentation des rapports
- 4.6. Rédaction des rapports et leur traduction
- 4.7. Rapports des minorités
- 4.8. Sujets à étudier en priorité

## 5. Travaux en Assemblée générale

- 5.1. Procédure parlementaire
- 5.2. Forum ouvert
- 5.3. Participation du Modérateur au débat
- 5.4. Décisions à l'unanimité
- 5.5. Etapes pour l'étude d'un texte
- 5.6. Interventions de ceux qui se sont préalablement inscrits
- 5.7. Interventions de ceux qui s'inscrivent en cours de session
- 5.8. Evaluation de la méthode de travail

## 6. Les votes

- 6.1. Votes secrets
- 6.2. Majorités requises

- 6.3. Conditions de validation d'un vote écrit
- 6.4. « Iuxta modum »
- 6.5. Vote électronique
- 6.6. Propositions ni acceptées, ni rejetées

## 7. Elections

- 7.1.- Etapes à suivre pour l'élection du Frère Supérieur général
- 7.14.

## 1. Règlement

### 1.1. Règlement en vigueur

Jusqu'à ce que le Chapitre approuve les nouvelles Règles de procédure, celles du Chapitre précédent sont appliquées.

Le Président de le Bureau Provisoire soumet au Chapitre tous les changements au Règlement du Chapitre proposés par la Commission préparatoire.

Leur approbation demande la majorité absolue des votes des membres présents.

### 1.2. Modifications du Règlement

Pendant le Chapitre, tout Capitulant peut proposer la modification ou la suppression d'articles du Règlement approuvé. L'Assemblée devra alors se prononcer à la majorité des 2/3 de ses membres présents.

### 1.3. Articles ajoutés au Règlement

Si, durant le Chapitre, un Capitulant désire ajouter un nouvel article au Règlement, il le propose à la Commission Centrale qui le soumet ensuite à l'Assemblée. Il suffit, dans ce cas, de la majorité absolue des membres présents.

### 1.4. Modérateurs provisoires

Le Bureau Provisoire nomme deux modérateurs parmi les membres de l'Assemblée jusqu'à l'élection de la Commission Centrale.

## 2. Organisation

### 2.1. Admission dans la salle capitulaire

Seuls les Capitulants, les auxiliaires nécessaires et les autres personnes autorisées ont accès à la salle capitulaire.

### 2.2. Services auxiliaires pour le Chapitre

Le Bureau provisoire désigne deux modérateurs parmi l'Assemblée jusqu'à l'élection des membres de la Commission centrale.

Afin de faciliter la marche du Chapitre, le Frère Supérieur général et son Conseil, puis la Commission centrale peuvent retenir le service de quelques Frères, comme traducteurs, copistes ou pour tout autre travail relatif au Chapitre. Ils n'ont pas accès à la salle capitulaire pendant les séances d'élection du Frère Supérieur général et des membres du Conseil général.

### 2.3. Présence des experts



Le Chapitre peut solliciter l'aide d'experts pour traiter un sujet déterminé, à un moment indiqué. Une commission peut également le faire, avec l'autorisation de la Commission centrale.

#### **2.4. Discrétion**

Les Capitulants et les auxiliaires sont tenus à la discrétion normale qui protège les personnes juridiques. L'Assemblée décide si des questions doivent rester sous le sceau du secret.

#### **2.5. Prise de décisions**

L'Assemblée des Capitulants réunis en séance régulière, dans la salle capitulaire, est seule habilitée à prendre des décisions.

#### **2.6. Témoin officiel des Actes du Chapitre**

L'enregistrement magnétique est le témoin officiel des actes du Chapitre. Les procès-verbaux sont rédigés par les secrétaires de séance. Ils rapportent les faits, résument les débats des séances plénières, transcrivent les passages dont un Capitulant demande l'insertion textuelle et les décisions prises, avec le résultat du vote. Le texte est soumis à l'approbation de l'Assemblée dans une séance ultérieure. Il n'y a pas d'enregistrement pour les élections du Frère Supérieur général et des membres de son Conseil.

#### **2.7. Commissions d'étude et groupes de travail**

Le Chapitre général créera les commissions d'étude et des autres groupes de travail dont il jugera avoir besoin. Elles devront être approuvées par l'Assemblée.

La proposition et la structure des groupes de travail peuvent varier selon les travaux pour lesquels ils ont été créés. Chaque groupe de travail décide des officiers dont il a besoin et les élit librement.

#### **2.8. Inscription dans les Commissions**

Un Capitulant ne pourra s'inscrire officiellement qu'à une seule commission d'étude. Il a la possibilité de changer de commission au cours du Chapitre, mais non sans en avoir avisé la Commission centrale.

#### **2.9. Commissions spéciales**

Des commissions spéciales peuvent aussi être formées par le Chapitre pour étudier des questions particulières.

#### **2.10. Langues de travail au Chapitre**

Les langues de travail du Chapitre sont le français, l'espagnol, l'anglais, et le portugais. Les documents officiels du Chapitre sont chacun rédigés dans l'une de ces langues.

### **3. Fonctions**

#### **3.1. Le président du Chapitre**

Le Frère Supérieur général est président du Chapitre.

#### **3.2. La Commission centrale.**

La Commission centrale, une fois élue, est responsable de l'organisation et de la marche du Chapitre.

#### **3.3. La Composition de la Commission centrale**

La Commission centrale comprend les officiers, qui sont le Commissaire du Chapitre, le Vice-Commissaire et le Secrétaire général du Chapitre, ainsi qu'un certain nombre d'autres Frères, membres élus par le Chapitre.

Le Bureau provisoire propose au Chapitre le nombre de membres de la Commission centrale et les critères pour l'élection de ces membres.

On devra obtenir des candidats qu'ils donnent leur consentement à leur nomination, avant de proposer leurs noms à l'Assemblée.

#### **3.4. L'élection des membres de la Commission centrale**

Les officiers et les membres de la Commission centrale sont élus par scrutin secret, à la majorité absolue des membres présents. Après deux scrutins sans effet, le vote portera sur les deux candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix ou, s'ils sont plus nombreux, sur les deux plus jeunes. Si, après le troisième scrutin, les candidats restent à égalité, le plus jeune sera considéré comme élu.

#### **3.5. Le Commissaire et le Vice-Commissaire**

Le Commissaire convoque la Commission centrale et en dirige les travaux. Le Vice-Commissaire le remplace au besoin.

#### **3.6. Le Secrétaire général**

Le Secrétaire général du Chapitre est à la tête du Secrétariat. Il doit assurer son organisation et son fonctionnement. Il est Secrétaire de la Commission centrale. Il a la responsabilité de transmettre, s'il y a lieu, toute information officielle concernant le déroulement du Chapitre.

#### **3.7. Les secrétaires adjoints**

La Commission centrale propose au Chapitre, pour approbation, des noms de Frères comme secrétaires adjoints des Assemblées générales, ou chargés de recueillir toute la documentation relative au Chapitre, ou d'autres travaux de secrétariat. Ils peuvent être choisis parmi des Frères non-capitulants.

#### **3.8. Les Services des Frères traducteurs dans les Commissions et les groupes**

Les commissions ou groupes d'étude peuvent demander les services de Frères traducteurs au Chapitre, après consultation du Commissaire.

#### **3.9. Les Modérateurs**

La Commission centrale choisit le modérateur de chaque Assemblée générale soit parmi ses propres membres, soit dans une liste d'autres Capitulants élus dans ce but par l'Assemblée. Les modalités de l'élection doivent être proposées à l'Assemblée par la Commission centrale.

#### **3.10. Les fonctions du Modérateur**

Le Modérateur en fonction donne la parole aux Capitulants selon l'ordre du jour établi par la Commission centrale. Il dirige les discussions, veille à l'observance des règlements ou des procédures décidées par la Commission centrale. Il déclare hors d'ordre ceux qui s'écartent du sujet ou qui dépassent la limite de temps qui leur est assignée. Il résout les autres problèmes de procédure qui peuvent se présenter. Tout appel contre ses décisions doit être soumis à

l'Assemblée et réglé immédiatement par un vote. Il met aux voix les propositions.

### **3.11. Les scrutateurs**

Le contrôle des votes par écrit est assuré par deux scrutateurs. Leur élection se fait sur proposition du Bureau Provisoire ou de la Commission centrale, à la majorité absolue des présents ; au troisième tour, la majorité relative suffit.

## **4. Le travail en commissions**

### **4.1. Election des officiers.**

Chaque commission d'étude élit ses officiers.

### **4.2. Méthode de travail**

Chaque commission fait une étude sérieuse des questions et des propositions qui lui sont soumises. Dans les commissions, les Capitulants échangent librement leurs idées. Si on juge que c'est nécessaire, on votera.

### **4.3. Les sous-commissions**

Au besoin, les commissions d'étude peuvent diviser leurs membres en sous-commissions. Ces sous-commissions élisent leurs propres officiers. Elles soumettent leurs rapports de façon à ce qu'ils soient incorporés dans celui de la commission entière. Le rapport de la sous-commission, pour faire partie du rapport de la commission entière, doit être accepté par celle-ci à la majorité des voix.

### **4.4. Participation des Capitulants qui n'appartiennent pas à la Commission**

Tout Capitulant a le droit d'être entendu sur l'un ou l'autre point étudié par une commission, même s'il ne fait pas partie de cette commission. Une commission peut aussi inviter un Capitulant à une réunion donnée. Elle peut de même demander par écrit l'avis de l'ensemble des Capitulants sur une question particulière.

### **4.5. Présentation des rapports**

Les rapports ou partie de rapports des commissions doivent être présentés à l'Assemblée dans leur intégralité, sans aucune modification de la part de qui que ce soit. S'il y a eu un vote dans la commission, le résultat doit être indiqué.

### **4.6. Rédaction des rapports et leur traduction**

Les rapports seront rédigés dans une des langues de travail du Chapitre. Chaque commission fera les traductions qu'elle jugera nécessaires pour en assurer une bonne compréhension par les Capitulants.

### **4.7. Rapports des minorités**

Quand au moins un tiers des membres d'une commission jugent qu'ils ne peuvent souscrire au rapport élaboré par la majorité, ils peuvent eux-mêmes en faire un qui reflète leur opinion. Ce rapport minoritaire a également droit d'être présenté à l'Assemblée.

### **4.8. Sujets à étudier en priorité**

La Commission centrale peut indiquer à chaque commission quels sont les sujets à étudier en priorité.

## **5. Travaux en Assemblée générale**

### **5.1. Procédure parlementaire**

Les débats en Assemblée se déroulent normalement suivant la procédure parlementaire.

### **5.2. Forum ouvert**

La Commission centrale peut proposer que l'Assemblée prenne une forme de « Forum ouvert » pour discuter un point concret proposé par la Commission centrale. Ce « Forum ouvert » présente son rapport à la discussion de l'Assemblée générale dans une séance ultérieure et selon la procédure parlementaire.

### **5.3. Participation du modérateur au débat**

Lorsque, au cours d'une séance qu'il dirige, le Modérateur désire prendre part à la discussion, il se fait remplacer par un autre Modérateur. La discussion terminée, il reprend sa fonction.

### **5.4. Décisions à l'unanimité**

En certains cas, pour traiter une affaire qui n'a pas besoin de suivre toutes les étapes prévues par le Règlement, l'Assemblée peut se contenter d'une décision unanime sans passer au vote. Dans ce cas, le Modérateur dit : « S'il n'y a pas d'objection, je propose de... » Mais, s'il y a une seule objection, l'Assemblée doit voter ce qui est proposé. La proposition est réglée par la majorité prévue par le Règlement.

### **5.5. Etapes pour l'étude d'un texte**

Avant l'adoption du texte d'une commission, l'Assemblée respectera habituellement les étapes suivantes :

- a) la commission remet le texte aux Capitulants ;
- b) elle présente le texte à l'Assemblée. A cette première séance, les Capitulants ne peuvent présenter que des questions d'information ou d'éclaircissement ;
- c) la Commission centrale indiquera le temps dont les capitulants disposent pour présenter des amendements ou de nouvelles propositions.
- d) Un temps raisonnable sera laissé entre la remise des amendements et des propositions nouvelles et leur discussion et vote en Assemblée ;
- e) l'Assemblée générale discute et vote chacun des amendements et des propositions nouvelles, présentés par les Capitulants ;
- f) l'Assemblée vote alors le texte amendé.

### **5.6. Interventions de ceux qui se sont préalablement inscrits**

Les Capitulants qui le désirent peuvent s'inscrire pour intervenir durant les séances de l'Assemblée générale. Cette intervention ne pourra pas dépasser CINQ minutes.

### **5.7. Interventions de ceux qui s'inscrivent en cours de session**

Si un Capitulant n'était pas inscrit préalablement pour intervenir pendant les séances, il peut s'inscrire pendant celles-ci. Son intervention ne peut alors dépasser DEUX minutes.

### **5.8. Evaluation de la méthode de travail**

La Commission centrale prévoira un temps d'évaluation pour adapter, s'il y a lieu, la méthode de travail adoptée.

## **6. Les votes**

### **6.1. Votes secrets**

Les élections et les délibérations du Chapitre se font ordinairement au scrutin secret. Il en sera nécessairement ainsi lorsque le demandeur au moins DIX membres de l'Assemblée.

### **6.2. Majorités requises**

Le vote se fait à la majorité absolue des membres présents, sauf exceptions prévues par le Règlement. Les 2/3 seront requis pour ce qui suit :

- modification ou suspension du Règlement,
- limitation du débat,
- modification de l'ordre du jour une fois approuvé,
- question préalable,
- objection à la considération d'une question,
- reconsidération d'une affaire déjà votée.

### **6.3. Conditions de validation d'un vote écrit**

Quand le vote se fait par écrit, le suffrage doit être *libre, secret, certain, sans condition et déterminé*<sup>4</sup>. Le défaut d'une de ces conditions rend le suffrage invalide<sup>5</sup>.

### **6.4. « Iuxta modum »**

Au cas où quelqu'un voterait « iuxta modum »<sup>6</sup> pour les élections, ou pour le vote définitif sur un texte, qu'il s'agisse du vote sur un amendement précédant immédiatement le vote sur un texte définitif, ou du vote sur un texte amendé, ou du vote sur le texte final, ce vote sera considéré comme abstention.

### **6.5. Vote électronique**

L'Assemblée admet habituellement le vote électronique.

### **6.6. Propositions ni acceptées, ni refusées**

Une proposition ni acceptée ni refusée à la majorité absolue des membres présents retourne à la commission concernée.

## **7. Election du Frère Supérieur général**

- 7.1. L'élection du Frère Supérieur général se fera dans un climat de prière et de discernement spirituel, incluant la célébration eucharistique.
- 7.2. Au début de la séance d'élection, les scrutateurs remettront un bulletin de vote à chacun des électeurs.
- 7.3. Chacun remplit son bulletin, le plie et va le déposer dans l'urne placée sur une table ornée d'un crucifix et de la relique de Saint Marcellin Champagnat. La table est placée en face du Président du Chapitre.
- 7.4. Si l'un des Capitulants est présent dans la maison où se tient l'élection mais ne peut y participer, les scrutateurs recueilleront son suffrage écrit<sup>7</sup>.

- 7.5. Tous ayant voté, les scrutateurs compteront les bulletins à haute voix pour s'assurer que leur nombre n'est pas supérieur à celui des votants. Si cela arrivait, le scrutin serait nul et il faudrait recommencer, sans ouvrir les bulletins. Cette vérification faite, le premier scrutateur prendra un bulletin, en fera la lecture à haute voix. Il le présentera ensuite au second scrutateur.
- 7.6. Les secrétaires de séance noteront, sous la dictée des scrutateurs et la responsabilité du Président, le nom qui sera proclamé. On procédera de même pour tous les bulletins.
- 7.7. Le dépouillement du scrutin étant terminé, les suffrages totalisés, la vérification faite, le Président lit le nombre de voix obtenues par chacun. Après chaque tour de scrutin, les bulletins seront détruits en pleine séance.
- 7.8. Si le premier tour de scrutin ne donne pas la majorité absolue des membres présents, on procédera à un ou plusieurs autres tours de scrutin, selon l'article 131 des Constitutions.
- 7.9. Le Supérieur élu signifie au Président s'il accepte ou refuse l'élection. Dans le second cas, l'élection est sans effet et l'on procède à une nouvelle élection<sup>8</sup>.
- 7.10. Si le Supérieur élu accepte, la proclamation sera faite en ces termes, par le Président du Chapitre : « Au nom de la Sainte Trinité et sous la protection de la très Sainte Vierge, et de Saint Marcellin Champagnat, en mon nom et au nom de tous ceux à qui il appartient d'élire le Supérieur général, je proclame élu, le Frère..., qui a obtenu la majorité requise des suffrages des Capitulants. »
- 7.11. La notification officielle de la nomination sera faite immédiatement aux différentes Provinces et Districts de l'Institut.
- 7.12. Si le Frère Président du Chapitre est réélu Supérieur général, le Frère Vicaire général fait la proclamation comme ci-dessus.
- 7.13. Le Chapitre, à la majorité des deux tiers, peut demander au Saint Siège d'accepter comme Supérieur général un Frère qui ne peut être élu en raison d'un empêchement canonique comme l'âge ou parce qu'il a exercé le maximum de mandats autorisés. Dans ces cas, on tiendra compte des canons 180 à 183.
- 7.14. Si l'un ou l'autre des officiers du Chapitre est élu Supérieur général, l'Assemblée générale procède à l'élection de son remplaçant.

## v. Annexes

*Ces documents ne sont pas officiels au sens où leur contenu n'a pas été formellement voté par le Chapitre. Cependant, ils ont eu une influence sur le déroulement du Chapitre.*

## **Annexe 1**

### **Allocution d'ouverture du 20<sup>e</sup> Chapitre General**

#### **Réflexion du Frère Benito Arbués, Supérieur général**

*(Texte original en espagnol)*

Rome le 4 septembre 2001

Bienvenue à tous !

Chers Frères, soyez les bienvenus au 20<sup>e</sup> Chapitre général. C'est une grande joie pour nous tous de nous retrouver ici, en ce 4 septembre 2001, 117 délégués capitulaires et aussi un groupe de Frères qui vont nous aider pour le travail de ces semaines.

Votre présence me rappelle que nous sommes frères et que nous appartenons à une famille internationale ; nous représentons les communautés maristes de 76 pays (*Nous sommes revenus à Cuba depuis le 6 août avec un Frère ; un deuxième est arrivé hier*) et nous sommes originaires de 41 pays différents.

Officiellement nous travaillerons en quatre langues, mais si nous considérons la composition de la salle, nous constatons que les langues maternelles que vous représentez dépassent la vingtaine.

1. Dans ce mot de bienvenue, j'aimerais pouvoir nommer chacun d'entre vous, mais la pendule me le déconseille. Je tiens cependant à saluer cordialement, en mon nom propre et en votre nom, le Frère Charles Howard. Je me réjouis de voir qu'il a gardé sa bonne forme, et son esprit vif et ouvert qui l'a toujours caractérisé.

Je salue aussi tout particulièrement et j'adresse mes plus vifs remerciements aux collaboratrices et collaborateurs du Chapitre. Il s'agit d'un groupe nombreux et nous les verrons pour la plupart dans cette salle capitulaire. Je souhaite également la bienvenue au Père Denis Green de la Société de Marie : vous êtes déjà bien connu de beaucoup d'entre nous et apprécié ; nous vous remercions de tout cœur pour cette nouvelle présence parmi nous.

Je remercie également de tout cœur pour la présence spirituelle de beaucoup de frères et de laïcs qui, de loin, vivent avec nous le Chapitre. Leur prière sur laquelle je compte vraiment, est une aide très précieuse parce que Dieu écrit l'histoire avec la plume des hommes, et il est important que l'esprit et le cœur de chacun de nous soient ouverts à l'Esprit pour discerner ses messages et arriver à les transformer en expressions humaines et... en actes.

Je salue dès à présent un groupe de Laïcs qui seront avec nous dans quelques jours. La Commission préparatoire, après avoir reçu la réponse individuelle de chaque délégué capitulaire, a pris la décision de les inviter.

Depuis longtemps déjà un groupe de Frères a travaillé à la préparation de ce Chapitre ; ce sont les membres de la Commission préparatoire qui a réalisé un excellent travail. D'autres, encore, ceux du Bureau provisoire du Chapitre, ont commencé leurs travaux la semaine dernière. Merci beaucoup aux uns et aux autres. Il y a enfin un grand nombre de Frères et de collaborateurs qui se sont occupés de l'infrastructure et du matériel nécessaire à la bonne marche du Chapitre. Qu'ils trouvent ici l'expression de ma gratitude.

#### **UN ÉVÉNEMENT HISTORIQUE**

2. Notre 20<sup>e</sup> Chapitre général se déroule à des dates très significatives, car les quatre Congrégations Maristes se trouvent actuellement en Chapitre et à Rome. Avec la Société de Marie (Pères Maristes), des coïncidences de dates se sont déjà produites, mais c'est la première fois que les Chapitres des quatre Congrégations ont lieu aux mêmes dates. C'est une réalité que personne n'a programmée ; c'est simplement le jeu des calendriers qui, bien que distincts, coïncident aujourd'hui.

Nous profiterons de cet événement historique pour organiser quelques rencontres communes, y compris l'audience avec le Pape. Nous avons ainsi l'occasion de

resserrer ou de relancer l'amitié avec nos Frères et Sœurs Maristes. Il y aura sûrement entre tous le lien fort de la prière qui nous permettra de communier avec les réponses de fidélité que chacune de nos Congrégations va essayer de donner au Seigneur dans les Chapitres généraux respectifs.

#### **POURQUOI SOMMES-NOUS ICI ET POUR QUOI FAIRE ?**

**3.** A l'occasion du deuxième Chapitre général de notre Congrégation (1852), le Frère François motivait les Frères électeurs par ces mots : « *Nous vous engageons néanmoins à consulter Dieu avant de faire votre choix et nous désirons que vous ne nommiez que les plus pieux, les plus vertueux, les plus dévoués aux véritables intérêts de la Congrégation, les plus remplis de l'esprit de notre vénérable Fondateur* ». Et, le scrutin terminé, il le communique à ses Frères avec une lettre dans laquelle il manifeste sa joie pour l'élection réalisée : « *Je n'ai qu'à vous féliciter du zèle et du dévouement dont vous avez fait preuve en cette circonstance... les vœux que vous nous exprimez pour le succès de cette réunion et la bonté de votre choix me montrent de plus en plus l'excellent esprit qui vous anime* ». Croyez-vous que je pourrais aujourd'hui écrire à l'Institut en ces termes ? Je plaisante bien sûr.

Je suppose que dans l'élection des délégués au Chapitre, les motifs et les attentes des électeurs ont été divers, mais je crois que la qualité humaine et religieuse des élus me permet de penser à un Chapitre général qui va accueillir avec joie et responsabilité les appels du Seigneur. J'ai la conviction que nous, Frères capitulaires, nous sommes ici parce que nous aimons notre famille religieuse et que nous croyons que le charisme hérité de Marcellin est un don de l'Esprit Saint à l'Eglise et continue d'être pour le monde une grâce toujours actuelle (cf. C.164). Et à la question : pourquoi sommes-nous ici ?, il faudrait alors répondre à partir de la foi en un choix de Dieu par la médiation de nos Frères. « *Nous n'y sommes pas venus de nous-mêmes, mais nous y avons été appelés par la volonté de Dieu qui s'est manifestée par les suffrages de nos Frères* » (Frère François, allocution pour l'ouverture du 2<sup>e</sup> Chapitre général de 1852). Oui, je n'en doute pas : c'est le Seigneur qui nous a convoqués ! Et c'est Lui qui nous donne le souffle vivifiant de son Esprit pour que ayons la VIE en abondance !

Sûrement que les coïncidences seraient plus claires si je vous demandais pour quoi chacun de nous sommes ici. Globalement, je vous partage quelques raisons que je considère significatives :

#### **4. Nous sommes ici :**

- Pour **affronter le présent**, mais surtout **l'avenir** de la Congrégation, avec réalisme, courage et espérance. Le Père Colin s'adressant aux membres du 2<sup>e</sup> Chapitre général, en juin 1852, leur disait : « *Tout l'édifice dépend des fondements, posez de bonnes bases mes enfants, ne regardez pas le temps présent, pensez à l'avenir ; regardez votre société comme devant s'étendre partout, ne vous voyez pas personnellement ; pensez au corps et non à l'individu ; établissez de solides principes. Je vous le répète, posez des fondements tels que votre congrégation puisse traverser tous les siècles et ne finir qu'avec le monde* ». Aujourd'hui, nous n'utiliserions pas les mêmes termes que le Père Colin, nous ne penserions pas proposer de durer jusqu'à la fin du monde, mais il n'est pas moins vrai que nous devons poser des fondements solides pour notre avenir que nous confions totalement à Dieu. Traduit en langage d'aujourd'hui dans nos Constitutions, on dirait : « La fidélité à notre mission exige une attention continuelle aux signes des temps, aux appels de l'Eglise et aux besoins de la jeunesse. Cette attention nous facilite l'adaptation aux structures et la prise de décisions courageuses, parfois inédites ». (C. 168)
- Pour **impulser la VIE et la vigueur** de Frères consacrés apôtres de la jeunesse. Pour impulser la vitalité et la vigueur d'une mission Mariste qui doit s'ouvrir vers



de nouveaux chemins et répondre à de nouveaux défis. Et cela va nous demander un esprit d'ouverture, d'écoute, la lecture attentive des signes des temps et du courage pour agir avec une fidélité créative au charisme.

- Pour **vivre une expérience de Pentecôte** et nous laisser convertir et transformer par l'Esprit-Saint. Et quand nous repartirons, porter le feu de l'Esprit dans nos provinces respectives, puis aux nouvelles Provinces qui seront créées à partir du mois de juin 2002 ! Nous ne pouvons nous contenter d'être de simples délégués capitulaires pour quelques semaines et uniquement à Rome. Je crois que la grâce d'être ici en Chapitre général devrait avoir une répercussion dans la vie de chacun de ceux qui jouissent de cette grâce.
- Pour réfléchir et **créer les structures d'animation et de gouvernement** qui conviendront le mieux à l'Institut en ce moment et désigner les personnes qui nous paraissent les plus aptes, selon le cœur de Dieu, à animer l'Institut et nous aider à assumer affectivement et effectivement les décisions et les orientations de ce 20<sup>e</sup> Chapitre général.

#### **NOUS VENONS AVEC NOS RICHESSES ET NOS PAUVRETÉS.**

5. Comme je vous connais, je puis dire que nous sommes un groupe riche en valeurs humaines et maristes.

- Riche des qualités personnelles de chacun de nous.
- Riches d'espérance : la nôtre et celle de tant de Frères et de Laïcs qui attendent la nouveauté de l'Esprit, qui prient pour nous et qui nous interpellent par leur vie et leurs écrits.
- Riches de la fidélité dans le martyre de onze Frères et de la généreuse présence de nombreux autres qui continuent leur mission mariste dans des lieux d'insécurité et de souffrance.
- Riches parce que, ayant pris conscience de nos limites, nous nous sommes ouverts davantage et avons fait confiance à Jésus, Maître de l'histoire, et à son Esprit.
- Riches parce qu'à partir de notre pauvreté numérique, nous continuons à opter pour de nouveaux projets missionnaires.
- Riches parce que la vie de l'Institut s'épanouit avec force dans certains pays du continent africain et de l'Amérique latine.
- Riches parce que les processus de restructuration nous ont sainement déstabilisés, et ont renforcé chez beaucoup la communion pour nous ouvrir à de nouvelles perspectives.
- Riches parce que le feu de la canonisation continue à s'étendre et à allumer de nouveaux foyers selon l'Esprit.
- Riches parce que nous sentons que les Laïcs nous poussent et veulent, comme tels, partager la mission et la spiritualité Maristes.
- Nous avons aussi apporté avec nous la richesse de notre moment historique, celle de quelques églises locales, avec l'espérance active et les rêves de la vie consacrée.

#### **6. Mais nous sommes ici avec nos limites, avec notre pauvreté :**

- Pauvreté de nos incohérences, de la distance entre le discours et la vie.
- Pauvreté de ne pas arriver à nous situer dans la culture post moderne actuelle, globalisante.
- Pauvreté de certaines ressources humaines en raison de la réduction des effectifs et du vieillissement progressif de beaucoup de Provinces.
- Pauvreté due à la fatigue devant la prise de responsabilités, car il y a peu de Frères en âge de les assumer.

- Pauvreté d'une vie communautaire qui nous interpelle face au monde où il y a tant de victimes de l'individualisme. Une vie communautaire qui, surtout dans les cultures occidentales, n'est ni significative ni vigoureuse.
- Pauvreté d'un déphasage entre ce que Dieu nous demande et les faibles décisions que nous arrivons à prendre dans la réalité concrète.
- Pauvreté de notre fatigue et de notre déception parce que les résultats de notre « pêche » sont décevants et que nous sentons que nous sommes incapables de rayonner la joie de ce que nous aimons et qui nous fait vivre.
- Pauvreté parce que le fait d'être riches en moyens matériels ne nous conduit pas toujours à les utiliser selon des critères évangéliques et à vivre avec sobriété.
- Pauvreté qui nous pousse à continuer à privilégier nos « grands moyens de succès » et à nous laisser influencer par la société de consommation et de bien-être.
- Pauvreté qui apparaît dans des groupes de Frères, parfois désorientés, blessés par la sécularisation. Beaucoup d'entre eux manifestent peu de vigueur et d'enthousiasme apostolique. Bien que je ne puisse préciser l'ampleur du phénomène, je perçois des symptômes d'une forte crise de foi.

Il serait peut-être utile que chacun de nous essaie de donner une réponse à ces questions :

*Quelles sont les richesses que j'apporte ?*

*Quelles sont mes pauvretés ?*

*Quelle est mon attitude face à la diversité que je vais rencontrer et face à l'inconnu ?*

*Suis-je venu avec des préjugés ou des craintes ?*

#### **MES ESPÉRANCES QUANT AU 20<sup>e</sup> CHAPITRE GÉNÉRAL**

7. Temps de conversion : ce n'est qu'à partir de cette démarche de conversion que s'accomplit le salut. Il nous sera difficile de scruter l'avenir et de discerner les impulsions de l'Esprit sans une attitude de conversion. Nous ne pouvons évaluer les fruits d'un Chapitre par la beauté des documents produits, mais par sa capacité à transformer l'intelligence et le cœur des Capitulants et par le dynamisme donné à l'Institut pour qu'il puisse lancer des démarches de conversion et de transformation dans les Provinces. L'aspect pénitentiel me semble important, mais au préalable il nous faut faire un examen de conscience collectif pour reconnaître nos erreurs et changer la mentalité et la vie.

La conversion exige une attitude de dépouillement, elle demande de se situer devant Dieu sans autre désir que de se laisser guider par son Esprit, et de chercher une réponse amoureuse à sa volonté. Le Frère François avec le langage de son époque, demandait aux capitulants de 1852 : « *Renonçons d'avance à toute vue humaine, à tout sentiment qui n'aurait pas pour but Dieu et la Religion, et employons avec un zèle et un dévouement sans bornes tous nos talents et toutes nos facultés à bien faire l'œuvre dont nous sommes chargés...* »

**8. Centrés sur Jésus avec les attitudes de Marie** : les motifs de notre rencontre n'ont rien à voir avec ceux d'une entreprise commerciale. Nous ne sommes pas une multinationale qui se réunit pour analyser son économie et projeter des campagnes publicitaires. C'est une rencontre de foi parce que notre présence ici, comme religieux, comme fils de Champagnat, n'a de sens individuel ou communautaire que dans la foi en l'appel de Dieu. Et si, dans notre projet de vocation Mariste, « **Jésus est le tout de notre vie, comme pour Marie** » (C. 7), il est le moteur de notre être et de notre action ; il ne peut l'être moins aujourd'hui où nous sommes réunis en son nom.

Lui et son Evangile doivent être la référence fondamentale de tout ce que nous construirons et déciderons dans ce Chapitre. Son Royaume et notre participation à sa construction, ses sentiments et ses choix, le sens de sa Vie et de sa Mort, doivent être toujours au cœur de nos réflexions, de nos dialogues, de notre discernement. Il est, à mon avis, très significatif que le thème qui oriente notre Chapitre coïncide avec le sens que Jésus donne à sa mission : « *Je suis venu pour qu'ils aient la VIE et qu'ils l'aient en abondance* ». Un Chapitre qui cherche la VITALITÉ ne doit pas se replier sur lui-même et sur les besoins internes de la Congrégation, mais se mettre au service de cette VIE que le Seigneur veut pour tous et, en particulier, pour ceux à qui l'on refuse la reconnaissance de leur dignité ou qui sont obligés de vivre dans des situations de marginalisation. Regarder le monde est pour nous indispensable. Et nous devons vivre cela avec le regard fixé sur Marie. Appelés à être disciples de Jésus, Elle, la première disciple, nous indique comment l'être vraiment. « *Ses attitudes de parfaite disciple du Christ inspirent et règlent notre manière d'être et d'agir* » disent si bien nos Constitutions (C. 4). Héritiers et participants de l'esprit et du charisme de saint Marcellin, il ne peut en être autrement. Marie doit toujours être dans notre cœur et dans nos pensées et avec Elle nous devons identifier, intérioriser et accueillir les appels que Dieu va nous adresser en ce temps de grâce capitulaire.

### **9. Vivre une expérience communautaire : fraternelle, festive et sobre**

En vous saluant ces jours-ci, j'ai vu la joie que nous éprouvons à nous rencontrer ou à découvrir pour la première fois des Frères d'autres pays. J'ai aussitôt perçu une ambiance de famille et cela m'a beaucoup réjoui. Nous allons vivre la fraternité mariste dans une communauté internationale qui, comme telle, présente des différences et des défis : de langue, de mentalité, de points de vue, d'expériences et de situations différentes. Peut-être même que des préjugés, des malentendus ou des tensions pourront surgir. Mais cette grande communauté possède la force de l'amour, de la communion autour du charisme de saint Marcellin et la force des expériences vécues sous la devise « *Un cœur sans frontières* ». Au long de ces semaines que nous allons vivre ensemble, il est possible de créer un climat de joie festive, un climat de confiance humaine, de saine communion, de famille. Pour cela, il nous faudra développer notre capacité d'écoute et exprimer ainsi en toute liberté d'esprit la parole que Dieu met sur nos lèvres. Sans doute nous aurons souvent besoin de beaucoup de patience et de pardon devant des tensions ou des mouvements incontrôlés, ou encore devant des manœuvres qui ne seraient pas très évangéliques.

Je ne résiste pas au désir de partager avec vous l'expérience d'une religieuse de mes amies sur la manière et le moment de partager. « *Au moment de partager avec les jeunes, (dans des rencontres inter générations et inter confessionnelles), il est clair pour moi que je n'ai pas le droit de participer sans me dire à l'avance : comment est ton cœur et ton esprit ? Et je pense aux Béatitudes : le cœur pauvre, la valeur de la vérité unie à la justice, l'accueil d'une possible confrontation de génération. Et la rencontre avec la Parole de Dieu me purifie de choses aussi simples et importantes que la crainte de déranger, le risque d'un silence facile et complice, la peur d'être incomprise et de perdre mon image. Renouvelée dans la prière, je sens le courage et le droit d'aller à la rencontre. Et j'entre simplement, intérieurement libre et en paix. Je parle quand je sens qu'il n'y a dans mon cœur que le désir de voir la justice et la paix s'embrasser. Sans cette condition, je ne me reconnais pas le droit de prendre la parole. Après avoir parlé, écouté avec sérénité et dans la solitude, je m'endors en paix* ».

Ce climat de fraternité et de liberté d'esprit ne s'improvise pas ; nous pouvons le créer entre tous et être disposés à sortir de notre milieu linguistique ou culturel pour arriver à connaître des Frères merveilleux venant d'autres cultures. Le cœur a sa propre langue et il est international.

Je voudrais partager avec vous une difficulté et une conviction sur ce que je viens de dire : je ne sais comment nous pourrions harmoniser les diverses célébrations festives avec un style de vie simple et sobre. Je crois que la convivialité fraternelle et la sobriété sont en elles-mêmes un bon message capitulaire pour l'Institut.

### **10. Sensibles (ouverts) à la communion pluri et interculturelle**

L'Union des Supérieurs Généraux a réfléchi récemment sur ce thème (décembre 2000). J'y fais référence soit de manière indirecte soit en citant quelques textes du document qui a servi de base à la réflexion :

*« Les Chapitres Généraux sont un temps privilégié et unique pour faire la relation entre la catholicité et l'insertion inter culturelle locales dans nos Instituts. La norme juridique empêche parfois l'expérience de la catholicité au Chapitre. Les normes de représentation restent réduites aux zones les plus solides. Ne devrions-nous pas manifester cette vision évangélique qui nous fait transcender les normes quand l'Esprit nous pousse plus loin ? ».* (n° 64, 58<sup>e</sup> Assemblée de l'Union des Supérieurs généraux (USG) décembre 2000)

J'ai l'impression que les courants humains ou de pouvoir qui, semble-t-il, ont circulé dans les Chapitres Généraux quand nous étions novices dans l'apprentissage du dialogue et du discernement, sont de plus en plus insignifiants. Ce progrès nous laisse plus libres pour être sensibles aux petits et aux minoritaires, car là peut-être se cache la nouveauté de l'Esprit.

Un des signes de notre temps, c'est la globalisation et les « alliances » que les peuples désirent établir entre eux. C'est une chance et, en même temps, un défi pour la vie religieuse (les congrégations) parce que cela nous pousse à développer des processus d'inculturation et d'incarnation locale du charisme. Mais il faudra, en même temps, renforcer l'unité et la communion autour du charisme. Tout cela demande de créer un langage et un vocabulaire communs et de laisser naître de nouvelles expressions de communion dans l'unité, sans pour autant nuire à l'expression locale du charisme.

*« Nous devons reconnaître que nous sommes marqués par un modèle de vie consacrée peu perméable au pluralisme et c'est pourquoi nous n'avons pas développé des mécanismes qui auraient pu favoriser le pluralisme ».* (n° 62)

Face à cela, je me demande et je vous demande quelle importance devons-nous donner aux projets et aux valeurs de vie mariste dans le contexte afro-malgache, asiatique, américain, européen ou du Pacifique ? Et cependant, n'y a-t-il pas entre nous des influences culturelles ou des formes d'inculturation qui trahissent l'Évangile et les aspects essentiels du charisme ?

A partir de cette communion pluri-centrée, j'ai des doutes et je me pose des questions sur la dynamique que peut avoir ce Chapitre sur la manière concrète d'opérer et de mener à bien les appels et les défis que devra assumer notre Assemblée.

### **11. IMPULSER DES PROCESSUS DE REFONDATION EN ASSURANT UNE FIDÉLITÉ CRÉATIVE À SAINT MARCELLIN**

Dans cette partie, je vais me permettre de redire des textes que j'ai déjà communiqués à l'Institut à l'occasion de la Conférence générale des Provinciaux en 1997. Je reprends ma pensée d'alors car je ne pourrais pas ajouter beaucoup à ce que j'ai exprimé à cette occasion.

Quand je parle de RE-FONDER l'Institut, je ne me réfère pas au fait que nous les Frères Maristes avons besoin de nous renouveler, d'être meilleurs, de nous adapter en quelques aspects. Je ne me limite pas non plus à dire que « le Frère » se convertisse, qu'il prie mieux, qu'il soit plus pauvre, plus apostolique... Je parle de RE-FONDER, comme dit le mot, et cela concerne la conversion de l'Institut en tant que communauté, la conversion de chaque Unité Administrative, de chaque

communauté, et des œuvres que nous dirigeons. Il s'agit d'une conversion qui jaillit de la fidélité et de l'amour et qui affecte l'être et le faire, les institutions et les tâches.

Refonder c'est réorienter effectivement l'Institut dans la ligne des intuitions et des intentions qu'a eues le P. Champagnat aux origines de la Congrégation. Il ne s'agit pas de répéter servilement ce que firent les premiers Frères. Mais il s'agit plutôt de récupérer les éléments qui donnent son originalité au charisme pour les actualiser dans le moment historique actuel et dans les divers contextes culturels où l'Institut est implanté.

Avancer dans une démarche de refondation exige de nous rendre maîtres du cœur du Fondateur et de sentir les appels de Dieu pour le moment actuel. Nous servir de ses yeux pour regarder avec amour le monde d'aujourd'hui et les urgences qui réclameraient une action semblable à celle qu'il accomplit en 1817. Nous efforcer d'incarner dans un langage nouveau les mêmes valeurs que Marcellin Champagnat désira pour ses petits frères. Entreprendre des projets qui puissent être plus fidèles aux intuitions de fondation. Nous dépouiller de tout ce qui nous éloigne de cette fidélité, bien que ce que nous sommes en train de faire soit bon et plausible pour un secteur de la société. Actuellement, dans votre pays respectif, où sont les Jean Baptiste Montagne ?

Je cite à nouveau du texte qui sert de base à la 58<sup>e</sup> Assemblée de l'Union des Supérieurs généraux (U.S.G.). J'en transcris quelques lignes :

« *Un Institut de vie consacrée est un événement charismatique, ouvert à de possibles refondations par l'action de l'Esprit. La redécouverte de l'événement charismatique est une des tâches les plus fascinantes que puisse accomplir aujourd'hui la vie consacrée... Nous ne devons pas penser que la refondation ne concerne que notre génération. À d'autres époques l'Esprit a œuvré de manière semblable par des démarches d'adaptation, de revitalisation, de renaissance et de réforme.* » (n° 53). « *Nous sommes en phase de fondation permanente ou de refondation par l'action de l'Esprit. Cela amène des tensions, des critiques, des conflits qui s'ajoutent à ceux vécus jusqu'à présent. La peur de perdre l'identité et la communion peut suggérer des interventions inopportunes...* » (n° 54)

Le 19<sup>e</sup> Chapitre général a eu cette intuition. À celui de 2001 revient la tâche de discerner cette intuition pour la réaffirmer, impulser des processus de refondation, donner des critères plus précis... Mais le discernement s'achèvera, peut-être, en laissant de côté ce qui avait semblé être une intuition saine et en proposant d'autres possibilités à l'Institut.

## **12. UNE NOUVELLE PENTECÔTE POUR L'INSTITUT :**

Je désire vivement que ce Chapitre général offre à l'Institut la « nouveauté » que possède tout événement pascal, et la VIE dont nous avons besoin. Depuis des mois nous répétons : « Choisissons la vie ». Mais cette vie, que nous désirons et que nous cherchons, est un don de Dieu, une proposition amoureuse que le Seigneur ne nous impose pas, puisqu'il attend notre accueil et notre réponse. « *Je mets devant toi la Vie et la mort... Choisis la Vie et tu vivras, toi et ta descendance* » (Cf. Deut. 30, 19) « *L'Esprit est celui qui donne Vie* » (Jn 6, 63). La vie est le fruit de l'Esprit en nous et elle est « *amour, joie, paix, patience, affabilité, bonté, fidélité, douceur et maîtrise de soi* » (Gal 5, 22-23). Un Chapitre n'a pas, a priori, la garantie d'être œuvre de l'Esprit. Il faut le laisser agir. C'est pourquoi nous devons lui demander de « *rompre les entraves qui nous empêchent de l'accueillir pleinement* » (C.166) car, c'est Lui, l'Esprit, qui peut nous faire découvrir les présences de Dieu dans l'histoire et nous aider à déchiffrer et interpréter correctement les signes des temps.

Nous allons passer des heures à réfléchir, à partager, et à écrire quelques pages qui seront une mémoire et une référence pour les prochaines années. Je vous invite à vivre cette expérience de grâce dans la communion des cœurs que voulait le Père

Champagnat et en persévérant « *dans la prière avec un même esprit, en compagnie de Marie, le Père de Jésus et de ses frères* » (Cf. Act. 1, 14 - 2, 1).

Le feu de l'Esprit dont l'Institut a besoin doit trouver des Frères courageux, porteurs de ce feu et disposés à allumer des incendies en chaque pays, parce qu'il y en a qui sont *spirituellement froids* et, surtout parce qu'il y a beaucoup de Jean Baptiste Montagne qui meurent de froid, qui sont exclus de la société, privés d'espérance et qui ne peuvent donner un sens à leur vie.

#### **QUELQUES PRÉOCCUPATIONS CONCERNANT L'INSTITUT**

13. En vous partageant mes réflexions, je ne prétends nullement donner des directives au Chapitre général. Elles sont un apport de plus, parmi ceux que nous entendrons dans cette salle ou dans les groupes de travail, et elles sont en marge du rapport du Conseil général à l'Institut. En vous faisant part de ces préoccupations je n'oublie pas les richesses et les valeurs que j'ai découvertes chez les Frères et chez de nombreux Laïcs maristes.

Ces préoccupations, je les ai déjà partagées, sous une forme ou sous une autre, en divers moments : rencontres avec des Frères et des Laïcs, lettres aux Provinciaux, communications écrites à des groupes, etc.... Je les communique non pas parce je crois que le Chapitre devrait les prendre comme sujets centraux de sa réflexion, mais simplement pour faire part de ce que j'ai pu sentir pendant ces années au service de l'Institut. Je les considère comme des symptômes de quelque chose « de spécial ». Les manifestations peuvent en être inégales, selon les situations de l'Institut.

Quelques-unes présentent des symptômes pareils à un virus qui circule sous une forme plus ou moins visible et qu'on parvient à détecter à travers l'incidence qu'il a sur des aspects essentiels de notre vie comme la consécration, la mission, la vitalité ou la vie fraternelle en communauté.

Je nomme d'autres préoccupations parce qu'elles sont un motif d'inquiétude et de trouble pour des groupes de Frères (c'est le cas du vieillissement et de la diminution numérique de l'Institut), ou parce qu'elles peuvent rendre impossibles certains progrès, notamment ceux relatifs aux ressources matérielles et à leur usage évangélique. Il est un aspect que je ne regarde pas comme un problème mais comme une possibilité et qui, déjà commencé dans l'Institut, se trouve dans sa phase conclusive : la restructuration.

#### **A) SPIRITUALITÉ : UNIFICATION DE LA VIE OU CRISE DE FOI ?**

14. Le *réseau de spiritualité* apostolique a accompli un intéressant travail d'animation et de réflexion. Il ne faut pas s'étonner que ce service ait été varié dans ses formes et n'ait pas été vécu avec la même intensité ou le même intérêt dans toutes les unités administratives. À partir de ce que je vois et entends de la part des Frères, il y a des symptômes qui font référence à une foi faible ou pauvre dans le Seigneur. Je perçois le sécularisme grandissant et, comme conséquence, une foi qui n'est pas suffisante pour soutenir la vie et la mission à laquelle nous avons été appelés. Et cette foi faible nourrit une *spiritualité sans élan*, rachitique et tout à fait inadaptée. Je ne sais quelle est votre impression. Si notre foi est faible, comment y faire face personnellement et communautairement ? Qu'est-ce qui peut nous aider à grandir dans la foi ? Combien de vos communautés peuvent-elles être regardées comme une école de foi ? Je ne me réfère pas aux niveaux de prière communautaire mais à toute la vie du frère et de la communauté, à sa relation à Dieu, aux personnes et à la vie (au monde).

J'identifie cela de la manière suivante : nous sommes un groupe de *religieux* et notre choix de vie n'a de sens que si nous croyons en une *vocation*, en un appel de la part de *Dieu En Jésus* : « *Il nous a choisis dans la personne du Christ... nous a bénis dans la personne du Christ... nous a consacrés dans la personne du Christ* »

(Cf. Éph 1) Parler de spiritualité c'est donc nous référer à ce Dieu de Jésus, nous référer à Jésus Christ lui-même. Je parle donc d'une *spiritualité chrétienne*, c'est-à-dire d'un abandon à se laisser guider par l'Esprit de Dieu, à la suite de Jésus. Il ne s'agit donc pas de parler de n'importe quelle spiritualité.

Un mariste vit alors sa spiritualité en relation intime avec le Seigneur. C'est faire de Jésus le *tout de notre vie* comme le disent nos Constitutions (C. 7)

Si toute notre vie se centre sur Jésus et grandit en foi, espérance, charité et passion pour le Royaume, alors nous pouvons parler d'une forte spiritualité.

Dans la mesure où nous vivons cette spiritualité d'appartenance, amoureux du Christ (le « *Pour moi, vivre c'est le Christ* » de saint Paul), il n'y aura plus, parmi nous, des manifestations que nous rencontrons avec une certaine fréquence. J'en énumère quelques-unes et je leur donne, bien sûr, un caractère général, quoique ces manifestations aient un poids différent, selon les endroits :

- la résistance au changement (conversion) par peur, par commodité, etc. ;
- l'attachement à ce que nous avons, aux sécurités de tout genre : sociale, matérielle, prestige, reconnaissance ;
- la diminution de la vigueur apostolique, l'absence de plus en plus accentuée dans l'apostolat direct avec les jeunes de la part des Frères ;
- le faible engagement dans la vocation : facilité pour briser l'engagement des vœux, les faibles taux de persévérance ; le vide, parfois irréversible, lors de la crise des quarante ans.
- La faiblesse de la prière personnelle, le formalisme et la pauvreté de la prière communautaire ;
- La solitude humaine et spirituelle que suscite l'ambiance de quelques communautés ;
- Une insuffisante inculturation du charisme et l'éloignement de la religiosité des gens simples ;
- Le peu de signification de nos vies comme hommes de Dieu ; cela est très notoire par rapport au rayonnement de la communauté comme telle (on nous apprécie plus pour ce que nous faisons, pour l'efficacité de notre travail, que pour l'élan chrétien que nos vies suscitent...)

Je suis conscient de ne pas toucher la *dimension apostolique* de notre spiritualité, ni sa *dimension mariale*. J'ai voulu aller au plus fondamental : la passion pour Jésus et notre appartenance à Lui. Mais je ne doute pas du tout que nous devrions aller plus loin et grandir dans ces deux directions.

## **B) IDENTITÉ : QUI SOMMES-NOUS, QUE VOULONS-NOUS, JUSQ'OU LE SEIGNEUR NOUS CONDUIT-IL ?**

15. Pendant la décade de 1970, nous avons affronté une crise d'identité qui affectait notre raison d'être comme *Institut laïc ou de religieux frères*. La question de notre situation dans l'Église était aussi posée. Le Chapitre de 1985 trancha, à ce moment, la question de la prêtrise parce que nous comprenions plus clairement alors que notre vocation de *religieux frères* avait autant de signification et de valeur pour l'Église que celle de tout autre vocation chrétienne.

Mon impression est que la crise actuelle a des nuances différentes et se manifeste par des aspects qui affectent la mission, notre raison d'être et la congrégation, à travers les trois conseils évangéliques de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Se trouve aussi en jeu la perpétuité de notre engagement.

Nous n'avons pas de vision commune en nous référant à notre identité. Je perçois une dispersion (confusion) sur notre identité et cela provoque chez certains Frères des questions du genre : « Nous, les Frères, sommes-nous réellement nécessaires à la continuité du charisme ? Pourquoi nous acharner à nous définir comme *congrégation* et ne pas être, en mieux, *un mouvement d'Église* ? ... »

Dans ces différentes visions, chacun souligne un aspect important de l'identité mais, souvent, au détriment d'autres aspects qui sont aussi constitutifs de ce que nous sommes :

- pour quelques-uns, l'important est que nous sommes *des religieux*, avec une mission propre dans le monde et dans l'Église ;
- pour d'autres, l'accent est mis sur notre caractère *lai que*; nous ne sommes pas des clercs – insistent-ils – et c'est ce qui nous identifie. On en vient à donner une telle importance à ce caractère – qui, pour sûr, est constitutif – qu'on perd de vue que nous sommes des *religieux lai ques* (ou des religieux frères, comme disent les documents actuels du Vatican) et non *des laï cs*;
- pour d'autres, nous sommes fondamentalement des *éducateurs* : *C'est pour cela que le Père Champagnat nous a fondés*, disent-ils. Être éducateurs va jusqu'à nous identifier comme maîtres d'école, professeurs de collèges, d'université, etc.... Et l'on argumente à partir du nom que nous a donné l'Église en 1863 : F.M.S. - *Fratres Maristae a Scholis*. L'essentiel du charisme, affirment-ils, c'est de travailler en milieu scolaire. Cela est si important pour eux que, si ce n'est pas vécu, ils pensent que nous ne sommes plus maristes.
- Pour d'autres, nous sommes avant tout les *apôtres des jeunes*, quel que soit le milieu dans lequel nous les retrouvons : *Nous rejoignons les jeunes là où ils sont* (C. 83)
- D'autres soulignent et mettent l'accent sur notre *caractère de Frères*, consacrés pour la mission d'évangéliser : « *A la suite du Père Champagnat, nous évangélisons, surtout en éduquant les jeunes, particulièrement les plus délaissés* » (C. 80). *Nous sommes des Frères à qui « l'amour que L'Esprit -Saint répand dans le cœur fait partager le charisme de Marcellin Champagnat et tend toutes nos énergies vers ce but unique : SUIVRE LE CHRIST, COMME MARIE »* (C. 3)

**16.** La réalité est que nous **sommes TOUT CELA**, comme nous sommes aussi des chrétiens, membres de l'Église. Mais nous devons *l'être et le vivre de façon unifiée et non de manière dispersée*.

À ces visions différentes de l'essentiel de notre charisme, s'ajoute le problème de ne pas savoir exactement ce que signifie être religieux dans le monde actuel. Comment nous situer devant le monde d'aujourd'hui à partir d'une vocation comme la nôtre ? Problème qui ne se pose pas seulement aux Frères Maristes, mais aussi à beaucoup de religieux et de religieuses.

Pour certains Frères, cette confusion peut arriver à constituer un obstacle sérieux pour grandir dans la fidélité à leur vocation charismatique et pour s'engager dans la pastorale des vocations. Cela nous limite dans notre audace apostolique et dans notre manière de vivre joyeusement notre vocation.

Il y a certains aspects de cette crise d'identité qui ont pour origine le changement de fonctions ou de rôles. Dans le passé, nous considérions certaines fonctions comme propres aux Frères et exclusives : diriger les collèges, les gérer, être catéchistes et animateurs de la pastorale, recruteurs et promoteurs de la pastorale des vocations... Ces rôles sont aujourd'hui assumés par des laï cs ou partagés avec nous les Frères. Et ce déplacement *de territoire* provoque une crise chez certains : « *Qui suis-je ? A quoi est-ce que je sers ? Qu'est-ce qui me distingue du Laïc qui assume maintenant ces fonctions ?* » Il est clair que la crise est liée prioritairement à certaines pertes de fonctions.

Personnellement, je perçois que la Vie religieuse a besoin de redéfinir son identité et son essence charismatique dans un nouveau contexte culturel. Je ne vois pas cette réalité comme négative, c'est peut-être une crise qui peut nous porter, nous maristes, à approfondir nos racines et à nous engager avec enthousiasme dans notre vocation, en nous déplaçant, en abandonnant certaines tâches ou en en



remplissant d'autres qui peuvent nous aider à sentir avec plus de force notre raison d'être.

**C) INCULTURATION : NOUS N'ARRIVONS PAS A NOUS SITUER DE FAÇON ADAPTEE AU MONDE D'AUJOURD'HUI. NOUS PERDONS PROGRESSIVEMENT LE CONTACT A VEC LES JEUNES.**

**17.** Ce déphasage de l'Institut me semble se rencontrer au niveau personnel comme au niveau communautaire et institutionnel.

On a dit avec raison que nous sommes dans un monde en changement constant. On parle même de *changement d'époque*. Comme si nous avions commencé à écrire un chapitre nouveau et différent de notre histoire. Et je crois que cette remarque est juste.

Nous sommes dans un monde de plus en plus sécularisé ; un monde où la référence à Dieu et à Jésus est inexistante ou évitée, ou beaucoup moins fréquente qu'il y a quelques années. Un monde qui a davantage conscience de son pluralisme, où l'on proclame les droits des minorités (bien que pas toujours effectivement), de ce qui est *différent*. Un monde qui se *globalise*, mais qui réagit en s'accrochant à la réalité locale, aux traditions culturelles ou religieuses propres, aux racines ethniques... Un monde fortement influencé (et parfois contrôlé et manipulé) par les moyens de communication, la technique, la propagande commerciale, le pouvoir des grands capitaux... Un monde avec son ordre socio-économique qui met en lumière les grandes injustices et les inégalités, la domination et le contrôle des puissants qui génèrent l'exclusion croissante des personnes, des groupes sociaux, des nations. Dans ce contexte global des choses, la solidarité effective est encore bien faible.

Devant ce monde nous avons du mal à discerner la paille du grain. Et nous courrons le risque de « bénir » allègrement tout ce qui surgit ou de condamner ce qui nous inquiète.

Nous avons parfois du mal à comprendre ce que signifie être croyant et chrétien dans un monde où le respect des traditions religieuses millénaires, grâce à Dieu, garde sa force. Comment apprécier et aimer la vocation chrétienne ? Comment ne pas perdre sa propre identité ? Que peut signifier évangéliser, annoncer Jésus Christ dans ce monde et pour ce monde ?

**18.** *Pourquoi est-ce que je me sens porté à identifier cette réalité comme une préoccupation ou un problème ?* Parce que nous avons été envoyés à ce monde et ne pas comprendre ce qui se passe ou ne pas prendre une attitude cohérente face à lui, *amoindrit la fidélité et l'enthousiasme de notre réponse évangélistrice.*

Je l'identifie comme problème parce que je perçois fréquemment des ambiguïtés dans notre réponse : nous laissons-nous assimiler sans prendre des attitudes critiques, ou sommes-nous capables de l'affronter avec des critères et des solutions évangéliques ? Nous sécularisons-nous plus ou moins inconsciemment, ou avons-nous le courage de garder vivant le prophétisme de la vie consacrée ?

C'est le défi de comment vivre ce que nous dit l'Évangile de Jean : *Être dans le monde sans être du monde.* Réagir ou nous lamenter avec nostalgie ne sert à rien ; il nous faut agir. Évidemment nous ne pourrions trouver une attitude adaptée à cette réalité que par le discernement... Mais je reviens au premier problème soulevé : Comment pouvons-nous discerner si nous ne vivons pas une forte spiritualité ?

**D) FACE A LA CONVICTION QUE NOUS AVONS DE LA VALEUR ET DE L'ACTUALITE DU CHARISME MARISTE, LA DIMINUTION DES EFFECTIFS ET LE VIEILLISSEMENT SONT UN VRAI PROBLEME.**

**19.** Vous avez présent à l'esprit que nous sommes moins nombreux... que nous sommes vieux... qu'il y a pénurie de vocations...qu'il n'y a pas de sang neuf. Au cours de ces huit dernières années, l'Institut a diminué de 750 frères et je sens que cette diminution va continuer encore pour un temps.

Je fais une simple constatation, qui ne comporte aucun jugement de valeur, mais qui représente un problème sérieux aujourd'hui pour l'Institut. La diminution des effectifs crée des difficultés quand il s'agit de trouver des personnes qui puissent assumer les responsabilités, accompagner, oser, gouverner... à tous les niveaux : de l'Institut, des Provinces, des Communautés. Cela nous pose aussi le problème de la relève parce que, si nous ne faisons attention et confiance aux Laïcs pour qu'ils puissent assumer la *mission mariste* comme une vocation, nous courrons le risque de *démaristiser* nos œuvres. A tout cela s'ajoute dans beaucoup d'endroits le danger de nous consacrer exclusivement à des fonctions administratives, d'organisation, etc.... et de nous éloigner du contact direct avec les jeunes.

#### **E) NOTRE ATTITUDE DEVANT LES BIENS MATERIELS**

**20.** Je crois avoir été assez explicite dans la Circulaire que je vous ai écrite et qui s'intitulait *A propos de nos biens*. J'ai eu la surprise de recevoir divers échos de l'extérieur de l'Institut. Et cela me confirme dans la conviction que nous ne sommes pas seuls devant le problème de l'usage évangélique de nos biens. Je ne crois pas pouvoir ajouter grand chose de plus à ce que j'ai déjà dit, mais je ne veux pas laisser passer l'occasion de vous rappeler quelque chose.

Il est évident qu'il nous faut une bonne organisation et une certaine discipline pour nous apporter la clarté, la transparence et le sens de la prévision. Mais ce doit être une organisation qui prenne en compte des critères évangéliques.

Etant donné les responsabilités qu'assument certaines Provinces, leur avoir financier augmente et elles choisissent de s'organiser à la façon des grandes entreprises. Dans tout cet ensemble, j'ai des doutes en ce qui concerne les espaces que l'on donne à la simplicité de vie et à l'expérience d'un Dieu -Providence. Et je ne cesse dans mon cœur de penser au texte de nos Constitutions : « *L'expérience enseigne que la vitalité d'une famille religieuse est étroitement liée à la manière dont elle pratique la pauvreté évangélique ... Nous veillons à maintenir la simplicité dans notre style de vie personnelle, communautaire et dans les œuvres* ». (C.167)

J'ai l'impression qu'en général, les Frères perdent le sens de la valeur de l'argent et nous nous habituons à prendre des décisions sans grand discernement. Les aspects économiques ne nous préoccupent pas alors que nous pouvons satisfaire tous nos besoins et tous nos désirs. Nous agissons parfois poussés par le fait que la Province a beaucoup d'argent à dépenser. Et nous en laissons toujours la responsabilité à ceux qui sont chargés de l'administration des biens.

Il y a des Provinces qui ont peu de ressources et qui souvent ne disposent pas des sommes suffisantes pour dynamiser leur propre organisation interne. Les orientations qui peuvent servir à tout l'Institut en général, ne sont peut-être pas adaptées à ces Provinces-là. Et je me demande ce qu'il faut faire pour adapter leur administration, non seulement en ce qui concerne l'organisation, mais aussi pour revoir les critères quant aux biens dont elles disposent et à leur utilisation, surtout quand elles vivent dans un environnement socio-économique où les besoins sont immenses.

Je vous confesse que je ne suis pas arrivé à trouver des critères suffisants pour agir avec clarté et paix face à la situation économique de certaines unités administratives, devant des demandes d'aide financière ou face à la politique et aux orientations que le Conseil général devait donner au Frère Econome général.

#### **F) RESTRUCTURATION : CREATION DE NOUVELLES PROVINCES**

**21.** Pour une grande partie de l'Institut, la phase de restructuration s'est déjà terminée par des décisions que vient de prendre récemment le Conseil général. Je voudrais profiter de ce moment pour exprimer ma reconnaissance aux Frères Provinciaux et à leurs Conseillers pour l'aide précieuse qu'ils nous ont donnée.

D'une part, la restructuration est un acte administratif qui vise à donner à l'Institut de nouvelles structures d'organisation, d'animation et de gouvernement. (C. 125) Nous avons maintenant commencé une étape nouvelle : *créer de nouvelles Provinces*. Si nous ne réussissons pas à *créer des Provinces nouvelles*, nous aurons perdu une belle occasion de donner un nouvel élan à la Vitalité et peut-être de créer de nouveaux projets parce que *ce qui est nouveau exige la nouveauté : des outres neuves pour le vin nouveau*. (Mat 9,17)

Ceux qui doivent accompagner cette deuxième étape, ont une tâche très intéressante et bien sûr, ils devront affronter bien des défis parmi lesquels celui de favoriser des rencontres qui aident les Frères à se connaître, des rencontres qui créent la confiance, qui suscitent l'espérance et l'esprit de communion, qui aident à surmonter les craintes ou les résistances et puissent motiver le plus grand nombre de Frères possible pour les impliquer dans la création de la nouvelle Province et dans la mise en œuvre de nouveaux projets.

Il conviendrait de prendre en compte certains Laïcs maristes, surtout si nous leur avons déjà confié des responsabilités particulières au niveau de la mission. Et nous devons le faire même si cela contrarie quelques Frères.

Cette étape de la création de nouvelles Provinces doit être accompagnée de l'étude et du discernement sur des structures adaptées afin d'assurer une bonne animation et un bon accompagnement. Structures qui doivent favoriser la participation active des Frères et des Laïcs maristes engagés. Cette adaptation des structures aura un effet sur les Conférences régionales qui fonctionnent depuis quelques années et qui ont rendu un excellent service de réflexion et d'animation. Comment donner continuité à tout cet aspect positif ? Comment recréer ces structures pour qu'elles continuent à engendrer la vie ?

## CONCLUSION

22. Au risque de me répéter, je terminerai cette réflexion en vous rappelant deux choses :

**Remerciement** : Merci à vous tous, Frères et Laïcs maristes. Aux jeunes avec qui nous cheminons dans les divers groupes de vie des provinces. Merci aux Frères qui au cours de ces huit années ont collaboré avec les services de l'administration générale. Un merci tout particulier à vous Frère Provinciaux, à vous les Frères de la Communauté du Conseil, à toi Seán pour ta proximité et ta fidélité.

**Notre responsabilité de capitulants** : Le Chapitre exerce l'autorité suprême extraordinaire de l'Institut (C. 138). Et comme délégués, nous avons une responsabilité particulière face à l'avenir de l'Institut. La Commission préparatoire a été satisfaite de la quantité de réponses reçues, tant des Frères que des Laïcs. Il nous faudra tenir compte de toute cette richesse dans le discernement capitulaire. Mais il revient à cette Assemblée d'agir et d'affronter les défis avec réalisme. Les Frères nous ont envoyés au Chapitre pour que nous promouvions la VIE, *pour que nous choisissions la Vie, de façon audacieuse*.

Ce serait une erreur de notre part si nous continuions à vivre comme si rien ne s'était passé ou de choisir la dernière nouveauté sans nous demander sérieusement ce qu'elle signifie et où elle peut nous conduire.

*Le temps de rêver et de retrouver l'enthousiasme* : Frères, Que devons-nous faire ? Pierre répondit : « *Vous convertir... vous recevrez le don de l'Esprit Saint. Ils étaient assidus à l'enseignement des apôtres, à la communion, à la fraction du pain et aux prières. Tous les croyants vivaient unis et mettaient tout en commun. Ils louaient Dieu et jouissaient de la sympathie de tout le peuple. Le Seigneur adjoignait chaque jour à la communauté ceux qui seraient sauvés.* » ( Actes 2, 37-47 )

Pentecôte nous parle d'enthousiasme, de joie, d'euphorie. C'est le temps de l'espérance et là où il y a l'espérance, il y a la lucidité de ne pas s'abandonner aux impulsions et aux émotions. Notre Pentecôte capitulaire, c'est le temps de rêver et

de partager nos rêves, c'est le temps de scruter ensemble l'avenir de la vie mariste.  
« *Tout grand mouvement dans les annales du monde est le fruit de l'enthousiasme. Rien de grand ne s'est réalisé sans enthousiasme* ». ( Ralph Waldo Emerson )

Il est vrai que personne ne peut s'enthousiasmer par décret ou par obligation. L'enthousiasme est le fruit de l'Esprit qui nous donne de sentir la joie pour les valeurs que nous vivons et nous donne la force devant les limites et les défis. Mais la joie intérieure exige aussi que nous sachions créer ensemble des conditions favorables dans l'Institut.

Chers Frères capitulaires, je vous souhaite un bon séjour à Rome et je demande à Marie, notre Bonne Mère, et à saint Marcellin, de nous aider à écouter et à discerner les appels de l'Esprit pour notre Institut. Qu'ils nous aident à dépasser nos peurs, qu'ils nous donnent l'impétuosité et l'imprudence de Pierre et des Apôtres pour revenir dans nos Provinces en proclamant que nous avons vu le Seigneur ressuscité et que cela vaut la peine d'être Frère Mariste. C'est pourquoi, NOUS CHOISSONS LA VIE !

CONFORMÉMENT A L'ARTICLE 138 DE NOS CONSTITUTIONS ET STATUTS ET A L'ARTICLE 26 DES STATUTS DU CHAPITRE GÉNÉRAL, JE DÉCLARE QUE LE 20<sup>e</sup> CHAPITRE GÉNÉRAL DE L'INSTITUT DES PETITS FRÈRES DE MARIE EST RÉGULIÈREMENT CONSTITUÉ ET QU'IL EST DÈS CET INSTANT OFFICIELLEMENT OUVERT.

## **Annexe 2**

### **Salutation des quatre Supérieurs généraux maristes à Sa Sainteté Jean Paul II**

(17 septembre 2001)

*(Texte original en français)*

Très saint Père,

Paix et bénédiction : tel est le salut et le souhait qu'apportent à Votre Sainteté les délégués des quatre Chapitres généraux des instituts religieux de la famille mariste : pères maristes, sœurs maristes, frères maristes des écoles et sœurs missionnaires de la Société de Marie. Les quatre supérieurs généraux sont ici présents : sœur Gail Reneker, le Frère Benito Arbués, sœur Patricia Stowers et le père Joaquín Fernández, qui vous parle, ainsi que les membres des conseils généraux et des chapitres généraux.

Grâce à une coïncidence providentielle et pour la première fois, les quatre chapitres généraux ont lieu la même année, la première du nouveau millénaire, et le même mois.

Nous apportons également le salut de tous les membres de nos instituts et des personnes qui par notre ministère sont en communion avec l'Église de Rome et prient aux intentions de Votre Sainteté.

Nous déclarons d'abord notre dévouement et notre obéissance au Siège Apostolique en la personne de Votre Sainteté. Nous renouvelons devant vous l'assurance de notre fidélité, dans la mesure de nos limites, à notre esprit commun, qui consiste à être dans l'Église, comme Marie, une présence simple, maternelle et miséricordieuse envers tous, selon l'exemple de nos fondateurs et fondatrices et des saints maristes reconnus par l'Église comme modèles de sainteté et comme intercesseurs : saint Pierre Chanel et saint Marcellin Champagnat.

Nous venons de nombreux pays et apportons l'expérience de ministères nombreux et variés : éducation des enfants, des jeunes et des adultes ; mission *ad gentes* ; ministère paroissial et communautés dans les banlieues des villes, à la campagne ou dans les montagnes ; présence de miséricorde dans les prisons, les hôpitaux et là où

se trouvent les marginaux ; travail auprès des réfugiés, des enfants et des filles de la rue ; promotion de la femme ; témoignage chrétien au sein d'autres religions, etc. Très Saint Père, par votre enseignement et vos voyages apostoliques, vous nous avez toujours donné et continuez de nous donner un exemple d'activité missionnaire et de proclamation de l'évangile.

Nous vous remercions sincèrement de nous avoir reçus alors que vous vous disposez à partir de nouveau pour un autre voyage apostolique. Nous continuerons à prier pour votre bien-être personnel, pour votre santé et pour toutes vos intentions, et nous demandons votre bénédiction apostolique.

*P. Joaquín Fernández, SM*

*S. Gail Reneker, SM*

*Fr. Benito Arbués, FMS*

*S. Patricia Stowers, SMSM*

### **Annexe 3**

#### **Adresse du pape Jean Paul II aux religieux et religieuses des Instituts de la Famille mariste**

*(Texte original en français)*

1. Je salue avec joie tous les représentants de la famille mariste en cette heureuse occasion qui fait coïncider les chapitres généraux de vos quatre instituts et qui permet votre visite commune au Successeur de Pierre. Qu'il nous soit permis d'y voir comme un signe de l'Esprit et un appel à vous laisser conduire sur les chemins d'une plus grande communion et d'une plus intense collaboration ! Je remercie le Père Joaquín Fernández, Supérieur général de la Société de Marie, pour ses paroles cordiales qui reflètent l'esprit dans lequel vous vivez vos chapitres, votre enracinement marial et votre souci missionnaire.

2. Vous avez choisi dans l'Église la vie de consacrés, à la suite de Marie, dans la fidélité aux intuitions de vos fondateurs et au charisme de vos Instituts. Vos prédécesseurs se sont voués à l'évangélisation dans les paroisses, à l'éducation des enfants et à la promotion de la femme. Puis ils ont engagé généreusement toute la famille mariste dans l'annonce de l'Évangile aux peuples de l'Océanie occidentale, marquant cette œuvre de leur empreinte : notamment l'éducation à la ferveur chrétienne et le souci des vocations locales. L'Église accueille aujourd'hui avec reconnaissance le travail missionnaire accompli et les dons de la grâce de Dieu manifestés dans la vie de vos Instituts. Ces dons, elle les a reconnus de manière particulière comme fruits de sainteté en saint Pierre Chanel et en saint Marcellin Champagnat.

3. Aujourd'hui, il vous appartient de manifester d'une façon originale et spécifique la présence de la Vierge Marie dans la vie de l'Église et des hommes, et, pour cela, de développer une attitude mariale. Celle-ci se caractérise par une disponibilité joyeuse aux appels de l'Esprit Saint, par une confiance inébranlable dans la Parole du Seigneur, par une démarche spirituelle en relation avec les différents mystères de la vie du Christ et par une attention maternelle aux besoins et aux souffrances des hommes, spécialement des plus petits. « *Le rapport filial avec Marie constitue la voie privilégiée de la fidélité à l'appel reçu et une aide très efficace pour progresser dans sa réponse et vivre en plénitude sa vocation* » (Vita consecrata, n° 28). C'est donc en vous tournant vers Marie, avec fidélité et audace, en vous laissant guider par elle à « *faire tout ce qu'il dira* » (cf. Jn 2, 5), que vous trouverez des chemins nouveaux pour l'évangélisation de notre temps.

4. En se mettant en route rapidement vers les monts de Judée pour aller à la rencontre de sa cousine Elisabeth, Marie ne nous enseigne-t-elle pas la liberté spirituelle ? Il importe en effet de ne pas vous laisser accaparer par la seule gestion de l'héritage du passé, mais de discerner ce qu'il convient de quitter, avec un esprit de pauvreté mais surtout avec cette liberté évangélique qui rend disponible aux

appels de l'Esprit. Devant la multiplicité des sollicitations, il faut en effet une vraie liberté pour discerner les urgences. « *Avance au large !* » : cette parole de Jésus à Pierre nous invite à « *aller de l'avant dans l'espérance* » sur les routes du monde, sûrs que « *la Vierge très sainte nous accompagne sur ce chemin* » (cf. *Novo millennio ineunte*, n° 58).

5. Marie s'est donnée totalement au Seigneur, faisant confiance en tout à la Parole de Dieu. Comment ne vous apprendrait-elle pas à demeurer dans la force de cette Parole, à choisir, comme l'autre Marie, la meilleure part (cf. Lc 10, 42) ? Dans le monde d'aujourd'hui, la dispersion guette facilement les disciples du Christ, parce que l'abondance des biens matériels peut les détourner de l'essentiel et que les sollicitations pastorales sont multiples. Comme je l'ai écrit récemment à toute l'Église, nous avons besoin de contempler le visage du Christ (cf. *Novo millennio ineunte*, II), de chercher davantage la profondeur de son mystère, car il est la source véritable où puiser l'amour que nous voudrions donner. Ne laissez pas se dénouer ce lien essentiel de consécration au Christ ! Choisissez plutôt de vous mettre humblement à la suite du Seigneur, à la manière discrète de Marie ! Travaillez avec elle à faire l'unité de votre vie dans l'Esprit car, comme le rappelle saint François de Sales, « *une des conditions requises pour recevoir le Saint-Esprit, ce sera d'être avec Marie* » (Sermon 1 pour la Pentecôte), et laissez-le vous configurer davantage au Christ ! Alors votre vie et votre mission trouveront leur signification profonde et porteront des fruits pour les hommes et les femmes d'aujourd'hui !

6. Gardez vivante la tradition missionnaire de votre famille ! Avec Marie, elle vous porte à être particulièrement attentifs aux détreffes de nos contemporains, de ceux qui, dans nos sociétés modernes, sont privés de dignité, de reconnaissance, d'amour.

L'Église a particulièrement besoin de vous dans un domaine essentiel pour la famille mariste : l'éducation des enfants et des jeunes. Cette priorité missionnaire s'enracine dans l'esprit de Marie, mère et éducatrice auprès de Jésus à Nazareth, et plus tard dans la première communauté chrétienne. Le monde de l'éducation est difficile et exigeant, demandant sans cesse aux éducateurs de s'adapter aux jeunes et à leurs attentes nouvelles. Ne vous laissez pas décourager par les difficultés du moment, celles de l'âge qui vous éloigne apparemment des plus jeunes, celle du manque de moyens et d'abord d'ouvriers pour travailler à la vigne ! Regardez plutôt les jeunes avec les yeux du Bon Pasteur, comme une foule qui va sans berger (cf. Mt 9, 36), mais aussi comme ce champ qui se dore pour la moisson et qui portera du fruit au temps voulu (cf. Jn 4, 35-38) ! Formez également les laïcs qui œuvrent avec vous afin qu'ils vivent du charisme qui vous anime. Par votre existence, vous êtes appelés à faire découvrir à des jeunes la joie qu'il y a à suivre le Christ dans la vie consacrée. N'ayez pas peur de proposer cette démarche à la jeunesse en quête de vérité !

7. Les Chapitres Généraux que vous vivez valorisent la fidélité à l'esprit fondateur mais aussi le renouveau nécessaire, conservant et enrichissant le patrimoine spirituel des Instituts. Qu'ils vous aident à trouver les signes nouveaux de la communion entre vos quatre Instituts, à renforcer une collaboration qui donnera des fruits pour l'accomplissement fidèle de votre mission ! Que la Vierge Marie vous guide sur ces chemins de rencontre !

8. C'est dans ces sentiments que je suis heureux de vous saluer, et de saluer, à travers vous, les membres de la grande famille mariste, dispersés à travers le monde dans des apostolats variés. Je salue en particulier, et avec reconnaissance, vos Supérieurs Généraux, le Père Joaquín Fernández, le Frère Benito Arbués, Sœur Gail Reneker et Sœur Patricia Stowers, qui ont exercé au cours de ces dernières années le difficile service de l'autorité dans vos Instituts. Mes vœux accompagnent aussi leurs successeurs, qui seront prochainement élus, pour qu'à l'exemple de

Marie, ils conduisent avec audace et fidélité la famille mariste sur les chemins du nouveau millénaire !

En vous confiant à Notre Dame de Fourvière, qui vit naître vos Instituts, je vous accorde volontiers une particulière Bénédiction apostolique, ainsi qu'à toute la famille mariste.

À Castelgandolfo, le 17 septembre 2001.

*Jean Paul II*

#### **Annexe 4**

#### **Message des observateurs laïcs**

*Rome, le 25 septembre 2001*

Chers Frères Capitulants

En terminant notre participation au 20<sup>e</sup> Chapitre général, nous les 17 laïcs venus de pays différents, aux langues diverses, nous voulons vous remercier pour les dons que nous avons reçus tout au long de notre présence ici. Nous voulons également relever les difficultés et défis que nous vivons et auxquels nous nous sentons appelés à répondre.

Tout d'abord, nous vous remercions de cette chance unique d'avoir pu participer au Chapitre. L'accueil que nous avons reçu a été très chaleureux et nous nous sommes sentis chez nous. Nous avons été touchés par l'esprit avec lequel vous nous avez accueillis. En partageant ensemble le charisme mariste, nous nous sommes sentis en communion les uns avec les autres et avec le Christ. Merci de nous avoir fait sentir que nous sommes frères et sœurs parmi les Frères.

En partageant cette expérience avec nous, vous nous avez vraiment pris au sérieux. Vous avez souhaité prendre en compte notre voix pour vous aider dans votre discernement. Nous espérons que notre participation contribuera à la vitalité de l'Institut. Notre présence au Chapitre est un signe de l'Esprit qui vous inspire.

Comme fruits de notre travail ensemble, nous avons découvert les défis suivants :

- L'IDENTITÉ DU LAÏC MARISTE : nous croyons que ce charisme est reçu par chacun comme un don de l'Esprit par l'intermédiaire de Marcellin Champagnat.
- LA FORMATION DE COMMUNAUTÉS INSPIRATRICES : par la collaboration et la pratique de nouvelles manières d'être maristes et de vivre en communauté.
- UNE PLUS GRANDE CO-RESPONSABILITÉ DANS LA MISSION : y compris pour les initiatives et la prise de responsabilité des laïcs.

Nous demandons au prochain Conseil général de continuer la démarche de dialogue avec les laïcs pour approfondir nos identités comme maristes.

Vous pouvez compter sur nous ! Aujourd'hui les disciples de Marcellin Champagnat ne sont plus seulement les Frères, mais aussi des femmes et des hommes, célibataires et mariés, jeunes et adultes disposés à partager avec vous un charisme et à relever des défis. Nous voulons faire partie de votre vie, de votre spiritualité et de votre mission.

Nous quittons le Chapitre inspirés et renouvelés par notre expérience de communion. Nous sommes sûrs que dans cette communion, nous avons rencontré l'esprit de Marcellin qui nous a interpellés comme laïcs maristes. Nous repartons vers nos provinces respectives avec enthousiasme pour notre responsabilité personnelle dans la construction du Royaume de Dieu, mais conscients aussi des difficultés que nous allons trouver.

Nous repartons avec l'engagement de vivre les valeurs évangéliques de solidarité avec les pauvres. Nous visons la transformation de chacune de nos œuvres maristes pour qu'elles soient des lieux où chacun puisse faire l'expérience du don de Dieu et soit encouragé à servir les autres.

Que Dieu vous bénisse et merci à tous

Le groupe de laïcs au 20<sup>e</sup> Chapitre général

**Annexe 5**  
**Vitalité de l'Institut**  
**Allocution de clôture du Chapitre**

*(Texte original en anglais)*

*Note : Le texte présenté ici s'appuie sur l'allocution que le frère Seán Sammon a prononcée lors de la séance de clôture du 20<sup>e</sup> Chapitre général, mais comprend quelques modifications apportées par l'auteur, et introduit, en quatre moments, l'encadré « Questions pour la réflexion » .*

*Je prends aujourd'hui à témoin contre vous le ciel et la terre : je te propose la vie ou la mort, la bénédiction ou la malédiction. Choisis donc la vie, pour que toi et ta postérité vous viviez, aimant Yahvé ton Dieu, écoutant sa voix, t'attachant à lui ; car là est ta vie, ainsi que la longue durée de ton séjour sur la terre.*

*Deut 30, 19-20*

Mes Frères, j'ai toujours beaucoup aimé cette histoire d'une prieure bénédictine, Mère Sylvestre. Elle était aux yeux de tous une femme extraordinaire, une personne pleine de bon sens.

Mère Sylvestre faisait deux fois par an une visite au noviciat du monastère pour rencontrer les jeunes en formation. Elle n'avait chaque fois qu'une question à leur poser : « Mes Sœurs, leur demandait-elle, pourquoi êtes-vous venues dans la vie religieuse ? » Malheureusement, parmi toutes les réponses données, Mère Sylvestre ne trouvait jamais la réponse qu'elle attendait. Et donc, deux fois par an, elle refusait les réponses que donnaient les novices et finissait par donner la sienne : « Mes Sœurs, disait -elle, vous êtes venues à la vie religieuse *uniquement pour chercher Dieu* ». Oui, « *uniquement pour chercher Dieu* ».

Mes Frères, les observations que je voudrais faire ce soir s'appuient sur cette conviction profonde : au cœur du renouvellement de notre identité et de notre manière de vivre la vie Mariste, il y a, en fin de compte, cette vérité évidente : notre manière de vivre est essentiellement de chercher Dieu.

N'en doutez pas : si Jésus et la passion pour son Evangile et pour sa mission sont au cœur de notre vie, alors Marie trouvera sa place privilégiée dans notre spiritualité aujourd'hui, la Parole de Dieu sera proclamée chez les jeunes, nos communautés seront des centres de prière et de réconciliation, et le retournement du cœur que nous souhaitons tous, s'opérera en nous et chez tous ceux qui aiment le rêve et le charisme de Marcellin Champagnat. Jésus est le tout de la vie religieuse. Nous ne devons jamais l'oublier.

**20<sup>e</sup> Chapitre général**

Pourquoi donc commencer cette réflexion par l'histoire de Mère Sylvestre et de ses novices ? Parce que cette histoire nous rappelle avant tout l'importance des priorités, des choses essentielles qu'il faut mettre à la première place. C'est une tâche essentielle aujourd'hui.

Les six dernières semaines ont été riches et productives pour chacun de nous et pour l'histoire de notre Institut. Oui, alors que nous arrivons à la fin de ce temps de Chapitre vécu ensemble, nous avons bien des raisons de rendre grâce. Cependant il nous faut admettre aussi que certains sujets graves continuent à nous préoccuper. Des sujets comme celui de notre apparente incapacité à attirer de nouvelles vocations dans bien des parties du monde Mariste, et cela nous appelle à une étude



approfondie et à une action déterminée. Cela dit, je pense qu'aujourd'hui nous avons des défis encore plus urgents dans les domaines de *la spiritualité* et de *l'identité*. Je voudrais par conséquent aborder ce soir chacun de ces sujets.

### ***Spiritualité, sens et appels de notre 20<sup>e</sup> Chapitre général***

Après trois semaines de notre 20<sup>e</sup> Chapitre général, nous avons reçu une liste de cinq appels. C'est le fruit de tous ces jours pendant lesquels nous avons vécu un processus de discernement de groupe, de temps de prière et de réflexion.

En parcourant cette liste, j'avais l'impression de me regarder dans un miroir. Et bien que, selon les principes du discernement, je me sois engagé à avoir une attitude de neutralité, j'ai trouvé, après réflexion, que j'étais très mal à l'aise devant l'image que je découvrais. En réfléchissant davantage, je réalisais que j'étais troublé non pas tant par ce que je voyais, mais plutôt par les manques que je constatais.

La première rédaction de ces appels comprenait plusieurs points importants que nous avons pris et repris dans notre Commission de travail. Cependant, le jour où j'ai reçu la liste, je me posais cette question : Si ces appels sont le fruit de trois semaines de prière et de discernement, pourquoi Marie est-elle absente de l'inventaire ? Et pourquoi nos éléments de réponse aux besoins des pauvres sont-ils si faibles ?

Admettons qu'il y avait une déclaration encourageante pour les Frères et les Laïcs qui sentaient le besoin de vivre plus près des enfants et des jeunes les plus démunis. Cependant, je n'ai pu trouver nulle part dans les cinq appels de la liste, une déclaration que j'aurais pu personnellement percevoir comme un appel passionné à l'action.

Frères, avec le recul, je crois que la liste des appels que j'avais reçus à mi-parcours de notre Chapitre présentait une image assez exacte de la manière dont bien des gens nous voient. Je pourrais même dire que dans leur ensemble, ces appels représentent l'image que beaucoup de jeunes ont de nous quand ils observent telle ou telle de nos provinces. Peut-être est-ce là l'une des raisons pour laquelle ils ne sont pas nombreux à nous rejoindre en certaines parties du monde.

Quoi qu'il en soit, le plus important, c'est ma réponse à la liste de ces appels. Au lieu de m'attarder sur la première rédaction écrite des appels, au lieu de les laisser m'interpeller davantage, je me suis empressé, sans beaucoup d'efforts personnels, de réviser la liste qui m'était présentée. Marie est alors apparue au cœur de l'image. Et j'ai accepté de donner plus de force à la faible proposition d'action en faveur des pauvres, des enfants et des jeunes surtout.

Peut-être aurions-nous mieux aidé le Chapitre et ses travaux si nous nous étions attardés un peu plus longuement à regarder la première liste écrite. Ce faisant, nous nous serions tous rendu compte que le travail pour développer une spiritualité apostolique et mariale adaptée à notre temps, pour redécouvrir notre identité et construire des communautés priantes et de réconciliation, sera un grand défi à relever et qui prendra du temps.

### ***Spiritualité***

Dans nos discussions au cours des six semaines passées, nous avons très souvent utilisé le mot Spiritualité. Parfois, pourtant, je me demandais si, oui ou non, nous partagions tous la même définition de cet aspect important de notre vie.

Par exemple, si vous me demandez d'expliquer le sens du mot spiritualité, je commencerais par vous dire qu'il a plus à voir avec un feu inextinguible brûlant en moi qu'avec de pieuses pratiques. Bien plus, je vous dirais sans hésiter que ma spiritualité est source de l'amour, de la créativité et de l'espérance que je fais naître. Je dois reconnaître cependant que je fais assez souvent l'expérience de la spiritualité comme d'une faim, d'une impatience intérieure qui m'agite, me frustre et me laisse insatisfait.

Si donc vous me redemandiez, « dans toutes vos espérances, vos impatiences ou autres agitations, Seán, quelle est exactement la spiritualité ? » Je ne pourrais que répondre en disant que pour moi, en fin de compte, elle est ce que je fais de ma passion.<sup>9</sup>

Cette approche de la spiritualité n'est pas celle que l'on a enseignée à la plupart d'entre nous pendant nos premières années et surtout pas pendant nos années de formation. Nous avons fait un faux départ parce que nous avons été amenés à croire que pour être fidèles à Dieu, nous devons monter, avec grand soin, l'échelle des vertus.

Mais toute relation avec Jésus vient de son initiative, et non de la nôtre. Thérèse d'Avila par exemple disait souvent que, quand elle manquait de mots pour prier, elle allait à la chapelle du couvent, devant le Saint Sacrement, pour se laisser regarder avec amour par le Seigneur. Acceptons-nous que Dieu aime chacun d'entre nous aussi inconditionnellement ?

### ***La spiritualité du Fondateur***

Marcellin acceptait finalement l'amour de Dieu pour ce qu'il était en réalité : un don gratuit. Cependant, pour arriver à cette compréhension, il a dû passer par un continu processus de conversion. Jeune séminariste, par exemple, le fondateur insista sur l'auto-discipline dans sa vie personnelle et par des temps de prière et de pénitence. Le temps passant, il en vint à s'appuyer sur la règle pour arriver à une certaine sérénité d'esprit.

En fin de compte, il a bâti sa spiritualité sur le fondement de l'amour de Dieu et des autres. Le Fondateur est arrivé à l'amour de Dieu dans sa vraie nature humaine. Il a aussi aimé les autres et passait du temps avec eux.

En résumé, Marcellin Champagnat a été pris par une relation sans cesse approfondie avec Dieu. Il a été saint parce qu'il a parfaitement bien vécu sa vie ordinaire, accomplissant les choses ordinaires avec un immense amour. Il a pris au sérieux la *Bonne Nouvelle* de Jésus Christ. Nous ne pouvons pas faire moins.

### ***Une perte de sens***

Le Fondateur a vécu dans un contexte historique particulier où l'Église a dû affronter une crise de nouveauté. Le monde dans lequel il se trouvait avait changé lui aussi rapidement et de manière décisive ; la réponse de l'Église devait être ingénieuse.<sup>10</sup> Frères, nous sommes membres d'une Église qui affronte en somme, les mêmes défis que celle du temps du Fondateur. Et nous avons besoin, pour relever ces défis, d'une spiritualité qui soit de nature apostolique avec un caractère marial. Au minimum, une telle spiritualité demandera de chacun de nous un total abandon à Dieu sans condition, sans réserve.

Le texte du premier article du Chapitre II de nos Constitutions Maristes nous dit que Dieu conduit certains d'entre nous au désert pour parler à leurs cœurs. Ces dernières années, Dieu a fait cette grâce à notre Institut.

Pendant toutes ces années de renouveau depuis le Concile Vatican II, et sous l'extraordinaire direction des Frères Basilio, Charles et Benito, Dieu nous a menés à un point où nous commençons à accepter d'être inquiétés par le décalage entre ce que nous professons et la réalité de nos vies. A la lumière de cette réalité, nous serons appelés, pendant les années à venir, à tester notre crédibilité sur des choix fondamentaux de priorités concernant notre vie commune, notre mission et l'orientation future de notre Institut.

Si nous avons, dans le passé, été tentés de mesurer notre crédibilité sur des critères comme celui de nos effectifs, de la réputation de nos institutions et du prestige de notre Institut, il nous faut aujourd'hui trouver d'autres critères. Et quels meilleurs critères pour tester notre crédibilité, que ceux que nous donne Jésus : Vivons-nous comme si l'Esprit du Seigneur était sur nous ? Apportons-nous la *Bonne Nouvelle*

aux pauvres, surtout aux jeunes ? Sommes-nous en train de proclamer la libération des captifs et des opprimés ? le recouvrement de la vue pour les aveugles ? L'annonce de la grâce du Seigneur ?

### ***Spiritualité et activisme***

Y a-t-il aujourd'hui des obstacles à éviter dans notre vie spirituelle ? Tout d'abord, l'activité excessive qui encadre la vie de certains d'entre nous est aujourd'hui à la limite du pathologique. C'est simplement la plus grave menace pour notre vie intérieure et cela contredit notre croyance affirmée que « C'est le Seigneur qui bâtit la maison », et pas nous.

L'activisme, le plus souvent, conduit à l'égoïsme, à une préoccupation excessive de l'efficacité qui empêche le cœur d'écouter et à une agitation qui porte peu ou pas de fruits. Ces trois éléments posent problème quand il s'agit de la croissance de la vie spirituelle. Ils affaiblissent notre capacité à créer un climat de solitude, si nécessaire à une vie de prière authentique.

### ***Spiritualité et Matthieu 25***

Vous pourriez cependant me demander si je parle ici de l'authentique spiritualité ou d'un culte complaisant de « Jésus et moi », qui oublie le monde et ses problèmes ? Et si vous me le demandiez, je vous dirais que je n'ai aucun doute en ce que l'engagement pour la justice et pour les pauvres est un élément essentiel de la vie spirituelle.

Pour Jésus, il y avait deux commandements de base : aimez Dieu et aimez votre prochain. En nous les précisant, Il nous dit sans détour que nous serons jugés de la manière dont nous traitons les pauvres. La manière dont nous les traitons est celle dont nous traitons Dieu.

Nous sommes dans l'illusion si nous pensons que nous pouvons entrer en relation avec Dieu sans au moins considérer la manière dont nous assistons habituellement les membres les plus faibles de notre société, et sans voir comment notre propre style de vie contribue à leur situation désespérée. La spiritualité véritable ne peut pas se couper des pauvres (femmes, hommes et enfants), de leurs soucis et de la nécessité d'une société juste.

### ***La spiritualité et Marie***

Marie doit être finalement notre modèle quand nous regardons notre vie dans l'Esprit. Notre Église nous dit qu'elle est la première disciple et le modèle de tout Chrétien. Et nous savons parfaitement que sa relation dynamique avec Jésus est la base sur laquelle elle a construit sa vie.

Aujourd'hui chacun de nous doit se demander : Puis-je refléter son attitude à l'Annonciation et accueillir comme elle la Parole de Dieu, même quand elle me dérange ? Puis-je reprendre sa directive aux serviteurs de Cana, « Faites tout ce qu'il vous dira ! » et ne pas m'étonner de ce qu'il pourrait me demander ? Puis-je redécouvrir profondément et de façon nouvelle, une voie appropriée à notre temps et aux lieux où nous vivons, découvrir aussi le feu qui brûlait dans son cœur et qui doit aussi brûler dans le nôtre, si nous voulons donner une crédibilité au témoignage que nous portons, nous qui sommes ses Petits Frères ? Pouvons-nous, comme Institut faire de même ?

### ***Notre identité mariste***

Timothy Radcliff, l'ancien Maître général de l'Ordre des Prêcheurs, aime comparer les religieux d'aujourd'hui, prêtres et frères, à des forgerons dans un monde mécanique ! Oui, insiste-t-il, nous courons tous après quelque chose à faire.

Le commentaire de Radcliff fait ressortir la précédente préoccupation centrale de notre Chapitre : la question de l'identité. Et bien que le travail de notre Commission soit centré davantage sur l'identité des Laïcs qui, femmes et hommes, aiment le

charisme de Marcellin, le Chapitre dans son ensemble a pris conscience que le défi urgent que nous avons à relever comme Frères Maristes est celui de nous redéfinir, d'être capables de répondre avec assurance et enthousiasme à quiconque nous pose cette question : « Au juste qui êtes-vous, et quel sens donnez-vous à votre vie ? »

Au cours des années qui ont suivi le Concile, et dans bien des pays où nous travaillons, nous avons mis de côté beaucoup des anciens symboles clairs de la vie religieuse. Et nous avons de bonnes raisons de le faire. Assez souvent, ces signes extérieurs étaient associés malheureusement non seulement au fait que notre vocation était différente de celle des autres dans l'Église, mais aussi qu'elle était meilleure que les autres. La suppression de ces signes extérieurs usés, a émoussé pour quelques-uns d'entre nous la claire signification de ce que nous sommes et du sens que nous donnons à notre vie.

Un autre signe de notre identité, ancien et distinctif, a disparu quand des Frères, dans quelques Provinces et Districts, se sont éloignés de notre ministère traditionnel pour s'adonner à d'autres travaux estimés mieux répondre aux besoins d'aujourd'hui. Si nécessaires qu'aient été quelques-uns de ces changements, chacun d'eux a entraîné certaines conséquences. Par exemple, aujourd'hui, nos Frères dans certains pays sont presque invisibles pour la plupart de leurs concitoyens.

### ***Notre identité de Frères***

Maintenant, sans aucun doute, nous avons beaucoup de choses en commun, avec les Sœurs et les Religieux Prêtres, mais, comme Frères, nous avons aussi à faire face à des défis singuliers concernant notre identité. Ils naissent de notre position particulière de religieux hommes qui exerçons notre ministère dans un service non sacramentel. Mais aujourd'hui, beaucoup d'entre nous se sentent marginalisés dans la prise de décisions en notre Église, et déclarent que notre vocation est le plus souvent ignorée par les autorités de l'Église locale et incomprise par beaucoup de laïcs, hommes et femmes.

Cependant, comme Frères, nous (vous et moi) affrontons un défi supplémentaire en cherchant à nous donner une claire identité post-conciliaire.<sup>11</sup> Et c'est un sujet sur lequel nous sommes souvent peu disposés à parler à cause de la perte de sens qu'il a subi pour beaucoup d'entre nous depuis le Concile. Prenons un moment pour développer davantage ce point.

Cependant, pour beaucoup d'entre nous, cette manière de pensée s'est effondrée dans les années qui ont suivi Vatican II. Nous avons cependant continué notre travail, mais sans la claire compréhension qu'auraient exigé de nous les vœux, la spiritualité ou la vie communautaire. Notre refus d'admettre honnêtement l'effondrement de notre système de penser a fait naître le lourd problème d'une déception muette. Vous pouvez le constater de temps en temps, quand quelques-uns de nos Frères évoquent leur passé. La question de l'identité à laquelle nous avons à répondre aujourd'hui comme Frères Maristes, concerne davantage une redécouverte de signification que toute autre considération.

Cependant, tant que nous ne reconnaissons pas clairement que nous avons perdu ce que nous signifions, et tant que nous ne pleurerons pas nos pertes, nous ne pourrions exprimer de façon satisfaisante une nouvelle identité. Aussi, pourquoi résistons-nous à cette démarche de deuil ? Peut-être parce que nous savons parfaitement, que le soulagement de notre peine sera pour beaucoup d'entre nous, aussi douloureux que la guérison.

### ***Éléments d'une nouvelle identité***

Comme nous l'avons mentionné plus haut, la construction d'une identité n'est jamais facile. Pour cela, il faut répondre à ces deux questions : « *Qui êtes-vous et quel sens donnez-vous à votre vie ?* »

Dans les premiers mois de cette nouvelle administration, je me propose de vous écrire plus longuement sur la question de notre identité de Frères et d'Institut Mariste. Je ne ferai donc ici que trois brefs commentaires sur le sujet :

### **1<sup>er</sup> point**

*Tout processus de formation d'identité en ce qui concerne un groupe, sa reformulation ou refondation, se réalise le plus souvent en trois étapes :*

- Tout d'abord, à la lumière des signes des temps et des appels de l'Eglise, les membres du groupe cherchent à trouver ensemble une réponse loyale à cette question : « Quelles façons d'être dans notre monde favoriseront le plus une dépendance radicale de Dieu et étendront le mieux la mission de Jésus ? »
- La deuxième étape dans le processus de formation d'identité inclut de régler les crises. Pourquoi être surpris : les crises suivent habituellement toute période de recherche
- La troisième et dernière étape dans le processus de formation d'identité implique l'engagement

Si nous voulons construire une nouvelle identité pour notre vie Mariste, nous n'échapperons pas à ce processus d'évaluation et de choix. À maintes reprises, dans les résultats d'Enquête lancées avant le Chapitre, ce défi était présent : clarifiez s'il vous plaît la nature et le but de notre vie Mariste aujourd'hui.

### **2<sup>e</sup> point**

*En essayant de répondre à ce défi et après avoir écouté les discussions des six dernières semaines, je ne peux m'empêcher de suggérer que, dans nos efforts pour construire une nouvelle identité, nous devons rétablir – là où elle a diminué notre présence physique parmi les enfants et les jeunes.*

Certains peuvent se sentir alors mal équipés pour cette tâche ou un peu comme un anthropologue qui est arrivé dans une culture étrangère, mais nous apprendrons vite que les besoins des pauvres, des jeunes surtout, sont aujourd'hui aussi urgents qu'ils l'étaient au temps de Marcellin et que nous sommes mieux équipés pour y répondre que nous ne pourrions l'imaginer.

### **3<sup>e</sup> point**

*Si notre Fondateur était cet après-midi dans la salle du Chapitre, il serait étonné des ressources dont nous disposons pour évangéliser. Ressources spirituelles, ressources humaines, ressources financières.*

Mon sentiment est donc - en considérant les humbles circonstances dans lesquelles il a réalisé le rêve de sa vie, que Marcellin ne s'attarderait pas sur nos inquiétudes face à notre avenir. Il agirait plutôt parmi les jeunes avec simplicité et à la manière de Marie.

Frères, la vitalité a été le thème de notre Chapitre. Les appels que nous avons reçus comme fruits de ces journées vécues ensemble, nous poussent à renouveler notre Fraternité Mariste en vivant notre passion pour Jésus et pour le règne de Dieu, au cœur de nos divers pays et cultures. Ils nous appellent aussi à nous poser cette question, « *Dans nos efforts des 40 dernières années, qu'est-ce qui est venu de l'Esprit et qu'est-ce qui n'en venait pas ?* »

### ***Un mot final sur la communauté et le partenariat avec les collaborateurs laïcs***

Un jour un vieux rabbin sage demanda à ses étudiants, « Comment pouvez-vous dire que la nuit va finir et que le jour se lève ? »

« Quand on peut distinguer clairement qu'un animal éloigné est un lion et non un léopard, » suggéra quelqu'un. « Non », répondit le rabbin.

« Peut-être », répondit un autre, « quand on peut dire qu'un arbre dans le champ porte des figues et non des pêches ? » A nouveau, le rabbin répondit, « Non ».

L'impatience grandissant, les élèves lui ont demandé, « Alors, Quelle est la réponse ? »

« Le jour arrive quand vous pouvez regarder le visage d'une personne et voir que cette femme ou cet homme est votre sœur ou votre frère. Parce que tant que vous n'arriverez pas à cela, peu importe l'heure qu'il peut-être, c'est encore la nuit pour vous. »

Toute communauté humaine a ses défauts, d'une manière ou d'une autre. Ni vous ni moi ne sommes parfaits, ni aucun de ceux avec qui nous vivons, ni personne dans aucune communauté humaine. Malgré cela, la communauté authentique est une réalité à laquelle beaucoup de jeunes aspirent aujourd'hui dans bien des lieux du monde.

Admettons également qu'il est facile de mettre l'accent sur de nombreux aspects négatifs de la vie de communauté. Il est bien plus difficile pour nous de reconnaître qu'en étant appelés par Dieu à vivre ensemble, doit transformer notre vie communautaire en temps de grâce. C'est pourquoi, l'esprit de réconciliation doit être au cœur de la vie quotidienne d'une communauté religieuse qui annonce qu'elle est passée de l'obscurité à la lumière.

La réconciliation implique un processus selon lequel je choisis de ne pas laisser le mal que j'ai subi bloquer mes rapports avec un autre ou avec le groupe, et par lequel *je décide* de répondre à celui qui m'a blessé plutôt que de m'enfermer dans ma souffrance<sup>12</sup>. Le mal qui a été fait est pardonné en faveur de la personne qui l'a commis.

Pourquoi donc évitons-nous si souvent l'expérience du pardon ? Parce que c'est une épée à deux tranchants. Il y a peu de situations de blessure dans la vie qui soient le fait d'un seul des partenaires. En revivant ma blessure, je dois aussi admettre que j'y ai aussi contribué. Un pardon authentique peut l'enlever. Je ne peux plus m'en servir contre l'autre.

La réconciliation, nous rappelant nos faiblesses, nous aide à entretenir en nous un cœur compatissant et aimant. Nous avons besoin d'un vrai cœur de compassion si nous voulons pouvoir regarder en face toutes les personnes de la communauté et de voir en elles mon frère. En développant peu à peu cette capacité, nous arrivons à reconnaître qu'il n'y a vraiment plus de nuit en nous.

### ***Partenariat avec les Laïcs***

Frères, vous vous souvenez qu'à la fin de notre vie commune avec 17 de nos collaborateurs laïcs, l'un d'eux a fait cette déclaration : « Nous voulons partager votre mission et votre charisme, et nous voulons aussi que vous fassiez partie de notre vie ». En entendant cette réflexion, je pensais : « Quelle manière reconfortante de nous rappeler le cœur du partenariat Mariste aujourd'hui ! ».

Notre charisme Mariste est un don de l'Esprit à notre Église. En vivant notre vie consacrée dans l'Institut, nous avons la responsabilité particulière d'aimer ce charisme et de le promouvoir, mais il n'appartient ni à nous, ni exclusivement à l'Institut. Il appartient à tout le peuple de Dieu.

Depuis Vatican II, nous avons eu la chance de voir grandir notre collaboration avec de nombreux laïcs, femmes et hommes, qui ont adhéré à notre Spiritualité apostolique Mariste et pris part à la mission que nous appelons Mariste. Malgré nos différents engagements dans la vie, nous partageons un amour commun pour le Père Champagnat, pour son rêve et pour son charisme. Il est donc temps maintenant de mieux comprendre tout ce que nous avons en commun et que nous aimons. Engageons-nous joyeusement à apprendre ensemble et à nous enseigner mutuellement.

Enfin, le partenariat Mariste a une autre leçon à donner à notre Eglise. Malheureusement, parfois certains aspects de notre vie en Eglise semblent être construits sur une ecclésiologie basée surtout sur le pouvoir et l'ambition. Dans un respect mutuel, soyons attentifs à nous écouter les uns les autres, et à rester ouverts à l'action de l'Esprit de Dieu parmi nous, frères et laïcs (hommes et femmes) qui faisons partie du partenariat Mariste et rappelons à l'Eglise ce qu'elle peut et doit être. Il y a là le témoignage vivant pour notre Eglise et pour nous tous que nous sommes capables d'une ecclésiologie de communion.

### **En conclusion**

Frères, nous avons vécu ensemble six semaines, sur le thème de la vitalité, avec le slogan « Choisissons la vie ! » Durant ces semaines, ensemble nous avons travaillé à répondre avec courage à l'invitation de Dieu. Oui, nous avons bien commencé.

Mais nous savons tous que le véritable travail de ce Chapitre est encore à venir.

Avant de terminer, je vous adresse encore un mot de remerciement pour la confiance que vous avez mise en Luis, Antonio, Emili, Maurice, Pedro, Peter, Théoneste et en moi-même. Comme nous l'avons déjà dit la semaine dernière, nous travaillerons de tout notre cœur, mais sans jamais oublier que « c'est le Seigneur qui bâtit la maison » et pas nous. Nous comptons aussi sur votre soutien continu, sur vos conseils et sur toutes les suggestions que vous voudrez bien nous adresser. Vous pouvez me croire quand je dis que nous sommes ici pour travailler ensemble avec chacun de vous à animer et à gouverner notre Institut, à orienter sa vie et sa mission dans les premières années de ce nouveau siècle.

Au moment où nous nous préparons à repartir, reprenons le processus de discernement que nous avons spécialement établi pour ce Chapitre et qui a commencé de façon formelle depuis deux ans. Et dans le cadre de ce processus, ne manquons jamais de mettre en pratique la simple mais difficile écoute. C'est ce qui a marqué Marie au temps de l'Annonciation, et Marcellin quand il luttait pour donner la vie à notre Institut.

J'ai la ferme conviction que dans bien des parties de notre monde d'aujourd'hui, une nouvelle aurore est en train de naître dans notre vie mariste. Les premiers rayons de cette lumière matinale seront réels pour notre Institut tout entier si nous savons comme Marie en son temps, ouvrir nos cœurs à la grâce de Dieu et réaliser ce que nous avons promis depuis assez longtemps maintenant.

Jean Paul II nous rappelle que l'avenir du monde et de l'Eglise appartient à la jeune génération, à ceux qui, nés en cette fin de siècle, atteindront la maturité dans le siècle suivant, le premier du nouveau millénaire. (*Tertio Millenio Adveniente*).

Et debout avec eux en ce début de siècle, quel est notre défi comme Petits Frères de Marie ? Rechercher dans cette nouvelle génération ces pauvres enfants et adolescents qui n'ont personne pour leur annoncer la Parole de Dieu. Quel privilège nous avons de pouvoir leur donner cette Bonne Nouvelle : Jésus Christ est la réponse à la question de toute vie humaine.

En convoquant ce Chapitre, le Frère Benito aspirait à une nouvelle Pentecôte<sup>13</sup>. En le clôturant aujourd'hui, que notre foi nous pousse à croire que la redécouverte du feu et de la passion, si essentiels à la vitalité de notre vie mariste, est à notre portée. Et prions aussi pour redécouvrir ensemble que nous pouvons donner à tous, le cadeau de cette nouvelle Pentecôte à laquelle nous aspirons tous.

*Je vous remercie.*

## **Annexe 6**

### **Listes des membres du Chapitre**

#### **6.1. Capitulants**

*Note : La liste officielle des capitulants a été publiée dans le numéro 70 de FMS Dernières Nouvelles du 4 janvier 2001. L'unique modification concerne la situation du frère Tercilio*

Sevegnani, délégué de la Province de Santa Catarina, Brésil, absent pour raison de santé, et remplacé par le frère Renato Guisleni.

	Nom de famille	Prénom	Âge		
<b>Conseil général</b>	<b>Sup.gén. ARBUÉS RUBIOL</b>	<b>Benito</b>	62 ans		
	<b>Vic.gén. SAMMON</b>	<b>Seán Dominic</b>	53 ans		
	<b>Cons.gén.</b>	<b>CROWE</b>	<b>Jeffrey John</b>	55	ans
	<b>Cons.gén.</b>	<b>FALCHETTO</b>	<b>Claudino</b>	64	ans
	<b>Cons.gén.</b>	<b>GANZARAÍN GÓMEZ</b>	<b>Marcelino S.</b>	62	ans
	<b>Cons.gén.</b>	<b>GARCÍA SOBRADO</b>	<b>Luis</b>	56	ans
	<b>Cons.gén.</b>	<b>MARCOS SAN ESTEBAN</b>	<b>Pedro</b>	59	ans
	<b>Cons.gén.</b>	<b>ROBERT</b>	<b>Gaston</b>	53	ans
	<b>Cons.gén.</b>	<b>VIGNAU</b>	<b>Henri</b>	59	ans
<b>Anc. Supérieur gén.</b>		<b>HOWARD</b>	<b>Charles</b>	76	ans
<b>Afrique Austral</b>	<b>Provincial</b>	<b>PIETERSE</b>	<b>Jude</b>	62	ans
Afrique Austral	Délégué	NDAWALA	Lawrence Aubrey	39 ans	
<b>Amérique Central</b>	<b>Provincial</b>	<b>ESPINOSA MARTICORENA</b>	<b>José Javier</b>	56	ans
Amérique Central	Délégué	CERMEÑO GIRALDO	Adolfo	48 ans	
Amérique Central	Délégué	CUESTA GUERRA	Rodrigo	46 ans	
<b>Beaucamps-StGenis</b>	<b>Provincial</b>	<b>BERQUET</b>	<b>Maurice</b>	53	ans
Beaucamps -StGenis	Délégué	LANFREY	André	58	ans
Beaucamps -StGenis	Délégué	CATTEAU	Henri	68	ans
<b>Bética</b>	<b>Provincial</b>	<b>PÉREZ MARÍN</b>	<b>Buenaventura</b>	50	ans
Bética	Délégué	MINA EZPELETA	Juan José	58 ans	
Bética	Délégué	ANAYA TORRES	Juan Miguel	43 ans	
<b>Brésil Nord</b>	<b>Provincial</b>	<b>CARDOSO</b>	<b>José Artur de Câmara</b>	57	ans
Brésil Nord	Délégué	RAMALHO de AZEVEDO	Antonio C. Machado	54	ans
<b>Castilla</b>	<b>Provincial</b>	<b>CALLEJA CASTRILLO</b>	<b>José Faustino</b>	59	ans
Castilla	Délégué	GARCÍA MARTÍNEZ	Nicolás	54 ans	
Castilla	Délégué	MARTÍN VICARÍO	Óscar	34 ans	
<b>Catalogne</b>	<b>Provincial</b>	<b>TURÚ ROFES</b>	<b>Emili</b>	46	ans
		<b>Nom de famille</b>	<b>Prénom</b>	<b>Âge</b>	
Catalogne	Délégué	CUBELES BIELSA	Josep Miquel	45 ans	
Catalogne	Délégué	SOTERAS PONS	Josep Maria	42 ans	
<b>Chili</b>	<b>Provincial</b>	<b>HERREROS VALENZUELA</b>	<b>Juan Pedro</b>	53	ans
Chili	Délégué	VARONA GREGORIO	Mariano	58 ans	
<b>Chine</b>	<b>Provincial</b>	<b>CHIN HON MAN</b>	<b>Thomas</b>	50	ans
Chine	Délégué	TEOH THONG KHIANG	Robert	37 ans	
<b>Colombie</b>	<b>Provincial</b>	<b>ALVEAR BENAVIDES</b>	<b>Manuel Abdón</b>	67	ans
Colombie	Délégué	GARZÓN DUQUE	José Libardo	38 ans	
<b>Córdoba</b>	<b>Provincial</b>	<b>ESPINOSA ESPINOSA</b>	<b>Demetrio</b>	53	ans
Córdoba	Délégué	SCHWAB	Hilario	58 ans	
<b>Equateur</b>	<b>Provincial</b>	<b>ALBALÁ MEDINA</b>	<b>Laurentino</b>	45	ans
Equateur	Délégué	GONZÁLEZ ALONSO	Crescenciano	57 ans	
<b>Esopus</b>	<b>Provincial</b>	<b>SHEA</b>	<b>Leo J.</b>	67	ans
Esopus	Délégué	CLARK	Robert Scott	49 ans	Esopus Délégué
<b>Europe Centre-Ouest</b>	<b>Provincial</b>	<b>SCHOLTE</b>	<b>Jacques</b>	56	ans
Europe Centre-Ouest	Délégué	TAILDEMAN	Maurice	52	ans
Europe Centre-Ouest	Délégué	GSCHREY	Manfred	63	ans
Europe Centre-Ouest	Délégué	McEWAN	Ronald	47	ans
<b>Iberville</b>	<b>Provincial</b>	<b>OUIMET</b>	<b>Gilles</b>	67	ans
Iberville	Délégué	RACINE	Réginald	62 ans	
Iberville	Délégué	BEAUDIN	Bernard	59 ans	
<b>Italie</b>	<b>Provincial</b>	<b>ROTA</b>	<b>Onorino</b>	54	ans



Italie	Délégué	ANDREUCCI	Gabriele	68 ans		
<b>León</b>	<b>Provincial</b>		<b>AMPUDIA CABALLERO</b>	<b>José Luis</b>	67	ans
León	Délégué	MENDOZA GONZÁLEZ	Primitivo	59 ans		
León	Délégué	FIGUERA JUÁREZ	Raúl	40 ans		
<b>Levante</b>	<b>Provincial</b>		<b>JORQUES BRÚ</b>	<b>Manuel</b>	50	ans
Levante	Délégué	GIMÉNEZ DE BAGÜÉS	GAUDÓ	Antonio	55	ans
<b>Madagascar</b>	<b>Provincial</b>		<b>RAKOTOARI VONY</b>	<b>Louis Jean Denis</b>		65 ans
Madagascar	Délégué	RATSIMBAZAFY	Jean François	36 ans		
<b>Madrid</b>	<b>Provincial</b>		<b>SALAZAR SOBREVILLA</b>	<b>José Luis</b>	62	ans
Madrid	Délégué	LÓPEZ GALLO	Eduardo	47 ans		
<b>Melbourne</b>	<b>Provincial</b>		<b>JOLLEY</b>	<b>James Edward</b>		54 ans
Melbourne	Délégué	CASEY	Julian	62 ans		
<b>México Central</b>	<b>Provincial</b>		<b>FERNÁNDEZ PEÑAA</b>	<b>Alfonso de Jesús</b>		51 ans
México Central	Délégué	MEJÍA PÉREZ	Fernando	52 ans		
		<b>Nom de famille</b>	<b>Prénom</b>	<b>Â g e</b>		
<b>México Occidental</b>	<b>Provincial</b>		<b>ESCOBAR ZÚÑI GA</b>	<b>Enrique</b>	48	ans
México Occidental	Délégué		SÁNCHEZ BARBA	Ernesto	40	ans
México Occidental	Délégué		NAVARRO DE LA TORRE	Eduardo	51	ans
<b>M.C.O. - Hermitage</b>	<b>Provincial</b>		<b>GOUTAGNY</b>	<b>Maurice</b>	58	ans
M.C.O. - Hermitage	Délégué		RONZON	Jean	54	ans
M.C.O. - Hermitage	Délégué		THIZY	André	55	ans
<b>Nigeria</b>	<b>Provincial</b>		<b>UDEAJA</b>	<b>Joseph</b>	54	ans
Nigeria	Délégué	MBAM	Christian	56 ans		
<b>Norte</b>	<b>Provincial</b>		<b>MARTÍNEZ FERNÁNDEZ</b>	<b>Antonio</b>	60	ans
Norte	Délégué	HOLGUÍN DÍEZ	Samuel	41 ans	<b>Nouvelle Zélande</b>	<b>Provincial BURN</b>
Nouvelle Zélande	Délégué	SPINKS	Henry	59 ans		
<b>Pérou</b>	<b>Provincial</b>		<b>GONZÁLEZ FRANCO</b>	<b>Pablo</b>	46	ans
Pérou	Délégué	GARCÍA PARRADO	José Alfonso	45 ans		
<b>Philippines</b>	<b>Provincial</b>		<b>FERNANDEZ</b>	<b>Ted</b>	54	ans
Philippines	Délégué	DE LEON	Manuel	43 ans		
<b>Porto Alegre</b>	<b>Provincial</b>		<b>HOCHSCHEIDT</b>	<b>Lauro Francisco</b>		46 ans
Porto Alegre	Délégué	CLOTET MARTI	Joaquín	55 ans		
Porto Alegre	Délégué	DA SILVA	António José	58 ans		
<b>Portugal</b>	<b>Provincial</b>		<b>Dos SANTOS LOPES</b>	<b>Domingos</b>	50	ans
Portugal	Délégué	LEAL DAS NEVES JORGE		António	42	ans
<b>Poughkeepsie</b>	<b>Provincial</b>		<b>NEARY</b>	<b>Edward Donnell</b>		54 ans
Poughkeepsie	Délégué	BISSON	Donald David	52 ans		
<b>Québec</b>	<b>Provincial</b>		<b>LAROUCHE</b>	<b>Jacques</b>	63	ans
Québec	Délégué	CLOUTIER	Réal	55 ans	<b>Río de Janeiro</b>	<b>Provincial MURA</b>
Río de Janeiro	Délégué	JOSÉ DE LIMA	Ataíde	38ans	<b>Río de la Plata</b>	<b>Provincial SANTA</b>
Río de la Plata	Délégué	MAGDALENO PRIETO	Eugenio	68 ans	<b>Santa Catarina</b>	<b>Provincial WOLT</b>
Santa Catarina	Délégué	GUISLENI	Renato	40 ans		
<b>Santa María</b>	<b>Provincial</b>		<b>LUNKES</b>	<b>Dealmo Valentin</b>		63 ans
Santa María	Délégué	SALET	Roque Ari	61 ans		
<b>São Paulo</b>	<b>Provincial</b>		<b>WIELGANCZUK</b>	<b>Carlos</b>	70	ans
São Paulo	Délégué	LEVIS	Afonso	59 ans		
<b>Sri Lanka</b>	<b>Provincial</b>		<b>ALWIS</b>	<b>Sunanda Lucian</b>		44 ans
Sri Lanka	Délégué	WAAS	Michael	42 ans		
		<b>Nom de famille</b>	<b>Prénom</b>	<b>Â g e</b>		
<b>Sydney</b>	<b>Provincial</b>		<b>HILL</b>	<b>Michael Anthony</b>		57 ans
Sydney	Délégué	RODNEY	Peter James	46 ans		
Sydney	Délégué	THOMPSON	John Thomas	57 ans		
Sydney	Délégué	SOLOMON	Neville Joseph	50 ans		
<b>Venezuela</b>	<b>Provincial</b>		<b>ORTEGO GUERREROL</b>	<b>Andelino</b>	55	ans

Venezuela	Délégué	ANTÓN CAMPO	Diego	46 ans	Nouvelle Calédonie	Délégué	DEVER
Bolivie	Délégué	PERALTA PORCEL	Antonio	39 ans			
Paraguay	Délégué	MEDINA BERMÚDEZ	Ángel	43 ans			
Congo	Délégué	MUTUMWA KAMONYO	Richard	42 ans	Samoa	Délégué	
Fidji	Délégué	GARRETT	Fergus	67 ans		SUAESI	Iulio
Rwanda	Délégué	KABANGUKA	Eugène	47 ans			
Afrique de l'Ouest	Délégué	RUIZ ABEIJÓN	José Antonio	57 ans			
Corée	Délégué	SONG (Cheol Seob)	Jacobo	42 ans			
PNG / Solomon Is.	Délégué		NGELE	Timothy Matthew		45	ans É

## 6.2. Observateurs laïcs

1. Ana Sarrate Adot (Province de Norte)
2. Carlos Robla Pérez (Province de León)
3. Catherine Demougin (Province de Beaucamps-St. Genis)
4. Catherine Hannon (Province de Sydney)
5. Erika Shishido Matsuo (Province de Perú)
6. Fernando Domínguez del Toro (Province de Bética)
7. Gary Norton (Province d'Afrique Australe)
8. J. Francisco Murillo Ortiz (Province de Colombia)
9. Jacques Boudrias (Province d'Iberville)
10. Jean-Marie Amusini (District de Rép Dém du Congo)
11. João Valdecir Bianchi (Province de Santa Maria)
12. José Eduardo Robles Uribe (Province du Mexique Central)
13. Noemi Silva (Province des Philippines)
14. Paul Cummings (Province d'Europe Centre Ouest)
15. Ricardo Miño (District de Bolivia)
16. Rita Fautino Rokocakau (District de Fidji)
17. Silvana Pereira (Province de Rio de Janeiro)
18. Steven E. Murphy (Province de Poughkeepsie) (*absent, cf. Partie I, n°1*)

## 6.3. Commission préparatoire

1. Christian Mbam, Frère, (Province de Nigeria)
2. Jean Ronzon, Frère, (Province de M.C.O- N.D. L'Hermitage)
3. José Contreras Landeras, Frère, (Province de México Occidental)
4. Juan Miguel Anaya Torres, Frère, *Secrétaire*, (Province de Bética)
5. Manoel Alves, Frère, (Province de Rio de Janeiro)
6. Peter Rodney, Frère, (Province de Sydney)
7. Robert Teoh, Frère, (Province de Chine)
8. Seán D. Sammon, Frère, *Président* (Vicaire général)

## 6.4. Comité de vérification

1. Antonio Martínez, Frère, (Province de Norte)
2. Claudino Falchetto, Frère, (Conseil général)
3. Lawrence Ndawala, Frère, (Province d'Afrique Australe)
4. Michael Hill, Frère, (Province de Sydney)

## 6.5. Bureau provisoire

1. Antonio Ramalho, Frère, (Province du Brésil Nord)
2. Eduardo Navarro, Frère, (Province du Mexique Occidental)
3. Eugène Kabanguka, Frère, (District du Rwanda)
4. Juan Miguel Anaya, Frère, (Province de Bética)
5. Maurice Berquet, Frère, (Province de Beaucamps -St.Genis)
6. Peter Rodney, Frère, (Province de Sydney)
7. Seán Sammon, Frère, (Vicaire général)
8. Sunanda Alwis, Frère, (Province du Sri Lanka)

## 6.6. Commission Centrale

1. Antonio Ramalho, Frère, *Vice-Commissaire*, (Province du Brésil Nord)
2. Emili Turú, Frère, (Province de Catalogne)
3. Eugène Kabanguka, Frère, (District du Rwanda)
4. Javier Espinosa, Frère, (Province d'Amérique Centrale)
5. Mariano Varona, Frère, (Province du Chili)
6. Maurice Berquet, Frère, *Secrétaire général*, (Province de Beaucamps-St.Genis)
7. Michael de Waas, Frère, (Province du Sri Lanka)
8. Peter Rodney, Frère, (Province de Sydney)
9. Seán D. Sammon, Frère, *Commissaire*, (Vicaire général)

## 6.7. Commission des Finances

1. Gilles Ouimet Frère, (Province d'Iberville)
2. James Jolley, Frère (Province de Melbourne)
3. Primitivo Mendoza, Frère (Province de León)
4. Roque Ari Salet, Frère (Province de Santa Maria)

## 6.8. Comité de rédaction

Note : *Le Chapitre ayant décidé de ne produire qu'un seul document officiel, la Commission Centrale a proposé la mise en place d'un Comité de rédaction qui travaillerait en étroite collaboration avec les cinq principales commissions du Chapitre. Les Présidents des Commissions se sont souvent rencontrés avec le Comité de rédaction pour faire des compte-rendus et être sûrs que ce qui venait de chaque Commission serait bien compris et bien exprimé dans un texte commun. Ces rencontres communes étaient souvent dirigées par l'un des membres de la Commission centrale pour assurer la coordination. Les quatre membres de ce Comité de rédaction représentaient les quatre langues officielles du Chapitre : anglais, français, portugais et espagnol. Ils ont été choisis à la majorité absolue des votes de leurs groupes respectifs.*

1. Jean Ronzon, Frère, (Province M.C.O -N.D. l'Hermitage)
2. Afonso Murad, Frère, (Province de Rio de Janeiro)
3. Eduardo Navarro, Frère, (Province de Mexique Occidental)
4. Fergus Garret, Frère (District de Fidji)

## 6.9. Comité de la communication

Note : *Les quatre Frères de ce Comité ont été choisis par les groupes linguistiques et représentaient les quatre langues officielles du Chapitre. Ils ont réalisé trois lettres adressées à la Famille Mariste : au début, au milieu et à la fin du Chapitre. Ces Lettres constituaient le compte rendu officiel du travail des membres du Chapitre aux Frères et amis Maristes.*

*A un niveau moins officiel et sous la coordination de la Commission centrale, le service auxiliaire de la communication pour l'Institut a produit un bulletin quotidien de nouvelles qui a été grandement apprécié par les Frères et par les laïcs du monde.*

*La direction des Publications de l'Institut, en coordination avec les organismes capitulaires compétents, a diffusé les nouvelles sur le déroulement du Chapitre sur le site Web ([www.champagnat.org](http://www.champagnat.org)) et dans le « Bulletin du Chapitre », diffusé tous les jours et envoyé par courrier électronique à plus de 2000 correspondants qui s'étaient librement inscrits. Ces services d'information ont été très appréciés des Frères et des laïcs.*

1. Ataide José de Lima, Frère, (Province de Rio de Janeiro)
2. Demetrio Espinosa, Frère, (Province de Córdoba)
3. John McDonnell, Frère, (Province d'Esopus)
4. Réal Cloutier, Frère, ( Province de Québec)

## 6.10. Commission Spiritualité Apostolique Mariste

1. André Lanfrey, Frère, (Province de Beaucamps -St.Genis)
2. Antonio Ramalho, Frère, (Province du Brésil Nord)
3. Bernard Beaudin, Frère, *Secrétaire*, (Province d'Iberville)
4. Buenaventura Pérez, Frère, (Province de Bética)
5. Christian Dever, Frère, (District de Nouvelle-Calédonie)
6. Christian Mbam, Frère, (Province de Nigeria)
7. Dealmo Lunkes, Frère, (Province de Santa Maria)
8. Diego Antón, Frère, (Province de Venezuela)
9. Donald Bisson, Frère, *Président* (Province de Poughkeepsie)
10. Eduardo López, Frère, (Province de Madrid)
11. Ernesto Sánchez, Frère, (Province du Mexique Occidental)
12. Eugene Kabanguka, Frère, (District du Rwanda)
13. Eugenio Magdaleno, Frère, (Province de Río de la P lata)
14. Gabriele Andreucci, Frère, (Province d'Italie)
15. Henry Spinks, Frère, (Province de Nouvelle Zélande)
16. Hilario Schwab, Frère, (Province de Córdoba)
17. Jean Ronzon, Frère, (Province de M.C.O.-N.D l'Hermitage)
18. Joaquim Clotet, Frère, (Province de Porto Alegre)
19. John McDonnell, Frère, (Province d'Esopus)
20. José Luis Ampudia, Frère, (Province de León)
21. Manuel Jorques, Frère, (Province de Levante)
22. Mariano Varona, Frère, (Province du Chili)
23. Neville Solomon, Frère, (Province de Sydney)
24. Renato Guisleni, Frère, (Province de Santa Catarina)
25. Rodrigo Cuesta, Frère, (Province d'Amérique centrale)
26. Sunanda Alwis, Frère, (Province du Sri Lanka)
27. Ted Fernández, Frère, (Province des Philippines)

## 6.11. Commission Communauté

1. Abdón Alvear, Frère, (Province de Colombie)
2. Ángel Medina, Frère, (District du Paraguay)
3. Ataíde José de Lima, Frère, (Province de Rio de Janeiro)
4. Barry Burns, Frère, (Province de Nouvelle Zélande)
5. Carlos Wielganczuk, Frère, (Province de Sao Paulo)
6. Demetrio Espinosa, Frère, (Province de Córdoba)
7. Denis Rakotoarivony, Frère, (Province de Madagascar)
8. Domingos Lopes, Frère, (Province de Portugal)
9. Don Neary, Frère, (Province de Poughkeepsie)
10. Eduardo Navarro, Frère, (Province du Mexique Occidental)
11. Jacobo Song, Frère, (District de Corée)
12. Javier Espinosa, Frère, (Province d'Amérique Centrale)
13. José Luis Salazar, Frère, (Province de Madrid)
14. Juan José Mina, Frère, (Province de Bética)
15. Landelino Ortego, Frère, (Province du Venezuela)
16. Lauro Hochscheidt, Frère, (Province de Porto Alegre)
17. Luis Sobrado, Frère, *Président* (Conseil général)
18. Manfred Gschrey, Frère, (Province d'Europe Centre Ouest)
19. Marcelino Ganzaraín, Frère, (Conseil général)
20. Maurice Goutagny, Frère, *Secrétaire* (Province de M.C.O.-N.D. l'Hermitage)
21. Michael de Waas Frère, (Province du Sri Lanka)
22. Nicolás García, Frère, (Province de Castille)
23. Peter Rodney, Frère, (Province de Sydney)
24. Reginald Racine, Frère, (Province d'Iberville)

25. Roque Salet, Frère, (Province de Santa Maria)
26. Timothy Ngele, Frère, (District de Papouasie Nelle Guinée/Salomon)

#### **6.12. Commission Mission et Solidarité**

1. Adolfo Cermeño, Frère, (Province d'Amérique Centrale)
2. Antonio da Silva, Frère, *Président* (Province de Porto Alegre)
3. António Leal, Frère, (Province du Portugal)
4. Antonio Peralta, Frère, (District de Bolivie)
5. Claudino Falchetto, Frère, (Conseil général)
6. Fergus Garrett, Frère, (District de Fidji)
7. Fernando Mejía, Frère, (Province du Mexique Central)
8. Gonzalo Santa Coloma, Frère, (Province de Rio de la Plata)
9. Henri Vignau, Frère, (Conseil général)
10. Iulio Suaesi, Frère, (District de Samoa)
11. Jean F. Ratsimbazafy, Frère, (Province de Madagascar)
12. John Thompson, Frère, (Province de Sydney)
13. José Antonio Ruiz, Frère, (Province d'Afrique de l'Ouest)
14. Joseph Udeajah, Frère, (Province du Nigeria)
15. Laurentino Albalá, Frère, ( Province de l'Equateur)
16. Miquel Cubeles, Frère, *Secrétaire* (Province de Catalogne)
17. Pedro Wolter, Frère, ( Province de Santa Catarina)
18. Raúl Figuera, Frère, (Province de León)
19. Réal Cloutier, Frère, (Province de Québec)
20. Richard Mutumwa, Frère, (District du Congo RD)
21. Robert Clark, Frère, (Province d'Esopus)
22. Robert Teoh, Frère, (Province de Chine)

#### **6.13. Commission Identité mariste et laïc cat**

1. Afonso Levis, Frère, (Province de Sao Paulo)
2. Afonso Murad, Frère, (Province de Rio de Janeiro)
3. André Thizy, Frère, (Province de M.C.O.-N.D. l'Hermitage)
4. Charles Howard, Frère, (Province de Sydney)
5. Crescenciano González, Frère, (Province d'Equateur)
6. Emili Turú, Frère, (Province de Catalogne)
7. Enrique Escobar, Frère, *Secrétaire*, (Province du Mexique Occidental)
8. Gaston Robert, Frère, (Conseil général)
9. Gilles Ouimet, Frère, (Province d'Iberville)
10. Henri Catteau, Frère, (Province de Beaucamps -St.Genis)
11. James Jolley, Frère, (Province de Melbourne)
12. Lawrence Ndawala, Frère, (Province d'Afrique Australe)
13. Leo Shea, Frère, (Province d'Esopus)
14. Manny de Leon, Frère, (Province des Philippines)
15. Óscar Martín, Frère, (Province de Castille)
16. Pablo González, Frère, (Province du Pérou)
17. Pedro Herreros, Frère, *Président*, (Province du Chili)
18. Samuel Holguín, Frère, (Province de Norte)

#### **6.14. Commission Animation et Gouvernement**

1. Alfonso Fernández, Frère, (Province du Mexique central)
2. Antonio Giménez, Frère, (Province de Levante)
3. Antonio Martínez, Frère, (Province de Norte)
4. Jacques Larouche, Frère, (Province de Québec)
5. Jacques Scholte, Frère, *Président* (Province d'Europe centre Ouest)
6. Jeff Crowe, Frère, *Secrétaire*, (Conseil général)
7. José Alfonso García, Frère, (Province du Pérou)

8. José Artur Cardoso, Frère, (Province du Brésil Nord)
9. José Faustino Calleja, Frère, (Province de Castille)
10. Josep Maria Soteras, Frère, (Province de Catalogne)
11. Juan Miguel Anaya, Frère, (Province de Bética)
12. Jude Pieterse, Frère, (Province d'Afrique Australe)
13. Julian Casey, Frère, (Province de Melbourne)
14. Libardo Garzón, Frère, (Province de Colombie)
15. Maurice Berquet, Frère, (Province de Beaucamps -St.Genis)
16. Maurice Taideman, Frère, (Province d'Europe Centre Ouest)
17. Michael Hill, Frère, (Province de Sydney)
18. Onorino Rota, Frère, (Province d'Italie)
19. Pedro Marcos, Frère, (Conseil général)
20. Primitivo Mendoza, Frère, (Province de León)
21. Ronnie McEwan, Frère, (Province d'Europe Centre Ouest)
22. Thomas Chin, Frère, (Province de Chine)
23. Yvon Bédard, Frère, (Econome général)

### **6.15. Conseil général**

1. Seán Sammon, Supérieur général
2. Luis García Sobrado, Vicaire général
3. Antonio Ramalho, Conseiller général
4. Emili Turú, Conseiller général